

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

Révision linguistique, graphisme et édition

Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec [Québec] G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web gouvernemental : www.quebec.ca.

© Gouvernement du Québec, 2019

ISBN 978-2-550-85013-7 [Version imprimée]

ISBN 978-2-550-85014-4 [Version électronique PDF]

ISSN 1715-8818 [Version imprimée]

ISSN 1715-8826 [Version électronique PDF]

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

NOTE AUX LECTRICES ET LECTEURS

Ce rapport rend compte des activités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des résultats qu'il a obtenus. Sauf indication contraire, les données qu'il contient font référence à l'année financière, soit à la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. De plus, lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire couvre, sauf indication contraire, la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, à l'exception du milieu universitaire, pour lequel l'année scolaire s'étend du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Ce rapport présente, le cas échéant, des chiffres provisoires lorsque les chiffres officiels n'étaient pas disponibles au moment de sa rédaction.

Les textes qui composent ce rapport ont diverses sources, dont le [Plan stratégique 2017-2022](#) ainsi que les textes de présentation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur contenus dans le site www.quebec.ca.

Enfin, le présent rapport regroupe les résultats des initiatives entreprises en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de loisir et de sport. Il inclut également les résultats du Secrétariat à la Condition féminine.

TABLE DES MATIÈRES

LE MINISTÈRE EN BREF	2
MESSAGES AUX AUTORITÉS.....	5
Message des ministres	5
Message du sous-ministre.....	6
Déclaration attestant la fiabilité des données.....	9
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne.....	11
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	13
Mission, vision, valeurs	13
Contexte ministériel.....	15
PORTRAIT DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	19
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.....	22
FAITS SAILLANTS	23
SECTION 1	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2018-2019.....	28
1.1 Plan stratégique 2017-2022	29
1.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	99
1.3 Secrétariat à la condition féminine.....	109
SECTION 2	
UTILISATION DES RESSOURCES	113
2.1 Utilisation des ressources humaines	114
2.2 Utilisation des ressources financières	119
2.3 Utilisation des ressources informationnelles	124
SECTION 3	
AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET GOUVERNEMENTALES.....	128
3.1 Développement durable	129
3.2 Occupation et vitalité du territoire.....	141
3.3 Aide financière aux études accordée par dérogation	142
3.4 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais.....	143
3.5 Politique de financement des services publics	144
3.6 Accès à l'égalité en emploi	154
3.7 Égalité entre les femmes et les hommes.....	159
3.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	166
3.9 Protection des renseignements personnels et accès aux documents.....	167
3.10 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.....	169
SECTION 4	
RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2018-2019 DES FONDS SPÉCIAUX	170
4.1 Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.....	171
4.2 Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	184
ANNEXES.....	185
Annexe I : Lois et règlements	186
Annexe II : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2018-2019.....	197
Annexe III : Organigramme du Ministère au 31 mars 2019	203
Annexe IV : Tableau synoptique du plan stratégique 2017-2022.....	205
Annexe V : Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 : actions ou réponses ministérielles aux priorités régionales.....	207

LE MINISTÈRE EN BREF



19,4
MILLIARDS \$
de dépenses



LOCALISATION

1 siège social à Québec
1 bureau à Montréal
1 bureau à Trois-Rivières



72
COMMISSIONS
SCOLAIRES

60 francophones
9 anglophones
3 à statut particulier



1 406
EMPLOYÉS
réguliers et occasionnels

RÉSEAU PUBLIC DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



2 736
ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
PUBLICS

1 768 écoles primaires
394 écoles secondaires
200 écoles primaires
et secondaires
190 centres de formation
professionnelle
184 centres d'éducation
des adultes



107 744
ENSEIGNANTS

63 204 enseignants
permanents
25 217 enseignants
non permanents
19 323 membres
du personnel d'appoint



1 216 791
ÉLÈVES

102 199 au préscolaire
505 765 au primaire
317 845 au secondaire
117 692 à la formation
professionnelle
173 290 à la formation
générale des adultes

RÉSEAU PRIVÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



346

ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

125 écoles primaires

115 écoles secondaires

71 écoles primaires
et secondaires

30 centres de formation
professionnelle

5 centres d'éducation
des adultes



129 188

ÉLÈVES

5 402 au préscolaire

34 581 au primaire

83 694 au secondaire

5 334 à la formation
professionnelle

177 à la formation
générale des adultes

RÉSEAU UNIVERSITAIRE



18

UNIVERSITÉS

dont **3** anglophones



313 577

ÉTUDIANTS

RÉSEAU COLLÉGIAL



48

CÉGEPS

dont **5** anglophones

65 établissements privés **22 274** étudiants

11 écoles gouvernementales **1 797** étudiants



195 725

ÉTUDIANTS

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



732,7

MILLIONS \$

dont **634,9** millions \$
en bourses



180 233

DEMANDES TRAITÉES

LOISIR ET SPORT



88,4

MILLIONS \$

de budget



Environ

350

PARTENAIRES



536

ATHLÈTES

de haut niveau
soutenus



115

ENTRAÎNEURS

de haut niveau
soutenus

MESSAGES AUX AUTORITÉS

MESSAGE DES MINISTRES

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec [Québec] G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique* [RLRQ, chap. A-6.01], nous avons le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce rapport couvre l'année financière terminée le 31 mars 2019.

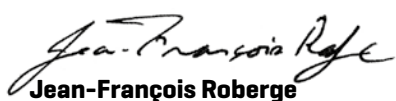
Depuis notre entrée en fonction, notre gouvernement a hissé l'éducation au premier rang de ses priorités avec la ferme intention qu'elle devienne aussi un projet collectif. Nous avons le privilège de diriger le ministère dont l'une des responsabilités est de donner à chaque enfant la possibilité de développer son plein potentiel. Ce défi est emballant et des plus stimulants.

Au cours des derniers mois, notre enthousiasme s'est traduit par de nombreuses réalisations concrètes. Soulignons entre autres l'annonce du déploiement, à plus grande échelle, de la maternelle 4 ans, l'instauration de deux périodes de récréation d'au moins 20 minutes par jour dès la prochaine rentrée scolaire, l'offre d'une heure d'activités parascolaires gratuite pour les élèves du secondaire et l'amélioration du régime de taxation scolaire. S'ajoutent à ces mesures l'encadrement des frais scolaires pouvant être exigés des élèves et de leurs parents, la mise en vigueur de nouvelles règles pour l'enseignement à la maison, des investissements importants en infrastructures scolaires, sportives et récréatives ainsi que des travaux liés aux stages étudiants.

Vous constaterez en lisant le portrait de nos réalisations dans l'ensemble des secteurs sous notre responsabilité, y compris le loisir, le sport et la condition féminine, que nous osons agir pour l'avancement de la société québécoise.

Évidemment, c'est la force de notre équipe qui nous permet d'atteindre des résultats aussi probants. Nous profitons de l'occasion pour souligner le dévouement de l'ensemble du personnel du Ministère qui accomplit un travail exemplaire au quotidien, tout en accompagnant les élèves sur les chemins de la réussite.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur



Isabelle Charest
Ministre déléguée de l'Éducation
et ministre responsable de la Condition féminine

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce rapport fait état des résultats du Ministère pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

L'éducation occupe une place centrale au sein de la société. D'une part, elle permet à l'être humain de s'épanouir et, d'autre part, elle est le moteur du développement socioéconomique du Québec.

Les engagements prévus au Plan stratégique 2017-2022 du Ministère ont été mis en œuvre et les principaux objectifs ont été atteints. Comme en témoigne le présent rapport, les nombreuses actions que nous avons entreprises ont permis, entre autres, d'augmenter le taux de diplomation et de qualification des jeunes de moins de 20 ans pour s'établir à 80,9 % en 2018-2019, comparativement à 78,8 % en 2016-2017.

Par ailleurs, l'augmentation du budget en éducation a permis de réaliser des investissements. Ainsi, nous avons pu poursuivre le déploiement des classes de maternelle 4 ans à temps plein, renforcer les infrastructures technologiques dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, implanter la nouvelle politique de financement des universités et promouvoir davantage l'activité physique dans les écoles primaires.

Je tiens à souligner que c'est grâce à l'engagement constant et aux efforts du personnel de notre organisation que nous avons pu remplir avec succès la mission du Ministère. Les résultats que nous vous présentons témoignent de notre volonté de faire chaque jour le maximum afin d'accompagner le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et d'offrir aux élèves et aux étudiants du Québec ce qu'il y a de meilleur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Le sous-ministre,



Éric Blackburn

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2019.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION,



ÉRIC BLACKBURN

Sous-ministre de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur



STEVEN COLPITTS

Sous-ministre adjoint aux relations interculturelles,
aux Autochtones et au réseau éducatif anglophone



MARTIN BARON

Directeur général des services
de l'aide financière aux études



CATHERINE FEREMBACH

Sous-ministre associée chargée
du Secrétariat à la condition féminine



ROBERT BÉDARD

Sous-ministre adjoint
au loisir et au sport



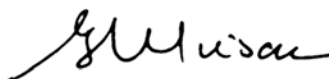
ANNE-MARIE LEPAGE

Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire
et à l'enseignement primaire et secondaire



ÉRIC BERGERON

Sous-ministre adjoint aux politiques
et aux relations du travail dans les réseaux



GENEVIÈVE MOISAN

Sous-ministre adjointe aux territoires,
aux statistiques et à l'enseignement privé



SIMON BERGERON

Sous-ministre adjoint
à l'enseignement supérieur



SYLVAIN PÉRIGNY

Sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies,
des infrastructures et des ressources

Québec, 26 septembre 2019

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Québec, 26 septembre 2019

Monsieur Éric Blackburn
Sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 15^e étage
Québec [Québec] G1R 5A5

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,



Anne DeBlois, CPA, CA

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

MISSION

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif est, sans contredit, un phare pour le Québec. Pendant toutes ces décennies, il a soutenu la province dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les réseaux d'enseignement ont accompagné les citoyennes et les citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Aujourd'hui, ils doivent poursuivre cette mission dans un univers de changements et de possibilités de tous ordres qui concernent collectivement et individuellement les Québécoises et les Québécois.

Le secteur du loisir et du sport, doté aussi d'un héritage historique important, s'est joint au Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année de création du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports par le gouvernement du Québec. La pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs par tous les citoyens et citoyennes, quels que soient leur âge et leurs conditions, compte au rang des priorités pour le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et le rapprochement entre l'humain et la nature.

La réunion des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur de même que du loisir et du sport exprime la convergence de leurs finalités, de leurs valeurs et de leur vision sociétale. La réussite éducative de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume la raison d'être de l'organisation et l'idéal qu'elle poursuit :

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

VISION

Le Ministère propose une réponse à des enjeux stratégiques auxquels font face le système éducatif et les milieux du loisir et du sport. Cette réponse ne porte pas sur les organisations ou les structures : elle est résolument axée sur les résultats attendus des systèmes concernés et sollicite l'engagement de leurs acteurs et de leurs partenaires. Globalement, la vision du Ministère est axée sur l'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous et se définit ainsi :

Un système éducatif inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, préparés au monde numérique et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs de façon sécuritaire.

VALEURS

VALEURS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

- **Les valeurs personnelles et sociales** : l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- **Les valeurs inhérentes au système éducatif** : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- **Les valeurs relatives à l'action** : la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership du Ministère.

PRINCIPES D'ACTION ET DE GOUVERNANCE

Le développement durable s'inscrit pleinement dans la vision de la réussite éducative et de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Ce principe de durabilité souligne la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'éducation. Le développement durable se décline particulièrement en trois principes qui sont les suivants :

PARTENARIAT

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de loisir ou de sport sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat à l'échelle locale, régionale et nationale est une voie de communication et de coopération qui offre une importante valeur ajoutée aux interventions du Ministère, notamment en ce qui a trait à la pertinence et à l'accessibilité sociale.

SUBSIDIARITÉ

La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions. Elle vise à accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action en faisant en sorte que la responsabilité de celle-ci soit confiée à l'entité compétente la plus proche des personnes directement visées. La subsidiarité permet aussi de mieux prendre en compte les réalités locales et régionales, de définir les besoins de celles-ci et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chap. C-12) du Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. Ce principe d'action et de gouvernance contribue à l'atteinte de l'un des grands objectifs gouvernementaux de développement durable, soit d'assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.

CONTEXTE MINISTÉRIEL

Le Ministère réalise ses activités dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, de la recherche, de l'aide financière aux études ainsi que du loisir et du sport. Ses activités visent notamment à :

- promouvoir l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, le loisir et le sport;
- contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise;
- contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels;
- encourager l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir à toute personne qui souhaite en bénéficier.

Pour cela, le Ministère oriente et planifie les services éducatifs offerts à l'échelle du Québec en prenant en compte les besoins de la population. Il favorise le développement des établissements d'enseignement supérieur, veille à la qualité des services qu'ils offrent et assume la gestion de l'ensemble des programmes d'aide financière aux études.

Le Ministère contribue à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels du Québec en proposant au gouvernement des orientations et des politiques relatives aux domaines de sa compétence. Il met celles-ci en œuvre et en assure le suivi. Il contribue à l'élaboration et à l'adoption de projets de loi ainsi qu'à la préparation et à l'édiction de projets de règlement qui prennent en considération les orientations gouvernementales. Il favorise la concertation entre les différents acteurs et partenaires de divers milieux.

Grâce à plusieurs programmes et activités, le Ministère sensibilise et informe les citoyennes et les citoyens pour les inciter à adopter un comportement sécuritaire lors de la pratique d'activités récréatives et sportives. Il contribue à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport, et soutient des organismes partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité.

Pour favoriser le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger, le Ministère collabore avec les ministres concernés dans le cadre de la Politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de la Politique en matière d'affaires internationales. Plus précisément, il participe à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges favorisent le développement des domaines de sa compétence et des activités des établissements d'enseignement.

Enfin, pour l'accomplissement de l'ensemble de ces mandats, le Ministère doit assurer une saine gestion des ressources qui lui sont allouées par l'Assemblée nationale et veiller à leur répartition efficace.

Le Ministère dispose de plusieurs outils d'intervention pour assumer ses rôles et ses responsabilités. Parmi ces outils figurent les lois et les règlements qui sont sous sa responsabilité [voir l'annexe I], les orientations données aux réseaux de l'enseignement et aux organismes de sport de même que les règles budgétaires annuelles destinées aux commissions scolaires, aux établissements d'enseignement privés et aux établissements d'enseignement supérieur.

Le Ministère est responsable des programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, y compris ceux de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et de la formation technique, ainsi que des épreuves officielles aux fins de la sanction des études secondaires et collégiales. Les programmes et les épreuves constituent des outils fondamentaux du système éducatif.

Le Ministère s'assure de la présence des conditions favorables à la réussite des élèves qui fréquentent des établissements du réseau de l'enseignement privé par la délivrance, le renouvellement et la modification des permis autorisant la tenue de ces établissements de même que par l'attribution des agréments aux fins de subvention.

Le Ministère délivre les autorisations d'enseigner; négocie les conditions de travail du personnel syndiqué, en collaboration avec les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés et les cégeps; et détermine par règlement les conditions de travail du personnel d'encadrement.

Sur le plan des infrastructures, le Ministère peut autoriser des projets d'immobilisations soumis par des commissions scolaires et des cégeps. Il peut attribuer des subventions pour ces projets ainsi que pour la mise en œuvre des plans d'investissement des universités. Il peut également soutenir financièrement des projets de rénovation ou de construction d'installations sportives et récréatives.

Le Ministère gère plusieurs programmes dans divers domaines : recherche en éducation, aide financière aux études et aide financière en matière de loisir et de sport. Il assure en outre l'évaluation de certains programmes ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données utiles à la gestion du système scolaire.

Enfin, le Ministère offre certains services directs à la population, notamment dans le cadre des programmes d'aide financière aux études. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, publiée sur le site Web gouvernemental Quebec.ca, dresse le portrait des services offerts et indique à qui la population peut s'adresser pour les obtenir.

Pour réaliser ses mandats, le Ministère a organisé ses activités en plusieurs secteurs. L'organigramme présenté à l'annexe III illustre sa structure organisationnelle au 31 mars 2019.

COMITÉS ET ORGANISMES RÉALISANT DES TRAVAUX POUR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Ministère peut compter sur la collaboration de divers comités et organismes dans les domaines de leur compétence. À titre d'exemples, mentionnons le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, le Comité d'examen des demandes dérogatoires, la Commission consultative de l'enseignement privé, le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil du statut de la femme.

Le Ministère peut également bénéficier des avis fournis par des comités administratifs mis sur pied à la demande de ses hautes autorités. Parmi ceux-ci figurent notamment le Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques, le Comité-conseil sur les programmes d'études, le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques, le Comité d'évaluation des projets du Fonds des services aux collectivités, le Comité des programmes universitaires et la Commission de l'éducation en langue anglaise.

PARTENAIRES

Dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les organismes des réseaux de l'enseignement offrent des programmes d'études et des services éducatifs à la population. Ces organismes sont les commissions scolaires, les écoles publiques et privées, les centres de formation professionnelle, les centres d'éducation des adultes, les cégeps, les collèges privés et les universités. Ils assument de grandes responsabilités en matière d'éducation et sont les premiers interlocuteurs du Ministère.

De plus, le Ministère collabore avec plusieurs acteurs des milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui se préoccupent du développement des aptitudes, des connaissances et des compétences des élèves ou qui interviennent dans la formation des étudiantes et des étudiants et qui les soutiennent financièrement. Ces acteurs regroupent les associations syndicales, les représentants du marché du travail, les organismes socioéconomiques, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les regroupements de parents, les associations étudiantes, les bureaux d'aide financière aux études et les établissements financiers.

Le Ministère travaille aussi de concert avec de nombreux partenaires qui mènent des activités à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Ceux-ci sont issus des milieux privés, associatifs ou municipaux et spécialisés dans des domaines liés à l'éducation et à l'enseignement supérieur. On compte parmi ces partenaires la Fédération des commissions scolaires du Québec; l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec; de nombreuses organisations autochtones, notamment les commissions scolaires crie et Kativik et l'École des Naskapis; la Fédération des cégeps; la Fédération des établissements d'enseignement privés; l'Association des collèges privés du Québec; le Bureau de coopération interuniversitaire; le Conseil des ministres de l'Éducation [Canada]; l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne; ainsi que des représentants étrangers, gouvernementaux et non gouvernementaux.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, provinciale, canadienne et internationale. Les fédérations sportives québécoises, les organismes nationaux de loisir, le Réseau du sport étudiant du Québec, SportsQuébec, le Conseil québécois du loisir, les unités régionales de loisir et de sport et l'ensemble des organismes régionaux, locaux, municipaux et scolaires participent à la mise en œuvre de projets favorisant la pratique d'activités physiques. De plus, conformément à la *Loi sur la sécurité dans les sports* [RLRQ, chap. S-3.1], le Ministère apporte son soutien technique aux organismes sportifs pour l'élaboration et la diffusion de règles de sécurité, de normes et de guides à l'intention des intervenantes et intervenants.

Des milliers de bénévoles et de travailleurs font partie d'organisations récréatives et sportives, en plus des personnes-ressources qui encadrent des athlètes et des participants dans diverses activités. Investissant temps et énergie dans le développement du loisir et du sport, toutes ces personnes collaborent à la réalisation de la mission du Ministère dans ces domaines et il faut souligner leur apport.

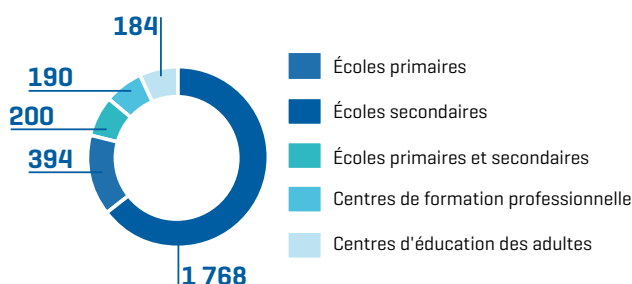
Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer au développement de la société québécoise.

PORTRAIT DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PORTRAIT DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

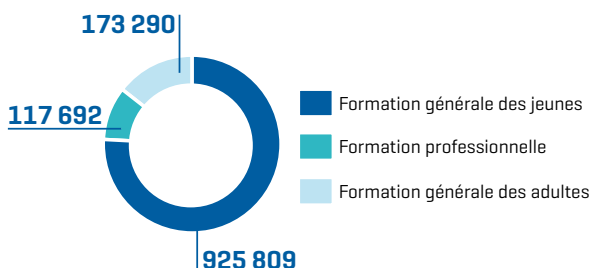
Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 commissions scolaires [60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier]. En 2017-2018¹, les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes dans 2 736 écoles publiques².

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU RÉSEAU PUBLIC, 2017-2018

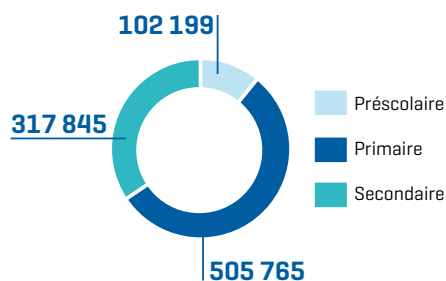


Le réseau public accueillait 1 216 791 élèves, dont 76 % étaient inscrits en formation générale des jeunes, 14 % en formation générale des adultes et 10 % en formation professionnelle. À la formation générale des jeunes, l'effectif se répartit comme suit : 11 % à l'éducation préscolaire, 55 % au primaire et 34 % au secondaire.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE SELON LE TYPE DE FORMATION, AU RÉSEAU PUBLIC, ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018



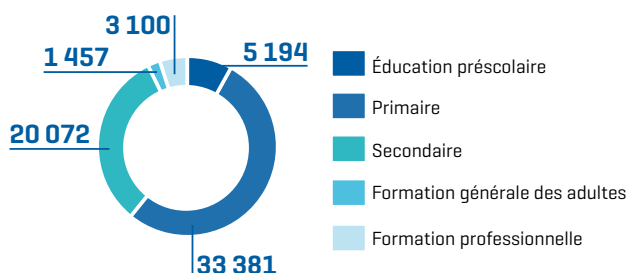
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE, À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AU RÉSEAU PUBLIC, ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018



1. Année la plus récente pour laquelle des données finales sont disponibles. Les données relatives à l'effectif scolaire datent du 24 janvier 2019 alors que celles relatives aux organismes et aux établissements datent de décembre 2018.
2. Tout établissement d'enseignement établi par une commission scolaire est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

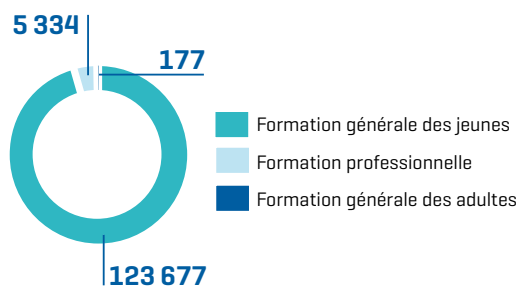
En 2017-2018, le réseau public comptait un effectif enseignant de 107 744 individus, dont 63 204 permanents, 25 217 non permanents et 19 323 membres du personnel d'appoint. Plus des trois quarts (78,0 %) du personnel enseignant permanent étaient des femmes.

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PERMANENTS, AU RÉSEAU PUBLIC, 2017-2018

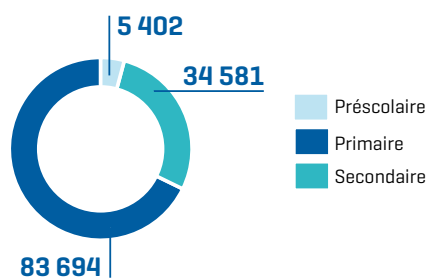


Le Québec est également doté d'un réseau privé dont les établissements offrent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 2017-2018, 262 titulaires³ d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1) géraient 346 installations offrant des services éducatifs. Le nombre d'élèves à la formation générale des jeunes dans le réseau privé était de 123 677.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE SELON LE TYPE DE FORMATION, AU RÉSEAU PRIVÉ, ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, AU RÉSEAU PRIVÉ, ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018



3. Tout établissement titulaire d'un permis obtenu en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

PORTRAIT DU RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

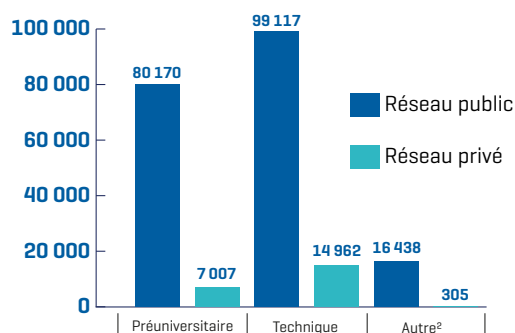
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le réseau collégial public compte 48 cégeps, dont 5 anglophones. À l'automne 2017, 195 725 étudiants étaient inscrits dans le réseau public, dont 26 401 en formation continue⁴.

Le réseau collégial privé est, quant à lui, composé de 65 établissements qui, à l'automne 2017, accueilleraient 22 274 étudiants, dont 8 590 en formation continue.

À cette date, les 11 écoles gouvernementales comptaient 1 797 étudiants.

EFFECTIF ÉTUDIANT COLLÉGIAL À L'AUTOMNE 2017 SELON LE TYPE DE FORMATION ET LE RÉSEAU¹



Source : Direction des indicateurs et des statistiques, données en date du 23 février 2019.

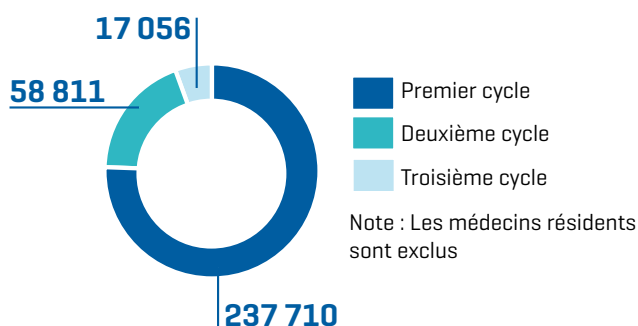
1. Ce tableau exclut les étudiants inscrits dans les établissements du réseau gouvernemental.

2. La catégorie « Autre » comprend les types de formation « Accueil ou transition », « Préalable universitaire » et « Hors programme ».

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

À l'automne 2017, le Québec comptait 18 universités, dont 10 font partie du réseau de l'Université du Québec, et 3 anglophones. Le nombre d'étudiants s'élevait à 313 577. Parmi eux, plus de 75 % suivaient un programme de premier cycle universitaire.

EFFECTIF ÉTUDIANT UNIVERSITAIRE À L'AUTOMNE 2017 SELON LE CYCLE



4. Plusieurs services de formation continue des cégeps offrent une gamme élargie de programmes pouvant mener à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Leurs programmes les plus populaires sont, sans contredit, ceux qui conduisent à une AEC.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Relevant de la ministre responsable de la Condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, il met en oeuvre plusieurs actions. Ainsi, il :

- fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine;
- coordonne les actions du gouvernement en matière d'égalité des sexes, assure le suivi de ces actions et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures;
- accorde du financement aux organismes du milieu pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises;
- conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en la matière.

En plus de contribuer à plusieurs plans relevant d'autres ministères et organismes gouvernementaux, le Secrétariat à la condition féminine coordonne des politiques publiques, des stratégies et des plans d'action gouvernementaux découlant de chacun de ces champs d'intervention :

- Égalité entre les femmes et les hommes [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021];
- Agression et exploitation sexuelles [Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021];
- Violence conjugale [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023].

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se réaliser sans la participation engagée des différents acteurs de la société. C'est pourquoi l'un des mandats de la ministre responsable de la Condition féminine est de sensibiliser, d'encourager et de soutenir les instances nationales, régionales et locales pour qu'elles prennent pleinement en compte cette égalité et le respect des droits des femmes dans leurs actions.

Enfin, le Secrétariat à la condition féminine intervient auprès de divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux concernés par l'égalité entre les femmes et les hommes ou pouvant y contribuer. À cet effet, il collabore avec des groupes de femmes et avec une multitude d'acteurs dans plusieurs secteurs d'intervention : partenaires nationaux (ministères et organismes gouvernementaux collaborateurs, organismes non gouvernementaux, etc.), régionaux et locaux (municipalités, municipalités régionales de comté, organismes communautaires, etc.) et sectoriels (milieu universitaire, entreprises privées, etc.).

FAITS SAILLANTS

Dans son discours inaugural, prononcé le 28 novembre 2018, le premier ministre du Québec a présenté les principales priorités de son gouvernement et a hissé l'éducation au rang de sa « première priorité » pour donner à chaque enfant tous les outils susceptibles de l'aider à aller au bout de son potentiel. Cette priorisation de l'éducation se traduit par un renforcement majeur du financement du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur durant les quatre prochaines années ainsi que par la réalisation de nouvelles orientations touchant les domaines suivants :

- l'organisation scolaire et les services à l'élève;
- la gouvernance scolaire;
- la valorisation de la profession des intervenants du milieu scolaire;
- la formation – emploi;
- les infrastructures scolaires et numériques;
- le rapprochement, en enseignement supérieur, des chercheurs et des entrepreneurs, dans une perspective d'innovation.

Ainsi, les dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont enregistré une augmentation de 7 % en 2018-2019, passant de 18,093 milliards de dollars en 2017-2018 à 19,358 milliards de dollars en 2018-2019.

MATERNELLE 4 ANS

Parmi les engagements phares du gouvernement touchant les services aux élèves figure celui d'offrir la maternelle 4 ans à tous les parents qui souhaitent y scolariser leur enfant, et ce, dans le but de pouvoir dépister les difficultés d'apprentissage le plus tôt possible, d'offrir rapidement les services appropriés aux enfants qui en ont besoin de sorte que chacun d'eux puisse développer son plein potentiel.

Ainsi, le 14 février 2019, le projet de loi n° 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux enfants âgés de 4 ans a été présenté à l'Assemblée nationale. Ce projet vise :

- le déploiement progressif et à grande échelle des classes de maternelle 4 ans à temps plein;
- l'accès graduel à ce service éducatif à tout enfant de 4 ans sans égard au milieu économique dans lequel il vit;
- la possibilité pour les parents d'opter pour la maternelle 4 ans à temps plein ou pour un service de garde éducatif à l'enfance.

Par ailleurs, 250 classes additionnelles ont été annoncées pour la rentrée scolaire de septembre 2019, ce qui porte à 644 le nombre total de classes qui seront déployées au Québec.

De plus, des travaux sont en cours pour assurer l'arrimage des programmes de maternelle 4 ans et 5 ans dans le cadre d'un cycle d'éducation préscolaire. Ces programmes favoriseront le développement global des enfants de 4 ans et 5 ans dans différents domaines pour qu'ils aient toutes les chances de réussir leurs futurs apprentissages.

PÉRIODES DE DÉTENTE DE 20 MINUTES PAR JOUR POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé, le 20 février 2019, l'instauration dès la prochaine rentrée scolaire, de deux périodes de détente d'au moins 20 minutes, chaque jour, pour tous les élèves du primaire. Ces périodes permettront aux élèves d'être actifs physiquement, de passer du temps dehors et de contribuer à la création d'un climat scolaire sain.

Le régime pédagogique prévoyait deux « périodes de détente » par jour, mais leur durée n'était pas précisée. Il a donc été modifié en prévision de la rentrée scolaire 2019-2020 pour que les écoles offrent dorénavant ces nouvelles périodes de détente deux fois par jour et pour préciser leur durée.

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Convaincu que la beauté des écoles contribue à la réussite des élèves et favorise un climat agréable de travail pour les enseignants, le gouvernement du Québec accorde une grande place aux infrastructures scolaires. Le Plan québécois des infrastructures 2019-2029 prévoit ainsi de nouveaux investissements de 13,889 milliards de dollars en infrastructures, soit une hausse de 6,1 milliards de dollars, la plus grande part des investissements supplémentaires pour le secteur de l'éducation. Cette hausse permettra entre autres d'ajouter 1 000 classes aux 50 000 classes existantes partout au Québec, de rénover les écoles primaires et secondaires et de construire des écoles secondaires rendues essentielles dans certaines régions du Québec, dont la région métropolitaine.

TAXE SCOLAIRE

La Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire a été sanctionnée le 17 avril 2019. Elle prévoit un régime transitoire applicable à partir du 1^{er} juillet 2019. Ce régime implique que les taux de taxation seront graduellement réduits jusqu'à l'atteinte d'un taux plancher fixé à 0,10540 \$ par 100 \$ de l'évaluation des immeubles imposables. Une fois ce taux plancher atteint par l'ensemble des commissions scolaires, le taux unique sera calculé annuellement et variera en fonction des fondements économiques du régime de taxation.

FRAIS SCOLAIRES

Le Ministère a consulté, du 7 au 25 janvier 2019, la population québécoise sur les principes qui doivent guider la réflexion sur les frais assumés par les parents d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Le fruit de cette consultation a largement alimenté le projet de loi n° 12 visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées. Présenté à l'Assemblée nationale le 21 février 2019 et sanctionné le 7 juin 2019, ce projet de loi prévoit que le ministre détermine, par règlement, les services offerts dans le cadre de projets pédagogiques particuliers et les activités scolaires pour lesquelles une contribution financière peut être exigée. Il redéfinit la portée du droit à la gratuité du matériel didactique et permet au ministre de préciser, par règlement, le matériel devant ou non être gratuit.

SORTIES CULTURELLES

Dans le but de permettre aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire de vivre des expériences culturelles significatives, deux sorties seront offertes gratuitement au cours de chaque année scolaire. Des investissements additionnels de 12,5 millions de dollars ont été annoncés pour l'année 2019-2020, portant le budget total pour cette mesure à 32,5 millions de dollars. Ces activités permettront d'offrir aux élèves un éventail de sorties associées à différents secteurs culturels [arts de la scène, patrimoine, arts visuels, muséologie, etc.].

ENSEIGNEMENT À LA MAISON

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018, le *Règlement sur l'enseignement à la maison* détermine certaines conditions et modalités à respecter pour qu'un enfant soit dispensé de l'obligation de fréquenter une école aux fins d'enseignement à la maison. Le Règlement prévoit également les modalités du suivi que le ministre doit assurer à l'égard de cet enseignement ainsi que les modalités du soutien que la commission scolaire compétente doit offrir à l'enfant. Des modifications réglementaires, en vigueur pour l'année scolaire 2019-2020, visent une bonification du contenu du projet d'apprentissage et de meilleurs leviers d'évaluation des apprentissages de l'enfant, dont la passation obligatoire des épreuves ministérielles et la présence de l'enfant lors des rencontres de suivi.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Dans le but de permettre aux élèves de bouger, de s'épanouir et de développer leur sentiment d'appartenance envers leur école secondaire publique, un financement de 32,3 millions de dollars a été annoncé pour soutenir une heure d'activités parascolaires gratuite par jour dès l'année scolaire 2019-2020. Les élèves pourront choisir différentes activités dans au moins quatre des six champs que les écoles devront proposer à tous les groupes d'âge [activités physiques et de plein air, activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités scientifiques, activités socioéducatives et engagement communautaire].

FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Publié le 22 janvier 2019, le Rapport portant sur la révision du modèle de financement des établissements collégiaux publics FABES sur les volets Fixe [F], Activités pédagogiques [A], fonctionnement des Bâtiments [B] et allocations Spécifiques [S] proposait plusieurs avenues pour en améliorer l'efficacité. Le Ministère prend acte de ces propositions en actualisant le modèle de financement des cégeps en 2019-2020. La nouvelle formule a été appliquée et procure, à elle seule, un rehaussement de 68 millions de dollars. Pour le réseau universitaire, l'implantation de la nouvelle politique de financement des universités visant à améliorer l'accessibilité, la qualité et le positionnement des universités québécoises à l'échelle mondiale a débuté en 2018-2019.

INSTAURATION D'UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE RÉVISION DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL

Un programme d'optimisation du traitement des demandes des affaires collégiales a vu le jour à l'été 2018. L'un des chantiers avait pour objectif d'assurer une meilleure efficacité du processus de révision et de développement des programmes de formations collégiales en établissant un processus optimisé pour les programmes d'études techniques afin de réduire les délais de révision des programmes dans un délai maximal de 18 mois, une fois le besoin de formation convenu. À la suite de la production d'une cartographie du processus actuel, différentes pistes d'optimisation ont été identifiées. Un cadre pour soutenir la gestion de projets et du portefeuille de projets inhérents à la révision des programmes d'études techniques a été développé.

TRAVAUX LIÉS AUX STAGES ÉTUDIANTS

Les stages étudiants ont été au cœur des activités ministérielles à l'hiver 2019. Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des associations des étudiants, des dirigeants d'établissements d'enseignement collégial et universitaire, les membres de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et des représentants des ministères concernés par la question des stages étudiants. En parallèle, le Ministère, en collaboration avec les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a réalisé un inventaire des stages. Ces travaux ont permis d'annoncer 35,4 M\$ pour l'année 2019-2020, essentiellement dédiés à l'attribution de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE RÉGIONAL DES UNIVERSITÉS

Pour permettre aux universités d'exercer pleinement leur rôle de pôle de développement socioéconomique régional, une nouvelle enveloppe de 7,5 millions de dollars a été accordée à l'automne 2018 aux établissements en région du réseau de l'Université du Québec. Ce financement contribuera à soutenir la consultation et à offrir une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de développement régional afin que les initiatives proposées permettent la mise en place d'actions concertées par les acteurs régionaux.

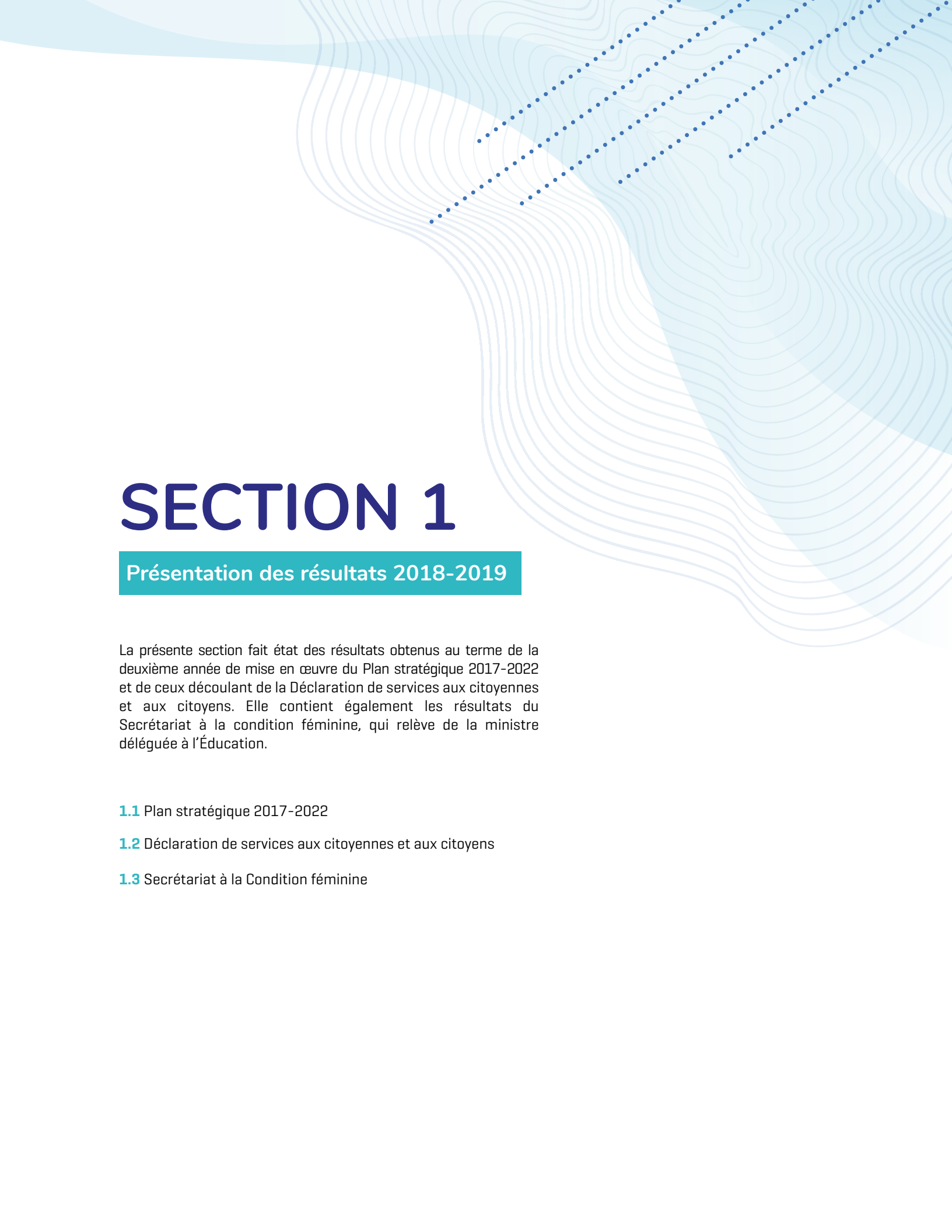
LANCEMENT DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE 2018-2023

Coordonné par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et mis en œuvre avec la collaboration d'une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux, ce plan, qui a été lancé en août 2018, est le résultat d'une vaste consultation menée auprès de diverses organisations. Au total, plus de 600 millions de dollars seront investis par la vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux qui se sont engagés à agir contre la violence conjugale. De cette somme, 86 millions de dollars seront consacrés à la mise en œuvre de 56 nouvelles actions et près de 520 millions de dollars permettront la réalisation des actions récurrentes.

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Le 12 juillet 2018, une aide financière gouvernementale de plus de 158 millions de dollars a été annoncée pour la réalisation de 231 projets d'infrastructures sportives et récréatives, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV. Un nouveau Programme de soutien à la mise à niveau et à l'entretien des sentiers et sites de plein air a été lancé à l'été 2018 et est doté d'une enveloppe de 6 millions de dollars.

La réalisation de ces projets permettra de contribuer à la démocratisation du loisir et du sport et d'offrir à la population du Québec le plus large accès possible à des infrastructures sportives, de loisir et de plein air de qualité.



SECTION 1

Présentation des résultats 2018-2019

La présente section fait état des résultats obtenus au terme de la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2022 et de ceux découlant de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Elle contient également les résultats du Secrétariat à la condition féminine, qui relève de la ministre déléguée à l'Éducation.

1.1 Plan stratégique 2017-2022

1.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

1.3 Secrétariat à la Condition féminine

1.1 PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

Le Plan stratégique du Ministère comprend trois grands enjeux qui se déclinent en 7 orientations stratégiques, 31 objectifs et plus de 70 indicateurs. Dans un premier temps, un résumé des résultats obtenus au terme de l'année 2018-2019 est présenté. Il sera suivi des résultats détaillés.

1.1.1 RÉSULTATS ABRÉGÉS DU PLAN STRATÉGIQUE

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1

ASSURER UNE MEILLEURE ADAPTATION DES SERVICES À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

N ^o	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE ⁵
----------------	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	------------------------

AXE 1 : LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

1.1.1 ⁶	Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise	Date de publication d'un référentiel sur l'éducation interculturelle	2019		●				p. 50
		Date de publication d'un référentiel sur la diversité linguistique en milieu scolaire	2019		●				p. 50
		Date de création d'un programme de rapprochement et de jumelage interculturel entre les élèves québécois de toutes origines	2019		●				p. 50

⁵ Référence aux pages respectives des résultats détaillés du présent rapport annuel de gestion.

⁶ Les numéros des objectifs renvoient à ceux employés dans le [Plan stratégique 2017-2022](#).

N ^o	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
1.1.2	Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités	Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves [en points de pourcentage] ⁷ :	2022						p. 51
		• Garçons et filles	6,1		●				
		• EHDA et élèves réguliers (réseau public seulement)	25,3		●				
		• Écoles défavorisées (réseau public seulement)	6,5		●				
		• Élèves issus de l'immigration (première génération)	3,0			●			
		Date de mise en place de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones	Automne 2017			●			p. 52
		Taux d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur	8 % : 2022					●	p. 53
		Date de lancement de la Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits 2018-2023	2018				●		p. 54

7. Les écarts observés en 2016-2017, présentés dans la section des résultats détaillés du Plan stratégique, constituent la référence pour suivre l'évolution de cet indicateur.

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
1.1.3	Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par l'ensemble de la population	Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves	400 écoles : 2017-2018			●			p. 54
		Taux de fédérations sportives bénéficiant du programme de soutien financier	100 % toutes les années			●			p. 55
		Taux d'organismes soutenus par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir	100 % toutes les années			●			p. 55
		Taux d'utilisation du soutien financier aux athlètes, aux entraîneuses et aux entraîneurs admissibles au programme Équipe Québec	100 % à toutes les années			●			p. 55
		Enquête sur la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs - Période de réalisation de l'enquête - Période de publication des résultats et détermination de cibles	2018-2019 2019-2020			●			p. 55

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
1.1.4	Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,4 % : 2022		●				p. 56
		Performance du Programme de remise de dette	Annuelle						p. 56
		• Nombre de bénéficiaires	1 100				●		
		• Nombre de remise de dettes	1 200				●		
1.1.5	Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants	Taux de bénéficiaires remboursant leur prêt directement à leur établissement financier	90 % tous les ans				●		p. 57
		Fréquence de la publication de recherches sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études	1 par année				●		p. 57

ORIENTATION 2

OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	-----------

AXE 1 : LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

2.1.1	Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	Stratégie sur les services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans :							
		Nombre de nouvelles ressources professionnelles dans les écoles	500 : 2017-2018						p. 58
		Nombre de maternelles 4 ans implantées en milieu défavorisé	Cibles à définir annuellement						p. 58
		Nombre de nouveaux intervenants en soutien à l'enseignante ou à l'enseignant titulaire [préscolaire, primaire et secondaire]	1600 : 2018-2019 7 200 : 2021-2022						p. 59
		Date de révision du modèle de financement concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Avril 2018						p. 59

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
2.1.2	Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans	84 % : 2022		●				p. 60
		Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au second cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles	82 % : 2022					●	p. 61

AXE 2 : DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

2.2.1	Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes	Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public	Cibles spécifiques à déterminer en 2018					●	p. 61
		Date de publication de la Stratégie en alphabétisation	Automne 2019		●				p. 62

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 3

ASSURER UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE QUI FAVORISE LA COMMUNICATION AINSI QUE DES RELATIONS PERSONNELLES ET SOCIALES ENRICHISSANTES

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	---	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	-------------------------	-----------

AXE 1 : LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

3.1.1	Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation	Actions intégrées de promotion et de prévention en milieu scolaire	Janvier 2018			●			p. 63
		• Date de mise en ligne du contenu ÉKIP ⁸	En continu			●			p. 63
		• Début de l'offre de formation sur le contenu ÉKIP	À partir de mars 2018				●		p. 63
		Début des activités de soutien aux intervenants pour la mise en œuvre de la Politique-cadre <i>Pour un virage santé à l'école</i>	Janvier 2019			●			p. 64
		Nombre de mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur mises en œuvre chaque année	8 : 2018-2019			●			p. 64

8. Ce contenu présente des moyens d'agir sur plusieurs dimensions de la vie des enfants, bonifie l'approche École en santé et améliore la convergence des différents acteurs.

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
		Nombre d'interventions par les ambassadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif	Croissance annuelle positive			●			p. 65
		Nombre de visites sur la plateforme Web SportBienetre.ca	Croissance annuelle positive			●			p. 65
		Soutien financier à l'organisme d'accompagnement Sport'Aide	Maintien			●			p. 65
3.1.2	Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs	Pourcentage d'inspections effectuées dans les stations de ski alpin	33 % des stations tous les ans			●			p. 66
		Mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives	2018-2019				●		p. 66
AXE 2 : LES INFRASTRUCTURES									
3.2.1	Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs	Taux de bâtiments du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	85 % : 2022		●				p. 67
		Soutien financier aux installations sportives et récréatives	300 M\$ pour la période 2017-2022		●				p. 67
		Nombre de parcs et d'espaces récréatifs publics évalués	Croissance annuelle positive [de 2018 à 2021]			●			p. 68

ORIENTATION 4

OFFRIR DES MILIEUX D'APPRENTISSAGE ET DES PARCOURS DE FORMATION FLEXIBLES, PROPICES AU CHEMINEMENT VERS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET ADAPTÉS AUX EXIGENCES D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	---	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	-------------------------	-----------

AXE 1 : LES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

4.1.1	Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 69
4.1.2	Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21 ^e siècle	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 70
		Adaptation du Programme de formation de l'école québécoise	2021-2022		●				p. 70
		Date de publication d'un guide sur les compétences du 21 ^e siècle pour les services d'éducation populaire offerts à la formation générale des adultes	2020		●				p. 70

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	-----------

AXE 2 : LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

4.2.1	Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 72
		Projet pilote de formation à distance	2018-2019			●			p. 72
4.2.2	Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement	Nombre d'instrumentations de reconnaissance des acquis et des compétences élaborées annuellement en formation professionnelle	Trois par année			●			p. 73
		Nombre d'inscriptions en reconnaissance des acquis et des compétences à la formation générale des adultes	Hausse annuelle de 5 %					●	p. 73
		Nombre de personnes ayant bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences au collégial et à l'université	Hausse annuelle de 10 %					●	p. 74
		Date d'implantation d'une instance de concertation interuniversitaire en matière de reconnaissance des acquis	Hiver 2018			●			p. 74

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
4.2.3	Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale	Date de lancement de la Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise	2018				●		p. 75

AXE 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE

4.3.1	Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail	Nouveau sondage auprès des employeurs	2018-2019			●			p. 76
		Analyse des données d'enquêtes auprès des personnes diplômées	2019-2020		●				p. 77
		Instauration d'un processus d'amélioration de révision des programmes au collégial	Automne 2018			●			p. 77
		Nombre d'étudiantes et d'étudiants de la formation technique participant à l'alternance travail-études	Hausse annuelle de 5 %			●			p. 78

N ^o	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
		Nombre d'étudiantes et d'étudiants commençant un programme menant essentiellement vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie	Croissance annuelle de 2 %				●		p. 78
		Nombre de nouvelles initiatives d'apprentissage en milieu du travail soutenues par le MEES en ce qui concerne l'enseignement supérieur	8 : 2018-2019 8 : 2019-2020			●			p. 78
4.3.2	Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec	Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie [CCTT]	700 étudiants par an					●	p. 79
		Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les programmes de recherche au collégial [Programme d'aide à la recherche et au transfert et Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage]	Augmentation annuelle de 5 %			●			p. 79
		Proportion des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation attribués aux établissements du Québec	Équivalent du poids du PIB du Québec dans l'ensemble du Canada			●			p. 80

ORIENTATION 5

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LA QUALITÉ DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	---	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	-------------------------	-----------

AXE 1 : LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

5.1.1	Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales	Date de publication d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle du personnel enseignant	Hiver 2019				●		p.81
		Date de publication du nouveau référentiel de compétences professionnelles des enseignantes et des enseignants	Hiver 2019				●		p. 81
		Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants au regard des clientèles vulnérables ou qui ont des besoins particuliers	En continu 2017-2022			●			p. 81

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
		Mise en place de programmes et de plans de formation et d'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants dans les commissions scolaires et accompagnement de ceux-ci	En continu 2017-2022			●			p. 81
		Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants dans leur plan de développement des compétences langagières	En continu 2017-2022			●			p. 81

AXE 2 : LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

5.2.1	Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives	Nombre d'activités de transfert des projets de recherche financés par le Ministère (activités d'une demi-journée) - Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires - Programme de recherche en littératie	2018 ⁹ 5 3				●		p. 83
--------------	---	---	-------------------------------------	--	--	--	---	--	-------

9. Des cibles annuelles jusqu'en 2022 sont prévues dans le Plan stratégique.

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	-----------

AXE 3 : L'UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE

5.3.1	Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 84
5.3.2	Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire	Début de la mise en œuvre des actions ministérielles en matière d'infrastructures numériques	2018			●			p. 85
5.3.3	Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 86

ENJEU 3 : L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

ORIENTATION 6

RENFORCER LE RÔLE ET LA PLACE DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	-----------

AXE 1 : LES PARENTS ET LA FAMILLE

6.1.1	Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif	Date de lancement de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans	Hiver 2018			●			p. 87
--------------	--	--	------------	--	--	---	--	--	-------

AXE 2 : LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT

6.2.1	Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs	Taux d'utilisation de l'aide financière accordée aux régions pour le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole	100 % tous les ans			●			p. 88
--------------	---	--	--------------------	--	--	---	--	--	-------

AXE 3 : DES VALEURS COLLECTIVES ET UN MESSAGE COMMUN

6.3.1	Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent	Date de mise sur pied du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant	2018-2019			●			p. 88
--------------	---	---	-----------	--	--	---	--	--	-------

N ^o	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
6.3.2	Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau	Jeux olympiques d'hiver 2018 et d'été 2020	Résultat proportionnel au poids démographique du Québec						p. 89
		Présence et performance des athlètes québécois							
		- Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne - Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais		● ¹⁰					
				● ¹⁰					
		Jeux du Canada 2019 et 2021	Hiver 2019 Été 2021						
		Performance des athlètes québécois							
		- Proportion de disciplines où le Québec est arrivé premier - Rang du Québec pour ce qui est du nombre total de médailles	40 % 25 %			● ¹¹			
			1 ^{er} 2 ^e			● ¹¹			p. 90

10. Ces résultats seront disponibles à la suite de l'organisation des Jeux olympiques de 2020.

11. Les résultats des Jeux du Canada de 2021 seront disponibles à la suite de leur tenue.

N ^o	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
		Jeux panaméricains et para-panaméricains de Lima 2019 Présence et performance des athlètes québécois - Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne - Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais	Résultat proportionnel au poids démographique du Québec						
		Nombre d'événements « grand public » soutenus financièrement par le Programme de soutien aux événements sportifs	Croissance annuelle positive						p. 90
		- Nombre de moyens de communication sur le plan national - Nombre de régions où des activités de communication ont été soutenues	Cibles récurrentes 2017-2022 3 17						p. 91

12. Ces résultats seront disponibles à la suite de la tenue des Jeux panaméricains et para-panaméricains de Lima de 2019.

N ^o	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----------------	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	-----------

AXE 4 : LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES

6.4.1	Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions	Nombre de pôles régionaux créés annuellement à l'enseignement supérieur	5 : 2017-2018			●			p. 92
			5 : 2018-2019				●		
			5 : 2019-2020						
		Nombre de projets soutenus par le Fonds des services aux collectivités	Jusqu'à concurrence de l'enveloppe disponible					● ¹³	p. 92
6.4.2	Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions	Dates de publication							p. 92
			2018-2019				●		
			2021-2022		●				
			2021-2022		●				

13. Les projets soutenus par le Fonds des services aux collectivités sont en cours d'évaluation.

ORIENTATION 7

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	-----------

AXE 1 : LA GESTION DES RESSOURCES

7.1.1	Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources	Étude et adoption du projet de loi n° 166 portant sur la réforme du système de taxation scolaire	2018			●			p. 94
		Implantation de la nouvelle politique de financement des universités	À partir de 2018-2019			●			p. 95
		Mise à jour du modèle de financement des cégeps	À partir de 2019-2020			●			p. 95
		Nombre de mesures d'optimisation des résultats	10 par année			●			p.95
		Nombre d'évaluations de programme effectuées	4 par année			●			p. 96
		Nombre de pratiques de gestion reconnues favorisant la performance	5 par année			●			p. 96
		Date de publication du plan d'amélioration continue des processus organisationnels	Juin 2018				●		p. 97
		Fréquence des bilans des actions d'optimisation et de simplification	Annuelle		●				p. 97

N°	OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022	INDICATEURS	CIBLES	NON AMORCÉ	EN PROGRESSION	ATTEINT	NON ATTEINT	DONNÉES NON DISPONIBLES	RÉFÉRENCE
----	--	-------------	--------	------------	----------------	---------	-------------	----------------------------	-----------

AXE 2 : LA CONFIANCE DU PUBLIC

7.2.1	Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif	Taux de satisfaction des clientèles, des acteurs et des partenaires du Ministère ainsi que de la population en général à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif							p. 97
		Conception et élaboration d'un sondage	2018			●			
		Administration du sondage et analyse des résultats	2019			●			
		Détermination de cibles d'amélioration	2020	●					
		Deuxième vague du sondage et analyse des résultats	2021-2022	●					

1.1.2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN STRATÉGIQUE

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1

Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

AXE 1 : LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

OBJECTIF 1.1.1

Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise

Les milieux éducatifs doivent être à l'image de la société et des valeurs citoyennes qui l'animent. Ils constituent un point de rencontre déterminant dans le parcours des personnes, où il leur est donné de vivre avec les autres et de faire leurs premiers pas dans la vie citoyenne. La mixité sociale est l'une de ses caractéristiques omniprésentes : elle fait partie des apprentissages de la vie et doit s'incarner dans tous les milieux éducatifs.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Date de publication d'un référentiel sur l'éducation interculturelle	2019	En progression	En progression
Date de publication d'un référentiel sur la diversité linguistique en milieu scolaire	2019	En progression	En progression

Le Ministère a terminé la rédaction des premières versions des référentiels sur l'éducation interculturelle et sur la diversité linguistique en milieu scolaire. Les documents ont été validés en 2018-2019 pour qu'ils tiennent compte de la réalité particulière non seulement des élèves issus de l'immigration, mais également des élèves anglophones, inuits et des Premières Nations. Leur publication est prévue en 2019, conformément à la cible visée.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Date de création d'un programme de rapprochement et de jumelage interculturel entre les élèves québécois de toutes origines	2019	En progression	Non amorcé

Le Ministère a amorcé les travaux visant la création du programme de rapprochement et de jumelage interculturel entre les élèves québécois de toutes origines. Il a continué de soutenir des initiatives en matière d'éducation interculturelle réalisées par les commissions scolaires et a analysé celles qui ont été mises en œuvre en 2017-2018.

OBJECTIF 1.1.2

Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités

Les principes d'équité et d'égalité des chances exigent que les écarts de réussite observés entre différents groupes d'élèves soient analysés et que les moyens nécessaires soient pris pour les réduire le plus possible. Les écarts de réussite les plus importants se trouvent chez les garçons, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage [EHDA], les personnes issues de milieux défavorisés, les autochtones et les immigrants de première génération.

INDICATEUR	CIBLES 2022	RÉSULTATS 2018-2019 Cohorte de 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	RÉSULTATS 2017-2018 Cohorte de 2009 suivie jusqu'en 2015-2016	RÉSULTATS 2016-2017 Cohorte de 2008 suivie jusqu'en 2014-2015
Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (en points de pourcentage) [PEVR ¹⁴]				
• Garçons et filles	6,1	9,2	8,6	10,1
• EHDA et élèves réguliers [réseau public seulement]	25,3	31,9	32,0	34,1
• Élèves des écoles défavorisées [réseau public seulement]	6,5	8,4	9,4	8,9
• Élèves issus de l'immigration [première génération]	3,0	3,0	4,0	4,1

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, édition 2018.

L'évolution des données liées à la réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves est établie selon le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après sept ans, taux choisi comme indicateur.

Cet indicateur montre que **l'écart entre les filles et les garçons**, à l'avantage des filles, diminue au fil des années. En effet, pour l'ensemble du Québec, cet écart est passé de 14,9 à 9,2 points de pourcentage entre la cohorte de 1998 et celle de 2010, soit une réduction de 5,7 points de pourcentage. Notons une légère hausse de 0,6 point de pourcentage entre la cohorte de 2009 et celle de 2010, mais une tendance à la baisse sur plusieurs années.

14. Plan d'engagement vers la réussite.

Dans le réseau public, le **taux de diplomation et de qualification des EHDA**¹⁵ au début de leur secondaire est inférieur à celui des élèves réguliers. Pour la cohorte de 2010, les élèves réguliers affichent un taux de 85,6 % après sept ans, comparativement à 53,7 % pour les EHDA. L'écart entre les deux groupes est élevé, mais tend à diminuer entre les cohortes de 2008 et 2010. Il passe en effet de 34,1 à 31,9 points de pourcentage. Cette tendance est observée depuis la cohorte de 2006. La part des EHDA dans les nouveaux inscrits du réseau public, en première secondaire, a continuellement augmenté dans les dernières cohortes. Malgré ce fait, le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après sept ans, ne cesse de progresser.

En ce qui concerne les **élèves des écoles défavorisées** du réseau public, le Ministère détermine un indice de milieu socio-économique [IMSE] pour chacune des écoles primaires et secondaires. En fonction du rang décile de l'IMSE de l'école où l'élève est inscrit en première secondaire, des comparaisons sont possibles. Celles-ci s'effectuent entre les taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux favorisés [rangs déciles 1, 2 ou 3], intermédiaires [rangs déciles 4, 5, 6 ou 7] et défavorisés [rangs déciles 8, 9 ou 10]. Pour la cohorte de 2010, les taux après sept ans sont de 83,6 % pour les milieux favorisés, de 78,5 % pour les milieux intermédiaires et de 71,8 % pour les milieux défavorisés.

Les **élèves issus de l'immigration** de première génération ont un cheminement scolaire plus difficile que celui des autres élèves. Plusieurs ont commencé leur scolarisation au Québec à un âge plus avancé, contrairement aux élèves qui ont intégré l'école québécoise dès le préscolaire. De plus, en raison de leur parcours migratoire parfois difficile [notamment pour les réfugiés], certains ont pu connaître des interruptions ou des retards de scolarisation durant ce parcours ou dans leur pays d'origine. Finalement, compte tenu des efforts qu'ils doivent fournir pour l'apprentissage de la langue d'enseignement, ils accumulent plus souvent du retard au primaire que les élèves immigrants de deuxième génération. L'écart du point de vue du taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans, pour l'ensemble du Québec, a tout de même diminué entre les élèves immigrants de première génération et les autres, passant de 5,0 à 3,0 points de pourcentage entre les cohortes de 2006 et 2010.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2019
Date de mise en place d'une Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones	Automne 2017	S. O.	Atteint

Depuis sa création en octobre 2017, la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones a tenu cinq rencontres qui ont réuni plusieurs participants membres d'organisations autochtones et représentants des commissions scolaires, du Ministère et d'autres ministères provinciaux et fédéraux. Dans son plan de travail 2018-2019, la Table a priorisé la valorisation des langues et de la culture autochtones, la création de matériel pédagogique culturellement signifiant et adapté aux élèves autochtones et le soutien à la santé mentale de ces derniers et du personnel autochtone.

15. Les EHDA ont un plan d'intervention ou un code de difficulté lors de leur entrée en première année du secondaire. C'est en effet la situation de départ qui est prise en compte, même si, dans certains cas, la déclaration peut changer durant le parcours scolaire de l'élève.

Plusieurs travaux sont menés par la Table. Parmi eux, notons la mise en œuvre de la mesure concernant la littérature jeunesse en langues autochtones, qui est pilotée par le Ministère et prévue dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. D'autres mesures seront aussi définies dans le cadre du Plan d'action numérique. Au cours de la prochaine année, la Table se penchera sur le problème de l'attraction et de la rétention des stagiaires ainsi que du personnel enseignant, administratif, professionnel et de soutien dans les écoles en milieu autochtone.

Un sous-comité placé sous la responsabilité de la Table a par ailleurs été constitué en 2018. Il a pour mandat d'élaborer des mesures répondant aux besoins particuliers des enfants autochtones. Il a déjà tenu trois rencontres qui ont permis de dégager les enjeux liés aux enfants autochtones de 0 à 8 ans et d'entreprendre des actions comme :

- la préparation d'un cadre de référence culturel provincial pour la mise en place des services aux Premières Nations et aux Inuits;
- la définition et la création d'instances de concertation régionale autochtone.

INDICATEUR	CIBLE 2022	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018	RÉSULTAT 2016-2017
Taux d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur	8 %	n. d.	7 %	6 %

Source : Système d'information Socrate et GDEU.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 35 703 étudiantes et étudiants ont bénéficié de services de soutien en raison de leur situation de handicap, ce qui représentait 7 % de l'effectif total collégial et universitaire. Pour l'année scolaire 2018-2019, cet effectif n'était pas connu au moment de la rédaction du présent rapport.

Entre 2016-2017 et 2017-2018, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap qui ont bénéficié de services de soutien s'est accru de 11,9 %, passant de 31 907 à 35 703.

Pour l'année scolaire 2018-2019, une somme de 42,9 millions de dollars a été prévue pour les services de soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap dans les cégeps, les collèges privés subventionnés et les universités. Cette somme représente une augmentation de 8,6 % par rapport à 2017-2018, où 39,47 millions ont été alloués pour ces services.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de lancement de la Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits 2018-2023	2018	Non atteint	En progression

Dans le contexte des travaux d'élaboration de la Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits 2018-2023, une seconde rencontre avec des représentants des organisations autochtones, des universités, des cégeps et des associations étudiantes a eu lieu le 25 mai 2018. Ses objectifs étaient de :

- dresser un portrait des actions entreprises par le Ministère dans la dernière année;
- présenter les mesures en enseignement supérieur sous la responsabilité du Ministère dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022;
- proposer la création d'une instance de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires des étudiantes et des étudiants autochtones et l'élaboration d'une déclaration de principes ratifiée par l'ensemble des établissements collégiaux et universitaires et les organisations autochtones.

Au terme de la rencontre, un communiqué de presse gouvernemental a confirmé la mise en place d'une instance de concertation qui traitera de la question de la persévérance et de la réussite des étudiantes et étudiants inuits et des Premières Nations.

OBJECTIF 1.1.3

Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par l'ensemble de la population

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, lancée en avril 2017, vise entre autres à faire bouger tous les élèves du primaire parce que les élèves actifs réussissent mieux. La mesure *À l'école, on bouge!* soutient les équipes-écoles pour qu'elles s'engagent dans un changement des pratiques et que l'intégration quotidienne de 60 minutes d'activité physique soit maintenue au-delà de la durée de l'aide financière.

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
	2017-2018	2021-2022		
Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves	400	1 015	569	415

Source : CollecteInfo, mars 2019; Liste des écoles pour la mesure 15023.

En 2018-2019, 569 écoles ont adhéré à la mesure *À l'école, on bouge!* Ce nombre inclut les 415 écoles qui en étaient à leur deuxième année de participation à cette mesure et 154 nouvelles écoles qui y ont adhéré. La sélection des écoles est sous la responsabilité des commissions scolaires, par l'entremise desquelles les écoles choisies reçoivent un soutien financier du Ministère. Ces écoles peuvent s'inscrire gratuitement à [Force 4](#), un programme de soutien qui leur offre de l'équipement et des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Taux de fédérations sportives bénéficiant du programme de soutien financier	100 % toutes les années	100 %	100 %
Taux d'organismes soutenus par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir	100 % toutes les années	100 %	100 %
Taux d'utilisation du soutien financier aux athlètes, aux entraîneurs et aux entraîneurs admissibles au programme Équipe Québec	100 % toutes les années	100 %	100 %

En 2018-2019, les 54 fédérations sportives québécoises reconnues et admissibles ont été soutenues financièrement pour qu'elles puissent assumer leurs responsabilités dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises.

Les 24 organismes nationaux de loisir reconnus et admissibles en 2017-2018 ont aussi été soutenus financièrement pour qu'ils puissent assumer leurs responsabilités dans le cadre du Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir.

Enfin, les 536 athlètes et les 115 entraîneurs et entraîneurs admissibles qui ont déposé une demande au programme Équipe Québec ont été soutenus financièrement.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Enquête sur la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs			
Période de réalisation de l'enquête	2018-2019	Atteint	En progression
Période de publication des résultats et de détermination de cibles	2019-2020	En progression	

Mandaté par le Ministère pour réaliser l'enquête sur la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs, l'Institut de la statistique du Québec a procédé, d'octobre 2018 à mars 2019, à l'élaboration du questionnaire de l'enquête et à la collecte des données auprès de la population.

Cette enquête est l'une des mesures prévues pour évaluer la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir *Au Québec, on bouge!*

OBJECTIF 1.1.4

Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

Pour le réseau scolaire, l'un des résultats visés par cet objectif est de ramener à 11,4 %, d'ici 2022, la proportion d'élèves qui entrent au secondaire dans le réseau public à l'âge de 13 ans ou plus. L'entrée tardive au secondaire a des effets négatifs sur le cheminement scolaire et accroît, de façon importante, le risque de décrochage.

INDICATEUR	CIBLE 2022	RÉSULTAT 2018-2019 [provisoire]	RÉSULTAT 2017-2018	RÉSULTAT 2016-2017
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,4 %	10,9 %	12,3 %	12,5 %

Sources : Années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 : Indicateurs nationaux, édition 2017-2018, lecture des données en date du 2017-01-26.
Année scolaire 2016-2017 : informations transmises aux commissions scolaires dans le cadre de la Politique de la réussite éducative, lecture des données en date du 2018-01-25.
Années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 : Indicateurs nationaux, édition 2019-2020, lecture des données en date du 2019-01-24.

Entre 2014-2015 et 2018-2019, le pourcentage des nouveaux inscrits âgés de 13 ans ou plus a diminué, passant de 13,6 % à 10,9 % [donnée provisoire pour 2018-2019].

INDICATEUR	CIBLES ANNUELLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018	RÉSULTATS 2016-2017
Performance du Programme de remise de dette				
• Nombre de bénéficiaires	1 100	1 056	1 188	1 401
• Nombre de remises de dette	1 200	1 190	1 356	1 644

Source : Données compilées par la Direction de la planification et des programmes en date du 31 mars 2019.

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes qui ont terminé leurs études dans les délais prévus et qui ont reçu une bourse chaque année en vertu du Programme de prêts et bourses.

Le nombre de bénéficiaires du Programme de remise de dette de même que le nombre de remises de dette accordées en 2018-2019 ont été légèrement inférieurs aux cibles fixées. Ces résultats sont principalement attribuables à une légère baisse du nombre de participants au programme de prêts et bourses. À titre indicatif, pour bénéficier d'une remise de dettes, les candidats doivent soumettre leur demande dans un délai de trois ans suivant la fin du programme d'études concerné par la remise.

OBJECTIF 1.1.5

Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants

Le régime d'aide financière aux études est l'un des moyens privilégiés par le système éducatif québécois pour assurer l'accessibilité aux études, l'équité et l'égalité des chances pour toutes les personnes. Il a permis à des milliers d'étudiantes et d'étudiants d'accéder aux études supérieures et d'y réussir. Un régime bien adapté à leurs besoins les aide à mieux planifier leur parcours éducatif et à atteindre leurs buts.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Taux de bénéficiaires remboursant leur prêt directement à leur établissement financier	90 % tous les ans	89,1 %	89 %
Fréquence de la publication de recherches sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études	1 par année	0	1

Source : Direction de la planification et des programmes, Extraction effectuée au 30 avril 2019, système SAS Enterprise Guide, version 7.2.

Le pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt à leur établissement financier s'établit à 89,1 % en 2018-2019, ce qui est légèrement en deçà de la cible fixée.

Le Ministère a publié, après le 31 mars 2019, son rapport statistique 2016-2017 sur l'aide financière aux études accordée.

ORIENTATION 2

Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

AXE 1 : LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIF 2.1.1

Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves

Une intervention précoce, continue et concertée auprès des élèves prépare et facilite les transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Dans le but de favoriser une transition harmonieuse de la petite enfance à l'âge scolaire, le Ministère accorde des investissements importants qui permettront notamment l'ajout de centaines de nouvelles ressources professionnelles pour soutenir les interventions pédagogiques des titulaires. Il poursuivra de plus l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Stratégie sur les services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans			
• Nombre de nouvelles ressources professionnelles dans les écoles	500 dès 2017-2018	n. d.	n. d.
• Nombre de classes de maternelle 4 ans implantées en milieu défavorisé	112	106	100

Source : Direction générale des services de soutien aux élèves, Direction de la formation générale des jeunes, tableau Évolution 2013-2018 des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, 9 septembre 2019.

En ce qui concerne l'ajout de professionnels dans le réseau, les investissements pour l'année scolaire 2018-2019, totalisant 40 millions de dollars, ont été communiqués aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention.

Les ressources professionnelles recherchées sont notamment les suivantes : orthophonistes, ergothérapeutes, orthopédagogues, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, conseillers à l'éducation préscolaire, professionnels formés en sexologie, etc. Il faudrait aussi des agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire.

Ces ressources amélioreront notamment l'offre de services directs aux élèves dans l'ensemble des écoles primaires publiques et privées du Québec.

Pour ce qui est de la maternelle 4 ans, le ministre a autorisé, pour l'année scolaire 2018-2019, 111 nouvelles classes à temps plein en milieu défavorisé, dont 106 ont effectivement été ouvertes. Au total, 394 classes sont ouvertes et permettent à 4 722 enfants [donnée provisoire] de bénéficier de services éducatifs.

INDICATEUR	CIBLE 2018-2019	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre de nouveaux intervenants en soutien à l'enseignante ou à l'enseignant titulaire [préscolaire, primaire et secondaire]	1 600	1 309	1 666

Source : Direction générale du financement.

Au cours des dernières années, les investissements ont permis l'ajout de ressources dans le réseau scolaire. Selon les informations recueillies auprès des commissions scolaires en mars 2019, il y a un cumul de 4 116,9 postes équivalents temps complet (ETC) occupés par des enseignants, des professionnels et des membres du personnel de soutien supplémentaires qui ont été répartis dans les écoles partout au Québec.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de révision du modèle de financement concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Avril 2018	S. O.	Atteint

La révision du modèle de financement relatif aux EHDA, plus précisément aux élèves handicapés (H) ou ayant des troubles graves du comportement (TGC) vise la bonification de l'allocation de base pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes. Le Ministère a adopté un nouveau modèle de financement pour ces élèves à la suite de consultations menées auprès de divers partenaires, en avril et en mai 2018.

Ce nouveau modèle de financement [mesure 15333 des Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021] est en vigueur depuis l'année scolaire 2018-2019. Il implique un nouveau processus d'assurance qualité qui remplace la validation systématique de tous les nouveaux dossiers comportant un code de difficulté déclaré au 30 septembre de chaque année.

Dans les faits, avec ce nouveau processus, l'analyse des dossiers se fait exclusivement à partir d'un échantillon de dossiers d'élèves déclarés H ou TGC au 30 septembre dans chaque commission scolaire. La vérification par échantillonnage de dossiers a débuté au mois de février 2019. Elle vise à assurer l'adéquation des pratiques de déclaration des codes de difficulté avec les critères ministériels au sein de chaque commission scolaire. Il s'agit d'un processus administratif au cours duquel les commissions scolaires ont la responsabilité d'attester de la conformité de l'information transmise au Ministère.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 30 septembre de chaque année, les commissions scolaires doivent déclarer leur effectif dans le système informatique de déclaration des effectifs scolaires [appelé le système Charlemagne]. Le bassin d'échantillonnage qui sert à l'analyse est constitué de tous les élèves déclarés H ou TGC au 30 septembre dans Charlemagne, sauf ceux déjà échantillonnés dans un cycle de trois ans. L'échantillon de dossiers d'élèves déclarés H ou TGC de chaque commission scolaire, utilisé uniquement pour l'opération de vérification par échantillonnage, est constitué aléatoirement.

OBJECTIF 2.1.2

Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

Des difficultés et des besoins particuliers peuvent survenir à tous les âges et accroître considérablement les risques d'abandon ou de décrochage scolaires. La prévention et l'accompagnement s'avèrent nécessaires lorsque le jeune ou l'adulte font face à des événements ou à des transitions critiques qui peuvent se produire à tout moment dans leur parcours éducatif. Il est alors important de leur offrir un accompagnement soutenu jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

INDICATEUR	CIBLE 2022	RÉSULTAT 2018-2019 [cohorte de 2010 suivie jusqu'en 2016-2017]	RÉSULTAT 2017-2018 [cohorte de 2009 suivie jusqu'en 2015-2016]	RÉSULTAT 2016-2017 [cohorte de 2008 suivie jusqu'en 2014-2015]
Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans	84 %	80,9 %	80,1 %	78,8 %

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, édition 2018.

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire est la proportion d'élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification sept ans après leur entrée au secondaire, soit à la formation générale des jeunes, soit à l'éducation des adultes, soit à la formation professionnelle. Le taux a progressé régulièrement au cours des dernières années pour l'ensemble du Québec.

Pour les cohortes de 2008 à 2010, le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire a continué de progresser, passant de 78,8 % à 80,9 %, soit une hausse de 2,1 points de pourcentage. Cette augmentation est presque entièrement due au fait que plus d'élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle reste stable d'une cohorte à l'autre.

INDICATEUR	CIBLE 2022	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018	RÉSULTAT 2016-2017
Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au second cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles	82 %	n. d.	n. d.	80 %

Source : MEES, système Charlemagne, août 2018 (bilan 4 de l'année scolaire 2017-2018).

À la formation générale des adultes, la persévérance scolaire est un élément fondamental de la réussite éducative.

Les données de 2017-2018 de même que celles de 2018-2019 ne sont pas encore disponibles, car le calcul du taux implique un suivi des adultes pendant deux années scolaires consécutives. Par exemple, pour calculer le taux de persévérance et de réussite des adultes inscrits en formation générale des adultes en 2018-2019, il est nécessaire d'utiliser les données des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Or, les données de l'année 2017-2018 ne seront disponibles qu'au début de l'automne 2020.

AXE 2 : DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

OBJECTIF 2.2.1

Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

L'acquisition de compétences adéquates en littératie et en numératie doit être soutenue tout au long du parcours éducatif des jeunes et des adultes, à la formation générale comme à la formation professionnelle. Tout retard nuit aux apprentissages de la personne et limite sa progression et le plein développement de son potentiel. Par conséquent, le Ministère vise l'augmentation du taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4^e année du primaire dans le réseau public ainsi que la publication d'une stratégie en alphabétisation.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public	Cibles spécifiques à déterminer en 2018	n. d.	n. d.

Source : Bases de données du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire.

Le Ministère dispose des taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4^e année du primaire dans le réseau public des années scolaires antérieures à l'année 2013-2014. De nouvelles collectes sont prévues à compter de l'année scolaire 2018-2019, ce qui permettra notamment de fixer une cible à partir de cette année.

Dans la foulée de ces travaux, le Ministère déterminera le moyen de mesurer l'atteinte de cet objectif dans les commissions scolaires anglophones, conformément à ce qui est prévu dans son plan stratégique.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de publication de la Stratégie en alphabétisation	Automne 2019	En progression	En progression

Les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)¹⁶ de 2012 démontrent des besoins en matière d'amélioration et de maintien des compétences en littératie de la population québécoise. Ils établissent notamment que 53,3 % des personnes âgées de 16 à 65 ans sont susceptibles de démontrer de faibles compétences en littératie. Une réflexion est entreprise quant aux orientations que devrait comprendre la stratégie portant sur l'alphabétisation. Cette stratégie nécessitera la participation de plusieurs acteurs socioéconomiques, ministériels et de la société civile, réunis sous le leadership du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

16. www.peicacda.ca

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 3

Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes

AXE 1 : LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

OBJECTIF 3.1.1

Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation

Le Ministère soutient des actions intégrées de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire. Il bonifie l'approche *École en santé* et améliore la convergence des actions. Il soutient des mesures d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur et finance des actions pour le développement de l'esprit sportif.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
RÉSEAU SCOLAIRE			
Actions intégrées de promotion et de prévention en milieu scolaire	Janvier 2018	Octobre 2018	
• Date de mise en ligne du contenu ÉKIP	En continu	Atteint	En progression
• Début de l'offre de formation sur le contenu ÉKIP	À partir de mars 2018	Non atteint	Non atteint

Le contenu ÉKIP est en ligne à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/jeunesse/ekip

Le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales travaille depuis mars 2018 à l'élaboration de la formation sur ce contenu qui sera offerte aux principaux intervenants dans le milieu scolaire.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
RÉSEAU SCOLAIRE			
Début des activités de soutien aux intervenants pour la mise en œuvre de la Politique-cadre <i>Pour un virage santé à l'école</i>	Janvier 2019	Atteint	En progression

Source : Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé.

Dans le cadre du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS), une activité de soutien aux intervenants pour la mise en œuvre de la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* a été amorcée en 2018. Le module portant sur l'alimentation a été validé auprès de 40 établissements primaires et secondaires des réseaux public et privé en 2017-2018. Celui concernant les contextes de repas est en cours de validation dans le réseau scolaire, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, qui a été mandatée à cet effet [action financée en vertu du PAI-PGPS].

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
	2018-2019	2021-2022		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	CUMUL DES MESURES			
Nombre de mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur mises en œuvre chaque année	8	19	15	Non atteint

En 2018-2019, 15 mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022 ont été mises en œuvre. Cela a notamment été possible grâce à l'application de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* [RLRQ, chap. P-22.1] et à l'engagement des partenaires.

Le Ministère compte ainsi parmi ses réalisations la mise en ligne, sur son site Web, du [Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur : élaboration de la politique prescrite par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur](#). Il a également publié un [glossaire thématique](#) de la terminologie en usage dans le dossier des violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

La Stratégie s'accompagne d'un investissement de 25 millions de dollars sur cinq ans. En 2018-2019, 5 millions de dollars ont été octroyés pour permettre à chaque établissement d'enseignement supérieur d'offrir un accès à des services spécialisés de soutien psychosocial à toute personne le fréquentant qui serait aux prises avec des difficultés liées aux violences à caractère sexuel.

Plusieurs partenaires ont contribué à la mise en œuvre de différentes mesures de la Stratégie en 2018-2019. Parmi ces mesures, citons :

- la mise sur pied, par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Trêve pour elles, d'un projet pilote dans le domaine de la prévention, de la sensibilisation, du soutien et de l'accompagnement des victimes d'actes de violence à caractère sexuel;
- l'organisation, par les équipes de l'Enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU) (UQAM) et d'IMPACTS (McGill), du tout premier Symposium canadien sur la violence sexuelle dans les milieux d'enseignement supérieur. Ce congrès a réuni 264 participants en provenance de six provinces canadiennes et issus d'une variété de milieux (milieu communautaire, enseignement collégial et universitaire, syndicats et gouvernement);
- la mise sur pied de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur;
- la production d'un guide sur l'aménagement sécuritaire des lieux destiné aux établissements d'enseignement supérieur. Ce document sera rendu disponible sur le site Web du Ministère.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
LOISIR ET SPORT			
Nombre d'interventions par les ambassadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif	Croissance annuelle positive [cinq prochaines années]	262	22
Nombre de visites de la plateforme Web SportBienetre.ca	Croissance annuelle positive [cinq prochaines années]	Plus de 150 000	68 487
Soutien financier à l'organisme d'accompagnement Sport'Aide	Maintien	625 000 \$	170 000 \$

Au total, 262 interventions ont été menées par **les ambassadrices et les ambassadeurs** de l'esprit sportif en 2018-2019 dans l'ensemble des régions du Québec. Sur ce nombre, cinq tournées ont été réalisées en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport (URLS) dans les régions administratives de la Gaspésie, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec.

Le nombre de **visites de la plateforme Web** SportBienetre.ca s'élève à plus de 150 000 en 2018-2019. Il a plus que doublé comparativement à la première année d'existence de cette plateforme, soit 2017-2018.

Une somme de 625 000 \$ a été accordée à **l'organisme d'accompagnement Sport'Aide** en 2018-2019. Ce soutien permet d'assurer l'opérationnalisation de ressources spécialisées d'accompagnement, notamment la ligne d'aide téléphonique du type 1 800 et le service instantané virtuel par les réseaux sociaux et les messages textes pour les jeunes athlètes victimes d'intimidation et les témoins. L'aide financière permet également à l'organisme d'effectuer des actions concrètes comme être le porte-parole des jeunes sportifs pour les défendre et faire valoir leurs droits. Sport'Aide vise aussi à promouvoir l'éthique et la lutte contre l'intimidation pour favoriser l'établissement d'un environnement sain, sécuritaire et plaisant pour les jeunes athlètes de même qu'à sensibiliser le grand public et les médias à ce problème.

OBJECTIF 3.1.2

Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs

L'expérience positive et sécuritaire de la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs a une forte incidence sur sa fréquence et sa récurrence. Chaque personne et chaque communauté en retirent de nombreux bienfaits reconnus. Le Ministère agit pour favoriser le maintien et la répétition de ce type d'expérience positive chez les citoyennes et citoyens. Plusieurs actions sont proposées, dont celles sur les activités et les sports où le niveau de risque est élevé.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Pourcentage d'inspections effectuées dans les stations de ski alpin	33 % des stations tous les ans	36 %	43 %
Mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives	2018-2019	Non atteint (68 %)	En progression

Au cours de l'année 2018-2019, le pourcentage d'**inspections effectuées dans les stations de ski alpin** a légèrement dépassé la cible annuelle [33 %] pour s'établir à 36 %.

La mise en œuvre du **Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives** se poursuit. Parmi les 19 mesures prévues, 13 ont été réalisées et 5 ont été amorcées. Le protocole de gestion des commotions cérébrales, la section Web bonifiée et la campagne de sensibilisation ont été mis en ligne, lancés et diffusés durant l'année 2017-2018.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le gouvernement du Québec est le premier au pays à lancer un protocole de gestion des commotions cérébrales.

AXE 2 : LES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF 3.2.1

Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

L'amélioration des structures physiques et architecturales des écoles est nécessaire. Les travaux de rénovation ou de construction doivent être réalisés dans le souci d'embellir les lieux et de les rendre plus accueillants et mieux adaptés aux réalités du 21^e siècle. Le Ministère confie également aux unités régionales de loisir et de sport [URLS] le mandat d'évaluer les parcs et les espaces sportifs et récréatifs de propriété publique [municipale ou scolaire]. Cette évaluation prend en considération l'accessibilité, l'attractivité et la sécurité de ces infrastructures.

INDICATEUR	CIBLE 2022	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Taux de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant [PEVR]	85 %	47,5 ¹ %	55,2 %

Source : Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2019-2020, 2018-2019 et 2017-2018.

1. Contrairement à l'année 2017-2018, les bâtiments n'ayant aucune cote d'état ont été retirés du calcul.

Depuis la mise en place du Cadre de gestion des infrastructures scolaires en 2015, le processus d'inspection des bâtiments a été révisé pour qu'il soit plus uniforme dans le réseau scolaire. Cette révision permet de dresser un portrait plus juste de l'état des infrastructures scolaires. L'augmentation des budgets accordés par le Ministère pour le maintien et la résorption du déficit de maintien des bâtiments scolaires au cours des dernières années est directement liée à cette connaissance plus fine de l'état du parc immobilier des commissions scolaires.

Le Ministère prend toutes les mesures possibles pour soutenir les commissions scolaires dans la gestion de leur parc immobilier.

INDICATEUR	CIBLE 2017- 2022	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Soutien financier aux installations sportives et récréatives	300 M\$	150,6 M\$	26,1 M\$

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Pour ce qui est du soutien financier aux installations sportives et récréatives, 186 projets ont été autorisés au cours de l'année financière 2018-2019, pour une aide financière de 150,6 millions de dollars. Ces projets ont été autorisés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV et du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

INDICATEUR	CIBLE 2017- 2022	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre de parcs et d'espaces récréatifs publics évalués	Croissance annuelle positive [de 2018 à 2021]	1 392	1 036

Source : Formulaire annuel de reddition de comptes dans le cadre du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique; Tableau de compilation des parcs évalués par les URLS.

Dans le cadre du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS) en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique, les URLS ont évalué un total de 1 392 parcs et espaces récréatifs publics en 2018-2019, comparativement à 1 036 en 2017-2018. La cible, qui prévoyait une croissance annuelle positive des évaluations, est donc atteinte.

ORIENTATION 4

Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique

AXE 1 : LES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

OBJECTIF 4.1.1

Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes

Le développement de compétences numériques tôt dans le parcours éducatif est nécessaire pour que chaque personne progresse dans ses apprentissages et réalise son plein potentiel. Chaque individu a aussi à maintenir ses compétences et à les augmenter tout au long de sa vie.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	Atteint	Atteint

Dans la mesure 1 du Plan d'action numérique (PAN), le Ministère s'est engagé à établir et à opérationnaliser un cadre de référence des compétences numériques transversal à tous les ordres d'enseignement. Il a alors mandaté le Groupe de recherche interuniversitaire sur l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication (GRIIPTIC) pour réaliser les travaux de recherche devant mener à l'élaboration de ce cadre.

Dans ce contexte, le GRIIPTIC a analysé plus de 70 référentiels en provenance d'environ 17 pays. Un processus de consultation s'est également tenu au printemps 2018 auprès d'acteurs des milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ont participé à ce processus des enseignants; des conseillers pédagogiques, notamment ceux du Réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (RÉCIT), du Réseau des répondantes et répondants TIC (REPTIC) et du milieu universitaire; ainsi que des bibliothécaires de tous les ordres d'enseignement.

Le GRIIPTIC a également amorcé, en 2018-2019, des travaux de recherche visant à définir une gradation des dimensions de la compétence numérique et à dégager des pistes d'opérationnalisation du Cadre de référence de la compétence numérique.

Ce cadre a été publié au printemps 2019. De plus, pour faciliter son opérationnalisation, une matrice détaillée indiquant les niveaux d'atteinte ainsi qu'un outil diagnostique sont en cours d'élaboration.

OBJECTIF 4.1.2

Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21^e siècle

En plus de la capacité à utiliser le numérique, les compétences du 21^e siècle impliquent des qualités et des aptitudes comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication et la collaboration, l'esprit d'entreprise ou le désir de réaliser des projets. S'ajoutent à cela la créativité, l'innovation, l'autodétermination et la gestion personnelle, la responsabilité sociale ainsi que la sensibilisation aux différentes cultures et à l'environnement. La maîtrise de cet éventail de compétences est indispensable à l'évolution professionnelle des personnes et au développement de leur potentiel entrepreneurial.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	S. O.	Atteint

Les travaux de renforcement des compétences du 21^e siècle sont réalisés dans le contexte de l'établissement et de l'opérationnalisation du Cadre de référence de la compétence numérique, mentionné plus haut (objectif 4.1.1).

Déjà, dans le rapport de recherche déposé par le GRIIPTIC en novembre 2018, plusieurs rapprochements sont envisageables entre les douze dimensions de la compétence numérique et les compétences du 21^e siècle. En effet, il y est question de la pensée critique, de la résolution de problèmes, de la communication, de la collaboration, de la créativité, de l'innovation et de la maîtrise des outils technologiques.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
RÉSEAU SCOLAIRE			
Adaptation du Programme de formation de l'école québécoise	2021-2022	En progression	En progression
Date de publication d'un guide sur les compétences du 21 ^e siècle pour les services d'éducation populaire offerts à la formation générale des adultes	2020	En progression	Non amorcé

Le **Programme de formation de l'école québécoise** permet déjà la mobilisation et l'acquisition de plusieurs compétences du 21^e siècle. Au-delà des orientations qu'il dicte, il offre également aux établissements et au personnel enseignant une marge de manœuvre appréciable dans le choix des interventions pédagogiques, permettant leur évolution avec la société et ses besoins. De plus, le Ministère voit à l'adaptation continue des programmes d'études du Programme de formation de l'école québécoise, notamment pour renforcer l'acquisition des compétences du 21^e siècle.

Il a d'ailleurs amorcé l'élaboration d'un nouveau programme-cycle d'éducation préscolaire. Celui-ci a pour but d'assurer un arrimage entre les programmes de maternelle 4 ans et 5 ans sur les deux années du cycle, en continuité et en conformité avec le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* du ministère de la Famille. Le programme-cycle favorisera l'apprentissage par le jeu ainsi que le développement global des enfants de 4 et 5 ans dans l'ensemble des domaines [physique et moteur, social, affectif, langagier et cognitif], tout en les préparant à leur entrée à l'enseignement primaire. Concrètement, les activités suivantes ont été réalisées :

- l'élaboration d'un projet de programme-cycle par un comité consultatif composé d'enseignantes et de conseillères pédagogiques de l'éducation préscolaire au printemps 2018 [18 écoles en ont fait la mise à l'essai au cours de l'année scolaire 2018-2019];
- la validation auprès des partenaires, notamment les intervenants du réseau scolaire ainsi que les experts universitaires en développement de l'enfant et en éducation préscolaire, à l'automne 2018;
- la formation d'un comité de suivi de l'implantation du cycle d'éducation préscolaire mandaté pour fournir au ministre des avis et des recommandations concernant le projet de programme-cycle.

Les **services d'éducation populaire**, apparus en 1994 dans le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 9] et offerts dans les commissions scolaires, nécessitent une redéfinition. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a participé, en 2018-2019, aux travaux du Conseil des ministres de l'Éducation [Canada] et de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant le projet Éducation 2030 - Le futur de l'éducation et des compétences. Les résultats de ces travaux pourront alimenter la réflexion portant sur les services d'éducation populaire et confirmer les orientations à donner à un futur guide sur les compétences du 21^e siècle.

AXE 2 : LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

OBJECTIF 4.2.1

Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance

La formation à distance [FAD] optimise l'accès aux ressources éducatives et, ce faisant, favorise l'égalité des chances, la réussite de toutes et de tous de même que l'apprentissage tout au long de la vie. Le Ministère soutient, dans le cadre du Plan d'action numérique [PAN], le déploiement de la FAD dans tout le réseau scolaire, tant francophone qu'anglophone.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	S. O.	Atteint
Projet pilote de formation à distance	2018-2019	Atteint	En progression

La mesure 19 du PAN vise à favoriser le déploiement de la FAD à l'enseignement primaire et secondaire. Dans le cadre de cette mesure, le Ministère a démarré en 2018-2019 un projet pilote pour les élèves qui n'ont pas accès à certains cours dans leur école, qui sont hospitalisés ou qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé. Des commissions scolaires ont reçu le mandat de concevoir des cours en ligne pour les rendre accessibles dès la rentrée scolaire 2020-2021.

S'inscrivant dans la mesure 21 du PAN, le projet eCampus vise à regrouper l'ensemble de l'offre de FAD de tous les établissements québécois d'enseignement supérieur. Au cours de l'année 2018-2019, un vaste chantier impliquant plus d'une centaine de représentants de collèges et d'universités a été mené selon une approche de coconstruction. L'objectif poursuivi était de réfléchir, de façon concertée, tant au projet eCampus qu'à l'offre de FAD des établissements, puis de déterminer les actions à entreprendre pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Québec. La qualité et la richesse des échanges tenus entre les participants ont permis de faire émerger une vision collective unique de ce projet majeur pour le Québec.

OBJECTIF 4.2.2

Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement

Les services de reconnaissance des acquis et des compétences [RAC] permettent à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis scolaires et extrascolaires. Ils sont, pour lui, un moyen d'atteindre ses objectifs en matière de formation, de développement des compétences, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de son employabilité. La RAC constitue aussi l'une des réponses à la conciliation travail-famille-études inscrites dans la Politique de la réussite éducative.

Au secondaire, conformément aux conditions ou aux critères établis par le ministre, les commissions scolaires reconnaissent les acquis scolaires et extrascolaires d'une personne inscrite à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
RÉSEAU SCOLAIRE			
Nombre d'instrumentations de reconnaissance des acquis et des compétences élaborées annuellement en formation professionnelle	Trois par année	4	3

Pour l'année 2018-2019, les travaux d'élaboration d'instrumentations pour la RAC ont porté sur six programmes d'études professionnelles.

Quatre instrumentations des programmes d'études Assistance à la personne en établissement et à domicile [DEP 5358], Opération d'équipements de production [DEP 5362], Production animale [DEP 5354] et Secrétariat [DEP 5357] ont été finalisées et diffusées au réseau des commissions scolaires. Les deux autres instrumentations, Production horticole [DEP 5348] et Ébénisterie [DEP 5352], sont en cours d'élaboration.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018	RÉSULTAT 2016-2017
RÉSEAU SCOLAIRE				
Nombre d'inscriptions en reconnaissance des acquis et des compétences à la formation générale des adultes	Hausse annuelle de 5 %	n. d. ¹	15 237	16 014

1. Les résultats sont disponibles à la fin de l'année scolaire et non de l'année financière.

Les inscriptions en RAC à la formation générale des adultes [FGA] sont en baisse depuis 2014-2015. Cette baisse peut s'expliquer en partie par la diminution de l'effectif de la FGA, qui résulte de plusieurs facteurs. Parmi eux, notons les différentes actions menées pour favoriser la persévérance scolaire au secteur des jeunes, la baisse démographique observée chez les moins de 20 ans depuis quelques années ainsi que la vigueur du marché de l'emploi. Le Ministère voit présentement à l'actualisation des instruments de la RAC afin d'améliorer l'offre de services dans les commissions scolaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) permet à l'adulte de se faire reconnaître des apprentissages pour poursuivre sa démarche vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou pour être admis à la formation professionnelle ou à un programme d'études postsecondaires. Elle peut aussi mener à l'obtention d'une attestation officielle d'équivalence de niveau de scolarité et améliorer ainsi l'employabilité de la personne visée.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
Nombre de personnes ayant bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences au collégial et à l'université	Hausse annuelle de 10 %	n. d.	Collégial : 3 479

En vue de promouvoir l'accessibilité aux services de RAC, le Ministère a prévu, en 2017-2018, une règle budgétaire visant à soutenir les établissements universitaires en la matière. En raison de la nouveauté de cette règle, les données sur le nombre de personnes ayant bénéficié des services de RAC au cours de l'année universitaire 2018-2019 ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2019.

Pour ce qui est du réseau collégial, 3 479 personnes se sont engagées dans une démarche de RAC au cours de l'année 2017-2018 (comparativement à 3 423 en 2016-2017, pour une croissance de près de 2 %). Ce nombre n'inclut pas les personnes qui avaient entrepris cette démarche lors des années antérieures et qui poursuivaient leur formation en 2017-2018. Les données pour l'année 2018-2019 seront disponibles à l'automne 2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
Date d'implantation d'une instance de concertation interuniversitaire en matière de reconnaissance des acquis	Hiver 2018	s. o.	Atteint

L'instance de concertation interuniversitaire en matière de RAC a été mise sur pied en mars 2018, comme prévu. Le Ministère a confié au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) le mandat de mettre sur pied ce groupe de travail auquel ont été invités des représentants de tous les établissements universitaires. Il l'a également mandaté pour diriger de juin 2018 à mars 2022, les activités de ce groupe de travail, et ce, sous la gouverne du Comité des affaires académiques.

Le groupe de travail s'est doté d'outils pour mieux orienter ses activités visant à assurer la concertation entre les établissements au sujet de leur vision de la RAC et de leurs pratiques en la matière. De juin 2018 à avril 2019, il a réalisé plusieurs activités dont l'octroi des sommes nécessaires au déploiement de quatre projets porteurs en RAC et la mise sur pied d'une plateforme de travail collaboratif qui comprend notamment une bibliothèque. Il a aussi assuré une veille en continu sur les orientations des instances concernées par la RAC et la diffusion auprès des établissements universitaires.

OBJECTIF 4.2.3

Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale

Le Ministère reconnaît l'importance d'agir pour l'internationalisation de l'éducation et de mieux positionner le Québec sur la scène internationale. Il souhaite soutenir le dynamisme des réseaux d'enseignement pour attirer et bien accueillir des étudiantes et des étudiants de l'international, tout en encourageant les étudiantes et étudiants québécois à explorer d'autres horizons culturels et à profiter des possibilités d'enseignement à l'étranger.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de lancement de la Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise	2018	Non atteint	En progression

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a poursuivi ses travaux avec les ministères et les organismes concernés de même qu'avec les réseaux d'enseignement afin de proposer des mesures visant à promouvoir l'offre éducative du Québec à l'international et, ainsi, d'attirer davantage d'étudiants internationaux. Ces mesures répondent aux besoins exprimés par les réseaux lors des consultations tenues en 2017 et en 2018. Par ailleurs, le Ministère participe à la mise jour de la Politique internationale du Québec, qui relève du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, par la production d'un énoncé de vision qui proposera notamment des thématiques liées à l'éducation et à la jeunesse.

De plus, dans le but de positionner l'offre éducative québécoise en 2018-2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a soutenu la réalisation de 24 salons de recrutement et de maillage dans des territoires choisis en fonction de leur potentiel de mobilité internationale. Il a également appuyé les établissements d'enseignement dans le recrutement, l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux et réalisé une campagne de promotion internationale, sur le Web, de l'offre éducative québécoise.

AXE 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE

OBJECTIF 4.3.1

Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail

Par leurs programmes de formation professionnelle, technique et universitaire, les établissements d'enseignement jouent un rôle déterminant tant pour la transition des jeunes vers le marché du travail que pour le maintien en emploi des adultes. L'opinion des employeurs sur le rendement de leurs employés nouvellement diplômés de même que l'opinion des nouveaux diplômés sur leur insertion professionnelle sont importantes pour le Ministère.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Nouveau sondage auprès des employeurs [collégial]	2018-2019	Atteint	Atteint

Source : www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Enquetes_Relance/Collégial/Relance-collegial-FT-Sondage-2018.pdf.

La collecte de données du sondage mené auprès des employeurs qui ont embauché des diplômés des programmes de formation technique au collégial s'est terminée en avril 2018. Un nombre total de 1 637 employeurs y ont participé, ce qui représente un taux de réponse de 57,2 %. Ce sondage permet d'analyser les réponses en fonction de la taille de l'entreprise, du secteur d'études ou du programme d'études. Voici quelques-uns de ses résultats :

- 96,5 % des employeurs disent être satisfaits des diplômés, et ce, 12 mois après l'embauche;
- 57,5 % des employeurs mentionnent avoir procédé à l'embauche de nouveaux diplômés à la suite d'un stage effectué dans l'organisation;
- 6 employeurs sur 10 jugent que la quantité de candidats qualifiés disponibles ne suffit pas à répondre à leurs besoins. Les entreprises de moyenne et de grande taille sont les plus nombreuses à avoir dressé ce constat;
- Selon 59,9 % des employeurs, le niveau de compétence global des diplômés est élevé.

Parmi les compétences évaluées, citons notamment la connaissance des techniques de base et spécialisées, l'utilisation des applications numériques et la communication écrite en français.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Analyse des données d'enquête auprès des personnes diplômées :			
• formation universitaire [2019]	2019-2020	En progression	En progression
• formation collégiale [2018]	2018-2019	Atteint	En progression
• formation professionnelle [2018]	2018-2019	Non atteint	En progression

Source : Les enquêtes Relance à l'université, au collégial et au secondaire.

Annuellement, le Ministère mène une enquête auprès des nouvelles personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire et, tous les deux ans, il fait de même auprès de celles de la formation technique au collégial et de la formation universitaire. Ces enquêtes visent à décrire et à faire connaître la situation de ces personnes après l'obtention de leur diplôme. Les résultats des dernières enquêtes pour la formation universitaire et la formation professionnelle sont en cours d'analyse.

L'enquête visant les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) s'est terminée en février 2019. Voici quelques-uns de ses résultats :

- 62,7 % des personnes titulaires d'un DEC étaient en emploi, tandis que 33,5 % poursuivaient des études, 2,3 % recherchaient un emploi et 1,5 % étaient considérées comme inactives. Ce taux de personnes en emploi est supérieur de 3,5 points de pourcentage à celui de l'année 2016;
- Le taux de chômage s'établit à 3,6 %, ce qui est plus bas que celui qui était en vigueur lors de la précédente enquête;
- Parmi les personnes en emploi, 83,5 % occupaient un emploi lié à leur formation. Ce taux est plus élevé de près de 5 points de pourcentage chez les femmes (85,1 %) que chez les hommes (80,2 %). Toutefois, la proportion de ces femmes qui travaillaient à temps plein (80,6 %) est plus faible de 7,3 points de pourcentage que celle des hommes (87,9 %);
- Si elles pouvaient recommencer leur formation, 90,6 % des personnes interrogées choisiraient de fréquenter le même établissement d'enseignement et 78,3 % décideraient de s'inscrire au même programme.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Instauration d'un processus d'amélioration de révision des programmes au collégial	Automne 2018	Atteint	En progression

À l'été 2018, le Programme d'optimisation du traitement des demandes des affaires collégiales a vu le jour. L'un de ses chantiers avait pour objectif d'assurer une meilleure efficacité du processus de révision et de développement des programmes de formation collégiale. Différents projets ont été réalisés dont l'établissement d'un processus optimisé d'actualisation et de développement des programmes d'études techniques. Ainsi, la cartographie du processus actuel a été effectuée et des pistes d'optimisation ont été dégagées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre d'étudiantes et d'étudiants de la formation technique participant à l'alternance travail-études	Hausse annuelle de 5 %	7,2 %	4,86 %

Sources : Socrate, données finales de l'année scolaire 2018-2019.

En 2018-2019, le nombre d'étudiants inscrits à une démarche d'alternance travail-études [3 673] marque une croissance de 7,2 % par rapport au total de l'année scolaire 2017-2018. Les mesures incitatives ainsi que l'assouplissement apporté à la mesure budgétaire en 2017-2018 semblent porter fruit.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre d'étudiantes et d'étudiants commençant un programme menant essentiellement vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie	Croissance annuelle de 2 %	1,9 %	s. o.

L'année 2017-2018 était considérée comme l'année d'implantation de la mesure relative au suivi du nombre d'étudiantes et d'étudiants commençant un programme menant essentiellement vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie. Il y avait alors 20 313 étudiants qui amorçaient leur formation dans les programmes visés.

En 2018-2019, de nouvelles règles budgétaires ont été adoptées pour soutenir cette initiative qui prenait effet cette année. Le nombre d'étudiants qui ont entamé un programme menant vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie [20 714] a augmenté de 1,9 % par rapport à celui de 2017-2018.

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
	2017-2018	2018-2019		
Nombre de nouvelles initiatives d'apprentissage en milieu du travail soutenues par le MEES en ce qui concerne l'enseignement supérieur	8	8	8	8

Sources : Lettres d'annonce du ministre et extraction du système GIF.

Un appel de projets pour de nouvelles initiatives d'apprentissage en milieu de travail a été lancé, en 2018-2019, auprès des cégeps et des collèges privés subventionnés. Parmi ces projets, huit initiatives ont été déployées.

OBJECTIF 4.3.2

Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec

Les centres collégiaux de transfert de technologie [CCTT] ont une grande influence sur la participation des étudiantes et d'étudiants aux activités de recherche et d'aide technique. Avec les collèges, ils contribuent à la promotion et à la valorisation de la recherche en intégrant les étudiants dans des projets menés par des chercheuses et des chercheurs travaillant en milieu collégial. La promotion de la formation et de la recherche aux cycles supérieurs passe également par le soutien financier des établissements du Québec, notamment à l'aide des programmes cofinancés par le Ministère et des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018	RÉSULTATS 2016-2017
Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie [CCTT]	700 étudiants par an	n. d.	827 ¹	658
Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les programmes de recherche au collégial [Programme d'aide à la recherche et au transfert et Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage]	Augmentation annuelle de 5 %	74 ² [15,6 %]	64	s. o.

Sources : Données extraites de Transit (base de données CCTT); Formulaires de demandes des projets via le portail Astuce-Recherche.

1. Les données de l'année 2017-2018 comprennent les étudiants universitaires.

2. Donnée provisoire.

Les données de l'année scolaire 2018-2019 sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les CCTT ne sont pas encore disponibles. Les données couvrent annuellement la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires participent à trois programmes de soutien à la recherche au collégial, soit :

- le Programme d'aide à la recherche et au transfert [PART], volet innovation technologique [IT];
- le Programme d'aide à la recherche et au transfert [PART], volet innovation sociale [IS];
- le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage [PAREA].

En 2018-2019, 53 étudiants se sont impliqués dans le PART-IT, 12 dans le PART-IS et 9 dans le PAREA. C'est une augmentation de 15,6 % par rapport à l'année 2017-2018. Ces données proviennent des demandes de subventions faites initialement par les cégeps. Elles sont prévisionnelles, donc susceptibles de changer. À titre d'exemple, une chercheuse ou un chercheur pourrait prévoir l'implication d'au moins un étudiant ou une étudiante, mais en inclure davantage au cours de la réalisation du projet.

Ces résultats démontrent qu'il y a plus d'étudiants impliqués dans le volet innovation technologique du PART que dans son volet innovation sociale. Dans ces deux programmes, un minimum d'une étudiante ou d'un étudiant par projet est obligatoire. Pour ce qui est du PAREA, l'admissibilité des étudiantes et étudiants est une nouveauté pour l'année 2018-2019.

La participation d'étudiantes et d'étudiants et de membres du personnel enseignant à des activités de recherche appliquée permet d'assurer des retombées pour l'enseignement et la formation collégiaux. Dans le cadre de ces programmes, le Ministère encourage notamment la tenue de conférences, certaines accessibles à la population étudiante et d'autres destinées au perfectionnement du corps enseignant.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Proportion des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation attribués aux établissements du Québec	19,02 % [équivalent du poids du PIB du Québec dans l'ensemble du Canada]	28,8 %	23,0 %

Sources : Fondation canadienne pour l'innovation; Statistique Canada.

La proportion des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) attribués aux établissements du Québec s'est élevée à 28,8 %, dépassant donc la cible fixée en 2018-2019, soit l'équivalent du poids du produit intérieur brut (PIB) du Québec dans l'ensemble du Canada en 2017.

La FCI cofinance trois programmes actifs, mais ses enveloppes et ses concours ne coïncident pas avec les années financières du Ministère :

- En 2018-2019, il n'y a pas eu de concours du Fonds d'innovation;
- Les concours du Fonds des leaders ont lieu trois fois par année et les enveloppes sont attribuées aux établissements selon leur capacité de recherche pour trois années [les établissements du Québec ont reçu une moyenne de 25,9 % du total national pour la période 2014-2017 et de 28,1 % pour la période 2017-2020];
- L'Initiative sur la cyberinfrastructure est terminée.

ORIENTATION 5

Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives

AXE 1 : LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

OBJECTIF 5.1.1

Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales

Le référentiel de compétences du personnel enseignant doit accorder une place importante aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales. C'est pourquoi la formation doit évoluer au rythme du développement des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage. De plus, la présence d'élèves vulnérables ou qui ont des besoins particuliers est une réalité pour laquelle le personnel enseignant doit pouvoir bénéficier d'une formation et d'un accompagnement adaptés.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Date de publication d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle du personnel enseignant	Hiver 2019	Non atteint	Non amorcé
Date de publication du nouveau référentiel de compétences professionnelles des enseignantes et des enseignants	Hiver 2019	Non atteint	En progression
Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants au regard des clientèles vulnérables ou qui ont des besoins particuliers	En continu	S. O.	Atteint
Mise en place de programmes et de plans de formation et d'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants dans les commissions scolaires et accompagnement de ceux-ci	En continu	S. O.	Atteint
Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants dans leur plan de développement des compétences langagières	En continu	S. O.	Atteint

Source : Direction générale des relations du travail, Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire.

La publication d'un nouveau référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante et d'un cadre de référence ministériel sur l'insertion professionnelle du personnel enseignant, initialement prévue pour l'hiver 2019, est reportée.

Concernant la mise en œuvre de mesures liées à l'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants dans les commissions scolaires et à leur accompagnement, en 2018-2019 :

- conformément aux règles budgétaires, toutes les commissions scolaires ont bénéficié d'un soutien financier pour la mise en œuvre de programmes ou de mesures d'insertion professionnelle du personnel enseignant. Celles dont le syndicat du personnel enseignant est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) ont reçu une allocation totale de 703 058 \$; celles dont le syndicat est affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), 2 453 492 \$; et celles dont le syndicat est affilié à l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ), 98 112 \$;
- le Ministère a accordé 150 000 \$ au Carrefour national de l'insertion professionnelle en enseignement (CNIPE) pour soutenir les milieux scolaires dans la mise en œuvre de programmes d'insertion.

Concernant la formation continue, les employeurs (commissions scolaires et établissements d'enseignement privés) doivent s'assurer que les enseignants maintiennent et mettent à jour leurs connaissances et leurs compétences. Pour appuyer les établissements, le Ministère a :

- alloué, en vertu d'ententes nationales, une somme de 17 millions de dollars pour le perfectionnement des enseignants en 2018-2019;
- versé 150 000 \$ au Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) pour qu'il réalise sa mission de développement pédagogique et professionnel du personnel enseignant.

AXE 2 : LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

OBJECTIF 5.2.1

Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives

La qualité des pratiques éducatives et pédagogiques dépend non seulement de la formation du personnel enseignant, mais aussi du développement et du partage des connaissances. À cet égard, l'utilisation des résultats issus de la recherche et la disponibilité de données probantes constituent de puissants leviers.

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
	2018	2022		
Nombre d'activités de transfert des projets de recherche financés par le Ministère [activités d'une demi-journée]				
Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires	5	4	2	8
Programme de recherche en littératie	3	n. d.	2	0

Source : Données administratives compilées par la Direction de la méthodologie et des études du Ministère et par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture [FRQSC].

En 2018-2019, quatre activités de transfert des connaissances des projets de recherche financés par le Ministère ont eu lieu.

Deux activités ont réuni des chercheurs et chercheuses universitaires qui ont présenté des résultats finaux de recherches financées par le Ministère dans le cadre du Programme de recherche en littératie [PREL]. Les deux autres ont été l'occasion de diffuser des résultats issus du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires [PRPRS].

En moyenne, chacune de ces activités a réuni 21 personnes en présence et 325 personnes en webdiffusion, la plupart venant du Ministère et de son réseau. Il s'agissait de conseillers et conseillères pédagogiques, d'enseignants et d'enseignantes, d'orthopédagogues, d'orthophonistes, de conseillers et conseillères en orientation et de directeurs et directrices d'établissements scolaires. Toutes ces personnes sont susceptibles de réinvestir, dans leurs pratiques pédagogiques et éducatives, les résultats des recherches qui leur ont été présentés. Rappelons que les activités de transfert des connaissances sont publiques et qu'elles sont organisées par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture [FRQSC], qui est le principal partenaire du Ministère pour le PREL et le PRPRS.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les activités de transfert des connaissances permettent à des chercheurs et chercheuses universitaires de présenter les résultats finaux de recherches financées par le Ministère dans le cadre du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires [PRPRS] et du Programme de recherche en littératie [PREL]. Si vous désirez être avisés de la tenue de ces activités, abonnez-vous à la liste d'envoi du Ministère en écrivant à l'adresse suivante : Info-Transfert@education.gouv.qc.ca.

AXE 3 : L'UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE

OBJECTIF 5.3.1

Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques

Dans le cadre du Plan d'action numérique (PAN), le Ministère entreprend plusieurs actions qui favorisent une plus grande accessibilité aux ressources éducatives numériques ainsi que leur développement. Ces ressources sont au cœur des pratiques éducatives et pédagogiques.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	S. O.	Atteint

Dans le cadre de la mesure 11 du PAN, le Ministère a accru son soutien à l'acquisition et au développement de ressources éducatives numériques (REN), à tous les ordres d'enseignement.

De plus, afin de stimuler le développement de REN, le Ministère a conclu des ententes avec des partenaires du réseau. Par exemple, il a soutenu, en 2018-2019, un partenariat avec l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval et l'Université de Montréal pour le démarrage du projet Fabrique de ressources éducatives libres (REL) pour l'enseignement supérieur.

Le Ministère a également conclu des ententes de services avec certaines commissions scolaires afin de mettre au point, avec l'aide du Réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (RÉCIT), d'une part, des ressources éducatives numériques culturelles et, d'autre part, des ressources éducatives numériques libres destinées aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Par ailleurs, conformément à la mesure 15 du PAN, le Ministère a poursuivi ses travaux visant la mise en place d'une plateforme nationale de REN. Cette plateforme a pour but de favoriser l'accessibilité à une diversité de REN de qualité, tant pour les établissements d'enseignement privés que pour le réseau des écoles publiques. Elle permettra ainsi à ses utilisateurs de découvrir de nouvelles REN et de les intégrer à leur enseignement ou à leur apprentissage. La plateforme s'adressera non seulement au personnel enseignant et professionnel du milieu de l'éducation, mais également aux élèves et à leurs parents. Elle permettra de bonifier les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, favorisera l'engagement des élèves et la réussite éducative et facilitera la différenciation pédagogique.

Finalement, en 2018-2019, le Ministère a acquis des licences pour l'ensemble des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire. Ces licences leur permettent d'avoir accès aux REN disponibles sur les plateformes Curio.ca de la Société Radio-Canada et Campus de l'Office national du film du Canada ainsi que dans la Collection de vidéos éducatives de la Société de gestion des réseaux informatiques des commissions scolaires (GRICS). Cette approche permet de générer des économies de coûts et d'assurer une offre diversifiée de REN de qualité.

OBJECTIF 5.3.2

Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire

La réponse du Ministère aux besoins en matière d'infrastructures technologiques se trouve dans les actions intégrées à la Stratégie numérique du Québec. Ces actions visent à consolider, à mutualiser et à déployer des infrastructures technologiques en fonction des besoins des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Début de la mise en œuvre des actions ministérielles en matière d'infrastructures numériques	2018	S. O.	Atteint

Voici les réalisations du Ministère en 2018-2019 en lien avec le déploiement d'infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire :

- Octroi de 8 millions de dollars au Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) pour l'infrastructure de télécommunications qui supporte le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- Octroi d'une aide financière à la Commission scolaire Kativik pour l'établissement d'une connexion Internet dédiée. Le Ministère a accordé une somme de 579 898 \$ pour la mise en place de cette connexion destinée aux 23 écoles du Nunavik;
- Octroi de plusieurs allocations supplémentaires aux commissions scolaires, aux cégeps et aux universités pour des projets de consolidation des infrastructures de télécommunications et d'amélioration des services sans fil dans les établissements.

OBJECTIF 5.3.3

Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques

Dans le cadre de la première orientation du Plan d'action numérique [PAN], le Ministère favorise l'accompagnement et la formation continue du personnel enseignant en matière d'usage pédagogique du numérique. En 2018-2019, diverses actions ont été menées en ce sens.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	S. O.	Atteint

Le Ministère a mis à la disposition de tous les réseaux, et ce, pour tous les ordres d'enseignement, des ressources financières pour le soutien à la formation continue du personnel enseignant en matière d'usage pédagogique des technologies numériques.

Ensuite, pour amorcer une démarche de développement professionnel du personnel de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, en collaboration avec deux partenaires du Ministère¹⁷, trois parcours évolutifs de formation ont été proposés. Ces parcours sont cohérents avec les équipements numériques choisis par les établissements et donnent accès aux formations et aux ressources pédagogiques des partenaires en lien avec trois catégories d'équipement : la robotique, le laboratoire créatif et la flotte d'appareils.

Par ailleurs, en collaboration avec divers partenaires du réseau de l'éducation, le Ministère présente des webinaires thématiques dans le but de soutenir le développement des compétences numériques des gestionnaires. Deux ont été présentés à l'hiver 2019. Le premier portait sur le potentiel du numérique en contexte éducatif et sur la citoyenneté à l'ère numérique, alors que le second concernait le leadership pédagonumérique et avait pour objectif de maximiser le rôle de la ou du gestionnaire leader dans l'implantation du numérique dans son milieu.

Finalement, sur le plan de l'accompagnement, le Ministère s'est assuré d'optimiser les services du RÉCIT et du Réseau des répondantes et des répondants TIC [REPTIC] des collèges ainsi que de rendre de nouveaux crédits disponibles pour permettre une croissance du soutien pédagogique à tous les ordres d'enseignement.

17. Le Réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication [RÉCIT] et le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle [CADRE21].

ENJEU : 3 L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

ORIENTATION 6

Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires

AXE 1 : LES PARENTS ET LA FAMILLE

OBJECTIF 6.1.1

Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif

Le rôle des parents et de la famille est décisif dans le développement, le parcours scolaire et le cheminement éducatif des élèves. Le Ministère prend divers moyens pour valoriser et soutenir les parents, notamment dans le cadre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de lancement de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans	Hiver 2018	S. O.	Janvier 2018

La Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans a été lancée conformément à la cible prévue. Pour l'année financière 2018-2019, l'ensemble des mesures pour lesquelles des sommes avaient été réservées ont été mises en œuvre, à l'exception de l'analyse des critères d'admission de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé. Cette mesure a plutôt évolué vers le projet d'accès universel à la maternelle 4 ans, sans égard au milieu socioéconomique. Parmi les mesures touchant directement les parents réalisées en 2018-2019, soulignons :

- le soutien des centres d'éducation des adultes pour encourager les activités familiales d'éveil à la lecture tout en favorisant le rehaussement du niveau de littératie des parents;
- la mise en œuvre de programmes de sensibilisation s'adressant aux parents d'enfants de 3 à 5 ans pour souligner l'importance d'un examen de la vue avant l'entrée à la maternelle;
- l'ajout d'agents de transition, qui viennent notamment bonifier le travail des intervenants du programme Passe-Partout, pour l'accompagnement des parents.

AXE 2 : LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT

OBJECTIF 6.2.1

Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs

De nombreux acteurs et partenaires doivent s'impliquer activement dans la réalisation de la mission éducative. Il en est de même en matière de loisir et de sport, où le bénévolat est d'une importance capitale pour la prestation de services et la qualité de l'encadrement. Le Ministère doit non seulement soutenir ce type de partenariat, mais aussi l'encourager et le susciter par sa présence sur le terrain et son leadership.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Taux d'utilisation de l'aide financière accordée aux régions pour le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole	100 % tous les ans	100 %	100 %

Source : Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS) en matière de sport, de loisir, de plein air et d'activité physique.

En 2018-2019, l'aide financière prévue pour la valorisation de l'engagement bénévole a été accordée en totalité aux unités régionales de loisir et de sport (URLS), qui sont responsables des activités et des services relatifs au bénévolat en région. À titre d'exemple, les URLS élaborent ou adaptent des outils de gestion, d'intervention et d'évaluation d'impact en matière de bénévolat chez les jeunes et participent à la promotion de l'action bénévole de ces derniers.

AXE 3 : DES VALEURS COLLECTIVES ET UN MESSAGE COMMUN

OBJECTIF 6.3.1

Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent

D'importants travaux de réflexion ont eu lieu au sein du Ministère en 2018-2019 concernant les actions et les mesures à mettre en œuvre pour valoriser l'éducation et la rendre attrayante et motivante.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Date de mise sur pied du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant	2018-2019	Atteint	En progression

La formation initiale et pratique en enseignement, les compétences langagières ainsi que les conditions d'insertion professionnelle et d'exercice de la profession, y compris la formation continue des enseignants, sont au cœur des travaux menés par le Ministère. Parmi les mesures qui sont en cours de réalisation, citons :

- la publication d'un nouveau référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante;
- la publication d'un cadre de référence ministériel sur l'insertion professionnelle en enseignement, incluant un programme de mentorat.

OBJECTIF 6.3.2

Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau

Pour qu'une plus grande partie de la population pratique régulièrement des activités physiques, sportives et récréatives, un ensemble de stratégies d'information, de sensibilisation et de valorisation est déployé par le Ministère. Ces stratégies ciblent non seulement la population, mais aussi les différents acteurs et partenaires locaux, régionaux et nationaux responsables des environnements, des infrastructures et des équipements qui favorisent la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs. Le soutien aux athlètes et aux sportifs de haut niveau est également important, tant pour le rayonnement international du Québec que pour l'exemplarité de leurs efforts et de leur réussite, qui est notamment inspirante pour les jeunes.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Jeux olympiques d'hiver 2018 et d'été 2020			
Présence et performance des athlètes québécois	22,9 %		
• Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne	[Résultat proportionnel au poids démographique du Québec]	S. O.	23,11 %
• Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais		S. O.	16 des 29 médailles canadiennes [55,17 %]
Jeux panaméricains et para-panaméricains de Lima 2019			
Présence et performance des athlètes québécois	22,9 %		
• Proportion d'athlètes québécois au sein de la délégation canadienne	[Résultat proportionnel au poids démographique du Québec]	S. O.	12,72 %
• Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais		S. O.	2 des 28 médailles canadiennes [7,14 %]

Source : www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2017.pdf.

Les prochains Jeux olympiques et paralympiques d'été se tiendront à Tokyo en 2020. Néanmoins, les programmes mis en œuvre pour développer le talent sportif sont toujours en vigueur et les activités de préparation des différentes équipes du Québec en vue de performer sur la scène internationale sont toujours soutenues par le Ministère. À titre d'exemple, les programmes et mesures suivantes sont disponibles :

- Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises;
- Programme de soutien au développement de l'excellence;
- Programme Équipe Québec;
- Crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Jeux du Canada 2019 et 2021	Hiver 2019	Été 2021		
Performance des athlètes québécois				
• Proportion de disciplines où le Québec est arrivé premier	40 %	25 %	32 %	s. o.
• Rang du Québec pour ce qui est du nombre total de médailles	1 ^{er}	2 ^e	1 ^{er}	s. o.

Le Québec s'est hissé, aux jeux du Canada organisés à l'hiver 2019, au 1^{er} rang grâce au nombre total de médailles récoltées et à son excellence dans 32 % de disciplines sportives.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre d'événements « grand public » soutenus financièrement par le Programme de soutien aux événements sportifs	Croissance annuelle positive [cinq prochaines années]	51	40 [12 en 2016-2017]

Le Volet 3 du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES) a favorisé une augmentation importante du nombre d'événements « grand public » soutenus en 2018-2019 [51] et en 2017-2018 [40] en comparaison avec l'année 2016-2017 [12]. Parmi les événements organisés en 2018-2019, citons :

- le pentathlon des Neiges 2019;
- le défi du Parc national de la Mauricie 2018;
- les jeux de Montréal 2018.

INDICATEURS	CIBLES RÉCURRENTES 2017-2022	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Nombre de moyens de communication sur le plan national	3	5	9
Nombre de régions où des activités de communication ont été soutenues	17	17	17

Une stratégie de communication nationale entourant la Journée nationale du sport et de l'activité physique [JNSAP] de 2018 a été élaborée et déployée par le Ministère en 2018-2019. À cet effet, cinq moyens de communication ont été utilisés, soit des affichettes, une affiche et des publications Facebook, un communiqué de presse et une motion à l'Assemblée nationale.

Dans le cadre du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services [PAFURS] 2017-2021, le Ministère offre un soutien financier aux 19 unités régionales de loisir et de sport, présentes dans les 17 régions, pour qu'elles puissent réaliser des activités de promotion de la pratique régulière d'activités physiques.

AXE 4 : LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES

OBJECTIF 6.4.1

Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

Le gouvernement soutient, depuis 2017-2018, la création de pôles régionaux en enseignement supérieur. Ces pôles visent à favoriser une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur d'une même région, tout en renforçant le maillage entre ceux-ci et les principaux organismes engagés dans le développement régional. De plus, le Fonds des services aux collectivités du Ministère est un programme de subvention destiné à soutenir les établissements d'enseignement universitaire pour qu'ils puissent participer activement à l'essor de leur milieu. Le Ministère finance des projets regroupant des universités et des organismes d'action communautaire au profit des collectivités.

INDICATEURS	CIBLES		RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
	2017-2018	2018-2019		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
Nombre de pôles régionaux créés annuellement à l'enseignement supérieur	5	5	3	9 ¹
Nombre de projets soutenus par le Fonds des services aux collectivités	Jusqu'à concurrence de l'enveloppe disponible		n. d.	7

Source : Nombre de projets soutenus et somme dépensée : Liste d'allocations par compte GIF Universités; Budget annuel; Règles budgétaires.

1. Le résultat 2017-2018 est passé de 8 à 9 à la suite d'une mise à jour des données.

Pour l'année 2018-2019, trois pôles régionaux ont été implantés dans les régions de la Capitale-Nationale, de Lanaudière et des Laurentides. Un total de 12 pôles régionaux a été créé en deux ans, au lieu des 10 pôles prévus, ce qui traduit l'intérêt des établissements d'enseignement supérieur pour le déploiement d'actions concertées.

Pour ce qui est du **Fonds des services aux collectivités** (FSC), il subventionne des projets d'intervention universitaire au profit de groupes sociaux qui ont des besoins prioritaires et qui ont difficilement accès à l'expertise universitaire, faute de ressources financières suffisantes. Ces projets sont d'une durée d'un à deux ans. Pour 2018-2019, l'enveloppe totale du FSC s'élevait à 550 000 \$. À l'occasion du concours 2018-2019, 39 projets ont été soumis au Ministère et sont en cours d'évaluation.

OBJECTIF 6.4.2

Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

La concertation de tous les partenaires locaux, régionaux et provinciaux concernés par le sport, le loisir, l'activité physique et le plein air est l'un des principaux leviers nécessaires à la réussite de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. La clarification et la définition des responsabilités de même que la révision des modes de représentation figurent parmi les éléments que le Ministère réexamine pour optimiser les investissements publics et améliorer les services aux citoyennes et aux citoyens.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
LOISIR ET SPORT			
Dates de publication			
Document de présentation des responsabilités des organismes de loisir et de sport soutenus financièrement par le Ministère	2018-2019	Non atteint	En progression
Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'une fédération sportive québécoise	2021-2022	En progression	En progression
Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'un organisme national de loisir	2021-2022	En progression	En progression

La rédaction des documents de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'une fédération sportive québécoise et d'un organisme national de loisir est en cours de réalisation. Ces documents visent à répondre à certains besoins exprimés par plusieurs partenaires, notamment lors des consultations qui ont été menées en vue de l'élaboration de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL). Leur rédaction s'inscrit d'ailleurs dans le quatrième enjeu de cette politique, qui touche le leadership et la concertation.

ORIENTATION 7

Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle

AXE 1 : LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 7.1.1

Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources

Une gestion responsable des ressources publiques exige une vigilance constante à l'égard de l'évolution des coûts de même que des intrants financiers. La réforme du système de taxation scolaire, l'implantation d'une nouvelle politique de financement des universités et la mise à jour du modèle de financement des cégeps constituent les principales initiatives du Ministère qui contribueront à une gestion efficace des fonds consacrés à l'éducation et à l'enseignement supérieur.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
RÉSEAU SCOLAIRE			
Étude et adoption du projet de loi n° 166 portant sur la réforme du système de taxation scolaire	2018	S. O.	Atteint

Le 27 mars 2018, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n° 166, *Loi portant réforme du système de taxation scolaire*. Cette réforme vise une meilleure équité entre les contribuables sur un même territoire régional ainsi que l'atteinte des objectifs suivants :

- mettre fin aux transferts, entre les commissions scolaires linguistiques, de contribuables sans enfants admis aux services éducatifs;
- faire disparaître l'iniquité liée aux écarts de taux applicable aux contribuables d'une même région;
- alléger le fardeau fiscal des contribuables;
- maintenir le niveau de financement des commissions scolaires;
- respecter le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

De plus, le projet de loi n° 3 visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire sur les territoire des commissions scolaires visées par la *Loi sur l'Instruction publique*, piloté par le ministère des Finances, a été déposé à l'Assemblée nationale le 6 décembre 2018 et sanctionné le 17 avril 2019. Le projet de loi propose une baisse graduelle du taux de taxe scolaire jusqu'à ce que le taux le plus bas actuellement observé s'applique à l'ensemble des contribuables à la taxe scolaire. Le projet de loi vise également à :

- éliminer les iniquités interrégionales du régime de taxe scolaire;
- maintenir les allégements fiscaux consentis lors de la réforme précédente;
- simplifier l'administration du régime de la taxe scolaire.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
Implantation de la nouvelle politique de financement des universités	À partir de 2018-2019	Atteint	En progression

En mai 2018 était dévoilée l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les chefs des 18 établissements universitaires du Québec concernant la nouvelle Politique québécoise de financement des universités. Celle-ci énonce la vision et les orientations stratégiques à l'égard des universités.

La refonte de la politique de financement permettra, à moyen terme, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des universités québécoises et de mieux répondre aux besoins de la société grâce à des actions concertées et plus adaptées aux réalités de chaque établissement, qu'il soit de grande ou de petite taille. Le Ministère a amorcé l'implantation graduelle de la nouvelle politique de financement en 2018-2019.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
Mise à jour du modèle de financement des cégeps	À partir de 2019-2020	Atteint	En progression

Dans le cadre de la révision du modèle de financement des cégeps, un comité d'experts a reçu le mandat de mener les travaux de révision du modèle d'allocation, dont une consultation des partenaires. Lors de cette consultation, 27 mémoires ont été déposés. En janvier et en février 2018, le comité d'experts a rencontré 25 des 27 organisations ayant présenté un mémoire.

Dès 2018-2019, le Ministère a posé les premiers jalons du modèle qui permettent de corriger certains des principaux problèmes identifiés lors de la consultation. Il compte également s'inspirer des recommandations du rapport final du comité d'experts, rendu public le 22 janvier 2019, pour finaliser ce nouveau modèle de financement des cégeps.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE			
Nombre de mesures d'optimisation des résultats	10 par année	37	11

Source : Direction de l'amélioration continue et du bureau de projet.

Le Ministère a travaillé à l'optimisation de 37 processus organisationnels ou liés au service à la clientèle durant l'année 2018-2019, dont 9 ont été complétés. Les travaux ont notamment porté sur l'amélioration des processus qui sous-tendent l'élaboration des règles budgétaires de l'éducation, sur le suivi des dossiers interministériels et sur la gestion des autorisations officielles.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE			
Nombre d'évaluations de programme effectuées	4 par année	4	4

Source : Données compilées par la Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats.

Une saine gouvernance suppose l'évaluation des politiques et des programmes ministériels. En 2018-2019, le Ministère a atteint la cible fixée en réalisant l'évaluation de quatre projets.

Il est important de noter que, chaque année, le nombre d'évaluations en cours est plus élevé que le nombre d'évaluations terminées, en raison de la période de l'évaluation, qui s'échelonne généralement sur plus d'un an.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE			
Nombre de pratiques de gestion reconnues favorisant la performance	5 par année	5	5

Source : Données compilées par la Direction de l'amélioration continue et du bureau de projet.

En 2018-2019, cinq pratiques de gestion favorisant la performance du Ministère ont été mises en place. Il s'agit de :

- la mise en place d'outils de collaboration et de suivi d'activités;
- la formation d'introduction à la gestion de projets;
- la formation d'introduction au *lean management* [ceinture blanche];
- le développement d'une culture *lean/agile* [formation ceinture verte];
- le développement d'une culture de gestion du changement.

Des formations d'introduction au *lean management* [ceinture blanche] ont été offertes à 37 personnes employées au Ministère venant de quatre unités administratives différentes.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE			
Date de publication du plan d'amélioration continue des processus organisationnels	Juin 2018	Non atteint	Non atteint

La collecte des données auprès des unités administratives du Ministère est en cours. Ces données serviront à élaborer le plan d'amélioration continue des processus organisationnels.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE			
Fréquence des bilans des actions d'optimisation et de simplification	Annuelle	En progression	Automne 2018

Dans le but d'améliorer sa performance organisationnelle, le Ministère entreprend chaque année des actions pour optimiser divers processus de ses unités administratives. Ces améliorations visent à augmenter l'efficacité et l'efficacité de ces processus, notamment ceux qui sous-tendent les services à la clientèle. À partir de l'année 2017-2018, une nouvelle approche organisationnelle en matière d'optimisation et de simplification a été mise en place. Elle consiste à déterminer annuellement les besoins d'amélioration des différentes unités administratives, à y répondre et à dresser le bilan de ces réalisations.

AXE 2 : LA CONFIANCE DU PUBLIC

OBJECTIF 7.2.1

Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif

La confiance du public à l'égard du système éducatif est une dimension stratégique importante pour le développement de celui-ci et l'amélioration de sa performance. Par conséquent, le Ministère établira une base de données probantes qui lui permettra d'évaluer la perception de ses clientèles, de ses acteurs et de ses partenaires de même que de la population en général, notamment à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Taux de satisfaction des clientèles, des acteurs et des partenaires du Ministère ainsi que de la population en général à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif			
• Conception et élaboration d'un sondage	2018	Atteint	Non amorcé
• Administration du sondage et analyse des résultats	2019	Atteint	
• Détermination de cibles d'amélioration	2020		
• Deuxième vague du sondage et analyse des résultats	2021-2022		

Le Ministère a confié à une firme externe la réalisation d'un sondage visant à évaluer la perception de la population en général à l'égard de l'éducation. Parmi les 1 518 répondants, 95,8 % accordent une valeur élevée à l'éducation et 84,6 % trouvent que celle-ci est utile pour eux.

Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'enquêtes complémentaires qui permettraient de mesurer la perception de clientèles plus spécifiques du système éducatif.

1.2 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population. En 2018-2019, ce dernier a respecté la majorité de ses engagements.

1.2.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire¹ dans un délai de 10 jours ouvrables.

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
Direction des communications	24 694	99,8 %	25 884	99,9 %	27 851	100 %
Direction de l'enseignement privé	931	100 %	1 100	100 %	1 024	100 %
Service des affaires institutionnelles [affaires étudiantes]	804	99,6 %	950	100 %	873	99,9 %
Service des affaires institutionnelles [sanction des études]	889	100 %	712	100 %	931	100 %

Source : Système de demandes de renseignements généraux (SDRG); Système SDS Plaintes, pour les affaires étudiantes; Système SDS Sanction, pour la sanction des études.

1. Les demandes relatives aux publications et aux résultats de recherches documentaires sont confiées, depuis le 1^{er} juillet 2011, à la Bibliothèque Cécile-Rouleau.

Le nombre total de demandes traitées par la Direction des communications a connu une légère baisse, soit 1 190 de moins que l'année précédente. L'équipe des renseignements généraux a traité plus de 99 % de ces demandes dans un délai de 10 jours ouvrables.

Par ailleurs, en 2018-2019, la Direction de l'enseignement privé (DEP) a répondu à 931 demandes d'information. Comme les années précédentes, ces demandes ont toutes été traitées à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables. Elles portaient sur la procédure à suivre pour l'obtention d'un permis du Ministère autorisant la tenue d'un

établissement d'enseignement privé, sur la reconnaissance d'un établissement d'enseignement privé ou sur le cadre légal et réglementaire applicable.

Notons que plus de 35 500 visites, dont 90 % proviennent du Canada, ont été enregistrées en 2018-2019 dans la section du site Web du Ministère consacrée aux écoles privées. Le plus haut taux de fréquentation de cette section a été observé aux mois de septembre et d'octobre 2018. Cela correspond à la période de transmission des demandes relatives à la gestion des permis et de l'agrément aux fins de subvention du secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Enfin, le Service des affaires institutionnelles a répondu à 99,6 % des demandes touchant les affaires étudiantes dans le délai prévu de 10 jours. Quant aux 889 demandes qui portaient sur la sanction des études, le délai de 10 jours a été respecté dans tous les cas.

1.2.2 SERVICES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à répondre aux demandes d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
90 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	159 614	86,4 %	191 953	99,6 %	178 997	93,6 %

Source : Données compilées par la Direction générale des services de l'aide financière aux études.

L'unité administrative d'aide financière aux études (AFE) donne des services directs à la population et assure la gestion et la planification du Programme de prêts et bourses, son programme principal, auquel se greffent des programmes complémentaires visant à répondre à des besoins particuliers.

Pour l'année 2018-2019, l'AFE a traité 180 233 demandes, dont 159 614 dans un délai de 20 jours ouvrables. Bien que le taux de réponse dans un délai de 20 jours ouvrables ait été respecté pendant 6 mois sur 12, la cible annuelle n'a pas été atteinte. Ce résultat est principalement attribuable à la diminution du nombre de ressources affectées au traitement des demandes. En effet, plusieurs personnes expérimentées ont quitté leur poste juste avant la période de pointe de l'automne. Ainsi, malgré une réaffectation des tâches des ressources, il a fallu quelques mois avant que le retard accumulé soit résorbé.

Malgré la diminution observée par rapport au résultat obtenu en 2017-2018, mentionnons que 92,5 % des demandes d'aide ont été traitées dans un délai de 25 jours ouvrables.

1.2.3 ADMISSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
95 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	13 502	99,8 %	12 210	99,9 %	11 830	87 %

Source : Données compilées par le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

La *Charte de la langue française* [RLRQ, chap. C-11] prévoit que, dans certaines situations, des enfants peuvent fréquenter un établissement scolaire public ou privé de langue anglaise, agréé aux fins de subvention, à l'éducation préscolaire ainsi qu'au primaire et au secondaire. Une personne désignée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur doit vérifier l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais et statuer sur ce sujet.

En 2018-2019, 99,8 % des demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables.

1.2.4 PREUVES D'ÉTUDES SECONDAIRES

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à transmettre un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité dans les délais suivants :

- document obtenu après 1978 : le jour même pour une demande formulée en personne et dans un délai de 10 jours ouvrables pour une demande écrite;
- document obtenu en 1978 ou avant : dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLES	2018-2019	2017-2018	2016-2017
100 % des demandes formulées en personne et traitées le jour même	100 %	100 %	100 %
100 % des demandes formulées ¹ pour un document obtenu après 1978 et traitées en 10 jours ouvrables	85,5 %	72,0 %	75,0 %
100 % des demandes formulées pour un document obtenu en 1978 ou avant et traitées en 10 jours ouvrables	86,7 %	89,0 %	68,0 %

Source : Données compilées par la Direction de la sanction des études.

1. Depuis 2015, ces demandes incluent celles transmises en ligne par le public.

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a traité 49 270 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 45 929 en 2017-2018 et à 44 176 en 2016-2017.

Parmi l'ensemble des demandes transmises par courrier pour un document obtenu après 1978, 85,5 % ont été traitées, en 2018-2019, dans le délai prescrit de 10 jours. Le dépassement de ce délai pour le reste des demandes s'explique notamment par la hausse du nombre de demandes reçues (plus de 3 340 demandes de plus que l'année précédente). Des travaux sont en cours pour que l'optimisation des délais de traitement se poursuive.

Pour les demandes de documents obtenus en 1978 ou avant, 86,7 % ont été traitées dans le délai prévu. Des travaux sont en cours pour permettre l'atteinte de la cible de 100 %.

1.2.5 PREUVES D'ÉTUDES COLLÉGIALES

En matière de sanction des études collégiales, le Ministère décerne le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'étudiante ou l'étudiant qui remplit l'ensemble des conditions associées au programme suivi. La délivrance du DEC est recommandée par le collège fréquenté par la personne. Le Ministère accomplit d'autres activités, comme la tenue d'un registre informatisé, la production de duplicatas ou d'attestations de délivrance de diplômes ainsi que la confirmation à un tiers de la délivrance d'un diplôme. Certains de ces services sont accessibles grâce à des formulaires interactifs sécurisés en ligne.

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à transmettre un duplicata d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	10 026	99,8%	9 755	99,8%	8 673	99,7 %

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

Au cours de l'année 2018-2019, 99,8 % des demandes de production d'un duplicata de DEC reçues ont été traitées dans le délai prévu de 10 jours.

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à confirmer la validité d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 5 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	7 313	99,3%	7 251	98,3 %	7 563	100 %

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

En ce qui concerne les demandes de confirmation de la validité d'un diplôme, 99,3 % ont été traitées dans le délai prescrit de 5 jours.

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à acheminer une attestation de délivrance d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	4 907	100%	4 822	99,8 %	4 157	99,8 %

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

La cible fixée pour la transmission d'une attestation de délivrance d'un diplôme délivré par le Ministère est atteinte.

Malgré la hausse constante des demandes reçues de la part des citoyens, le Ministère a réussi à maintenir, voire à améliorer l'efficacité du traitement des demandes.

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à faire parvenir une copie d'un relevé de notes ou d'une attestation d'études lorsque ce document a été délivré par un collège privé qui est fermé, si le document est disponible, dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	71	87,3 %	111	92,8 %	89	100 %

Source : Données compilées par la Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé pour l'année scolaire 2018-2019.

Sur l'ensemble des demandes de copies de documents délivrés par un collège privé fermé, reçues en 2018-2019, 87,3 % ont été traitées dans le délai prescrit, ce qui représente un résultat en deçà de la cible de 100 %. Des actions ont été entreprises pour que le Ministère puisse respecter l'engagement de sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

1.2.6 AUTORISATIONS D'ENSEIGNER

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	2 951	97,2 %	3 227	97,4 %	3 154	97,5 %

Le Ministère a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner [autorisation provisoire d'enseigner, permis d'enseigner, licence d'enseignement et brevet d'enseignement] aux personnes qui y ont droit. Cette responsabilité lui incombe en vertu du *Règlement sur les autorisations d'enseigner* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 2] et des dispositions prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* [RLRQ, chap. I-13.3] en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

Parmi les 2 951 demandes de permis d'enseigner et de brevets d'enseignement reçues par le Ministère, 97,2 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables. Ce pourcentage est relativement stable, puisqu'il est comparable à ceux des trois dernières années financières. Une baisse de 276 demandes (8,5 %) a toutefois été enregistrée par rapport à l'année financière 2017-2018.

Les procédures mises en place pour optimiser les processus de délivrance des autorisations d'enseigner ont permis de maintenir la qualité du service et d'améliorer les délais de traitement.

1.2.7 AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE LOISIR ET DE SPORT

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'octroi de subvention dans le cadre des programmes de soutien financier dans les domaines du loisir et du sport dans un délai de 45 jours ouvrables.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables [sport]	959	100 %	928	100 %	861	91,7 %
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables [loisir]	272	98 %	200	100 %	185	100 %

Source : Données compilées par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

En matière de sport, le Ministère assure un soutien financier, notamment par le programme Équipe Québec, le Programme de soutien au développement de l'excellence sportive, le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et le Programme de soutien aux événements sportifs. Malgré une légère hausse du nombre de demandes de subvention, celles-ci ont toutes été traitées dans un délai de 45 jours ou moins.

Dans le domaine du loisir, le Ministère administre cinq programmes d'assistance financière. Ces programmes sont destinés aux organismes nationaux de loisir, aux centres communautaires de loisir, aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées, aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique ainsi qu'aux camps de vacances. Le délai de 45 jours a été respecté pour l'ensemble des demandes soumises, sauf pour le volet *Projets interrégionaux en plein air* du Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport. Les demandes associées à ce volet du programme ont accusé de légers retards de traitement en raison, notamment, de la nature complexe de certains projets soumis. Cette situation vécue en 2018-2019 était exceptionnelle et elle ne devrait plus se reproduire.

1.2.8 TRAITEMENT DES PLAINTES

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à traiter les plaintes à l'égard des différents services qu'il rend dans un délai de 28 jours civils.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	PLAINTES	RÉSULTAT	PLAINTES	RÉSULTAT	PLAINTES	RÉSULTAT
100 % des plaintes traitées dans un délai de 28 jours civils	1 138	81,0 %	1 138	81,5 %	958	81,9 %

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Les données incluent les plaintes visant les activités et les services offerts par le Ministère de même que celles concernant les réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.

En 2018-2019, 81 % des plaintes reçues ont été traitées dans un délai de 28 jours ou moins, comparativement à un taux de réponse de 81,5 % en 2017-2018.

Certaines plaintes nécessitent un délai supplémentaire en raison de différents facteurs. Il peut s'agir, par exemple, d'un groupe de plaintes portant sur un même événement et demandant une prise de position du Ministère, de plaintes complexes requérant un nombre important de démarches, de la consultation de divers intervenants au sein du Ministère ou du traitement de volets successifs d'une même plainte.

NATURE DES PLAINTES ADRESSÉES AU MINISTÈRE

Parmi les 1 138 plaintes reçues, 393 visaient une décision, un programme, une orientation ou un service du Ministère. Ce nombre est moins élevé que celui de l'année dernière, enregistrant une diminution de 17 %. La majorité des autres plaintes [707] concernaient un organisme des réseaux d'enseignement, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à l'année 2017-2018.

Parmi les 393 plaintes à propos des services et des activités du Ministère :

- 242 visaient le Secteur de l'aide financière aux études. Elles portaient notamment sur l'accessibilité à la ligne téléphonique, le délai de traitement des demandes, le calcul de l'aide, le manque d'information, le service du recouvrement, des renseignements erronés et des erreurs administratives.
- 151 touchaient le grand secteur de l'éducation. Elles concernaient entre autres la mise en œuvre d'un programme, les épreuves ministérielles, la délivrance de diplômes et de relevés de notes par le Ministère ainsi que le cadre légal et réglementaire [projet de loi]. De plus, certaines avaient pour objet le processus de révision, les droits de recours et les comités nommés par le ministre, pour les demandes dérogatoires à l'aide financière aux études.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2018, le Ministère dispose d'un nouvel indicateur de performance, soit le caractère fondé ou non d'une plainte visant ses services et ses activités. Des 348 plaintes reçues, traitées et fermées au cours de l'année 2018-2019, 27 % se sont avérées fondées. De ce nombre, 20 % touchaient l'aide financière aux études et se rapportaient aux délais de traitement des dossiers, à des erreurs administratives et à l'accès difficile à la ligne téléphonique.

COLLABORATION AVEC LE PROTECTEUR DU CITOYEN

Chaque année, le Ministère collabore avec l'équipe du Protecteur du citoyen pour examiner les plaintes que ce dernier reçoit concernant les services ministériels. Dans son Rapport annuel d'activités 2017-2018, le Protecteur du citoyen a déclaré avoir traité 45 plaintes fondées visant le Ministère, dont 36 concernaient le Secteur de l'aide financière aux études.

Les données portant sur l'année financière 2018-2019 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

1.2.9 TRAITEMENT DES DEMANDES DE RÉVISION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

ENGAGEMENT

Le Ministère s'engage à traiter les demandes de révision d'aide financière aux études dans un délai de 28 jours civils.

CIBLE	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées dans un délai de 28 jours civils	1 170	99,5 %	1 212	99,9 %	1 139	69 %

Source : Données compilées par le Bureau des recours de l'aide financière aux études.

La *Loi sur l'aide financière aux études* [RLRQ, chap. A-13.3] autorise la présentation de demandes de révision d'une décision prise par le ministre concernant le Programme de prêts et bourses et le Programme de prêts pour les études à temps partiel. Depuis le printemps 2015, ces demandes sont analysées par le Bureau des recours de l'aide financière aux études, qui s'est doté de nouvelles règles de fonctionnement pour atteindre la cible établie dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Pour l'année financière 2018-2019, sur un total de 1 170 dossiers de révision traités, le Ministère a pu répondre, dans le délai prévu, à 1 164 demandes.

1.3 SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Le Secrétariat à la condition féminine [SCF] a entrepris plusieurs actions en 2018-2019¹⁸. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 ainsi que de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Elles sont aussi en lien avec le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES VERS 2021

En juin 2017, le gouvernement du Québec a rendu publique la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Coordonnée par le SCF et mise en œuvre avec la collaboration de 24 ministères et organismes gouvernementaux, elle comporte 59 actions qui sont le résultat d'une vaste démarche de consultation. Soutenue par des investissements de plus de 80 millions de dollars sur cinq ans, elle s'articule autour de six grandes orientations qui abordent les thèmes suivants :

- une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme;
- l'autonomisation économique des femmes;
- un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique;
- une approche différenciée selon les sexes, en santé et en bien-être;
- une société sans violence faite aux femmes;
- la parité dans les lieux décisionnels.

Parmi les actions placées sous la responsabilité du SCF et mises en œuvre en 2018-2019, notons :

- le financement de 16 projets dans le cadre de l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Celui-ci était composé de deux volets distincts :
 - un volet visant à soutenir des projets locaux et régionaux qui prennent en considération les réalités et les enjeux propres à chaque territoire du Québec (13 projets ont été retenus, pour un montant de 1 045 383 \$),
 - un volet ayant pour but d'appuyer des projets nationaux qui seront réalisés dans au moins deux régions (trois projets ont été sélectionnés, pour un montant de 300 000 \$);
- la poursuite des travaux d'élaboration d'un indice québécois de l'égalité entre les femmes et les hommes permettant de mesurer l'évolution de certaines dimensions-clés, dont l'éducation, le travail, le revenu, la violence et le pouvoir;

18. Les montants associés aux projets présentés par le SCF correspondent aux sommes totales octroyées. Ces projets sont parfois réalisés sur plusieurs années [projets pluriannuels].

- l'octroi d'une aide financière de 62 500 \$ au Groupe Femmes, Politique et Démocratie pour le projet Club politique féminin. Ce projet consiste à créer et à animer une communauté non partisane de candidates souhaitant s'engager en politique. Il leur permettra de réseauter, de briser leur isolement et d'encourager la mobilisation autour de l'enjeu de la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les lieux décisionnels.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE 2018-2023

Le 10 août 2018, le gouvernement du Québec a lancé le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Ce quatrième plan d'action, depuis l'adoption de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* en 1995, propose 56 nouveaux engagements visant à consolider et à bonifier l'action gouvernementale sur des enjeux jugés prioritaires ou émergents. Au total, plus de 600 millions de dollars seront investis dans le cadre de ce plan d'action. De cette somme, 86 millions de dollars seront consacrés à la mise en œuvre des 56 nouvelles actions et près de 520 millions de dollars permettront la réalisation des actions récurrentes.

Le Plan d'action est coordonné par le SCF et mis en œuvre avec la collaboration d'une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux. Il propose des mesures concrètes en réponse aux principaux enjeux soulevés par les représentantes et les représentants du milieu, dont les maisons d'hébergement, les organismes pour conjoints ayant des comportements violents et le secteur de la recherche, lors des consultations tenues au printemps 2018. Ainsi, ce plan d'action vise notamment à :

- renforcer le travail de prévention, d'information et de sensibilisation auprès de la population;
- appuyer et bonifier le travail de dépistage et l'intervention psychosociale;
- améliorer les capacités d'intervention des milieux judiciaire, policier et correctionnel;
- favoriser le développement des connaissances et le partage de l'expertise en matière de violence conjugale.

De plus, des actions s'adressent spécialement à des groupes de la population vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale, par exemple les personnes âgées et handicapées, celles issues des communautés LGBT et les jeunes.

Parmi les actions placées sous la responsabilité du SCF et mises en œuvre en 2018-2019, notons :

- la tenue d'une campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violence conjugale en novembre et décembre 2018 sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux;
- le soutien de 18 projets de sensibilisation à la suite de l'appel de projets organisé à l'automne 2018, pour un montant total de 1 378 771 \$.
- l'octroi d'une aide financière de 91 970 \$ à l'Université du Québec à Montréal pour la réalisation du projet Cyberviolences exercées par un partenaire intime ou un ex-partenaire : campagne de sensibilisation à l'endroit des jeunes femmes vulnérables.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021

Le gouvernement du Québec a lancé, en octobre 2016, la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Coordinnée par le SCF, cette stratégie aborde deux problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Elle présente 55 actions concrètes engageant 12 ministères et organismes gouvernementaux.

Au cours de l'année 2018-2019, la mise en œuvre de la Stratégie par le SCF s'est notamment concrétisée par :

- la tenue d'une campagne gouvernementale de sensibilisation en matière d'agressions et d'exploitation sexuelles en novembre et décembre 2018 sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux;
- le financement de 12 projets dans le cadre d'un appel de projets visant à soutenir la réalisation d'activités de sensibilisation aux agressions et à l'exploitation sexuelles, pour un montant total de 905 440 \$;
- le financement de quatre organismes qui déploieront des personnes-ressources spécialisées dans l'aide à la sortie de la prostitution, pour un montant total de 864 676 \$. Ces organismes sont :
 - la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle [CLES],
 - La maison de Marthe,
 - le Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles [CALAS] de l'Outaouais,
 - le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [CALACS] L'étoile du nord.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS 2017-2022

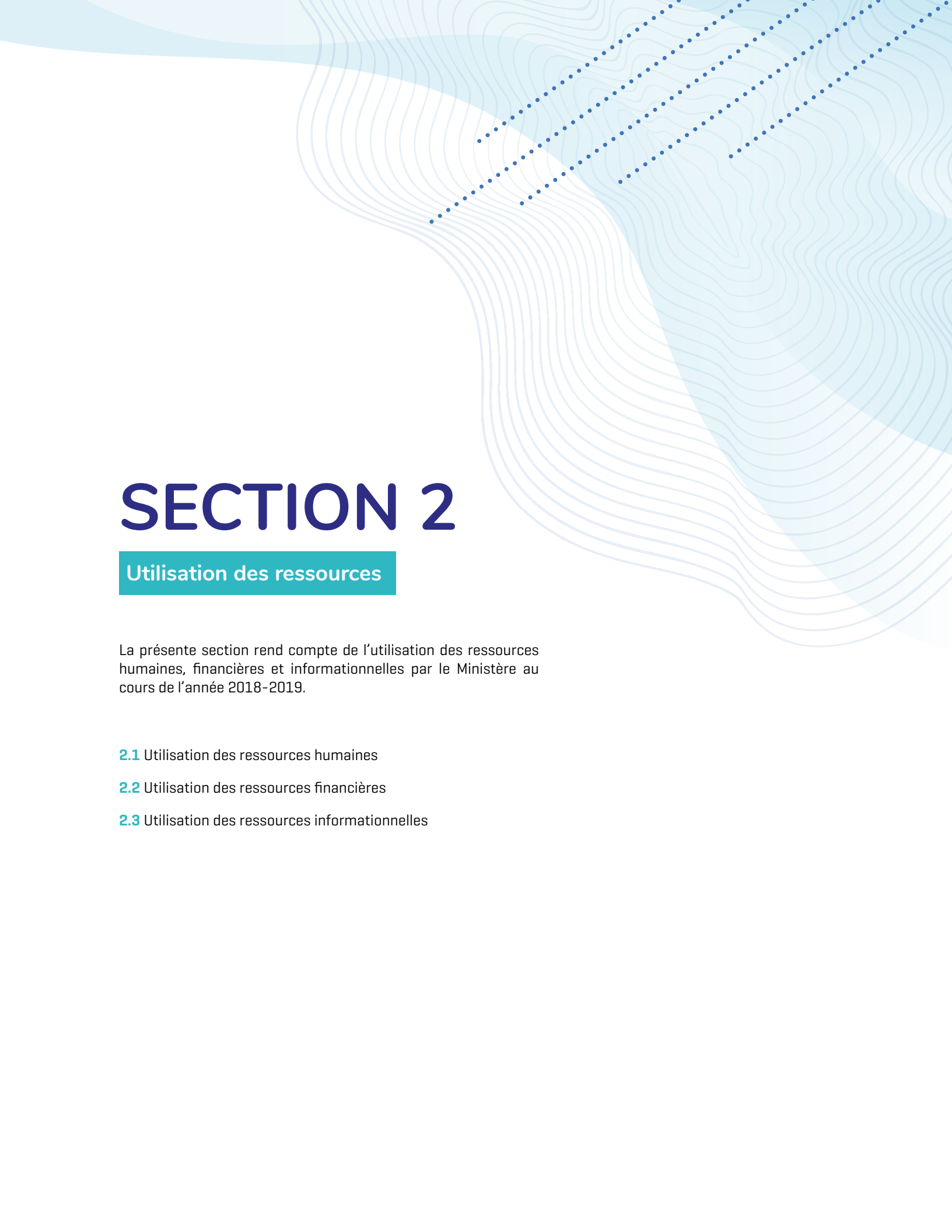
Le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2017, le premier Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 [PAGDSPNI]. Coordinné par le Secrétariat aux affaires autochtones, ce plan d'action compte plusieurs mesures spécialement consacrées aux femmes inuites et des Premières Nations. Le SCF est responsable de la mise en œuvre de huit mesures consacrées aux femmes et aux filles autochtones, en lien avec la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et familiales et avec l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a d'ailleurs soutenu plusieurs projets en 2018-2019 dans le cadre de ce plan d'action, notamment en accordant :

- 100 000 \$ à Femmes autochtones du Québec pour le projet Poursuivre la sensibilisation à la violence sexuelle en milieu autochtone;
- 62 300 \$ au Collectif femmes autochtones, leadership et gouvernance pour la réalisation du projet Mise en lumière.

En juin 2018, le SCF a aussi lancé, conjointement avec le Secrétariat aux affaires autochtones, une démarche de travail collaborative en matière de violence conjugale et familiale. Cette démarche vise à élaborer de nouvelles mesures dans ce domaine qui seront spécialement consacrées aux Premières Nations et aux Inuits et intégrées au PAGDSPNI. Elle implique la participation de 11 organisations autochtones partenaires ainsi que des différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par la problématique.

Enfin, dans le but de permettre à des initiatives concrètes de se réaliser durant les travaux de la démarche collaborative, le SCF a conclu, en mars 2019, cinq ententes de partenariat visant la sensibilisation à la violence conjugale et familiale en milieu autochtone et la prévention de celle-ci. En 2018-2019, ces ententes représentent un investissement total de 2,6 millions de dollars, mobilisent sept organisations autochtones, concernent les nations autochtones du Québec et s'adressent aux autochtones vivant non seulement en communauté, mais également en milieu urbain. Plus précisément, le SCF a signé :

- une entente de 400 000 \$ avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ);
- une entente de 600 000 \$ avec la Société Makivik, qui agit à titre de fiduciaire au nom des Inuits;
- une entente de 600 000 \$ avec l'Association des femmes cries de Eeyou Istchee (AFCEI), qui représente les femmes des neuf communautés cries;
- une entente de 100 000 \$ avec le Conseil de la Nation Atikamekw;
- une entente de 900 000 \$ avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), qui s'occupe des différentes communautés non conventionnées des Premières Nations.



SECTION 2

Utilisation des ressources

La présente section rend compte de l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles par le Ministère au cours de l'année 2018-2019.

2.1 Utilisation des ressources humaines

2.2 Utilisation des ressources financières

2.3 Utilisation des ressources informationnelles

2.1 UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour mener à bien sa mission, le Ministère peut compter sur des employées et employés réguliers et occasionnels qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service des réseaux de l'enseignement et de la population québécoise.

2.1.1 GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Au 31 mars 2019, l'effectif total du Ministère s'établissait à 1 406 personnes, dont 1 267 avaient un statut d'employé régulier et 139, un statut d'employé occasionnel.

Répartition de l'effectif par secteur au 31 mars¹

SECTEUR ²	2019 [Nombre d'employés]	2018 [Nombre d'employés]	ÉCART
Direction du Ministère	59	62	-3
Relations interculturelles, Autochtones et réseau éducatif anglophone	53	53	0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	277	222	55
Enseignement supérieur	151	148	3
Loisir, sport et aide financière aux études	s. o.	297	-297
Loisir et sport	58	s. o.	58
Aide financière aux études	236	s. o.	236
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	338	297	41
Politiques et relations du travail dans les réseaux	87	97	-10
Territoires, statistiques et enseignement privé	119	90	29
Secrétariat à la condition féminine	28	27	1
Secrétariat à la Capitale-Nationale	s. o.	16	-16
Total	1 406	1 309	97

Source : SAGIR.

1. Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

2. En 2018, le Ministère a apporté des changements à la structure et à la composition de ses différents secteurs.

En 2018-2019, le Ministère a eu recours aux services de 1 386,6 équivalents temps complet (ETC), comparativement à 1 283,1 en 2017-2018, ce qui constitue une augmentation de 103,5 ETC (8,1 %). Cette hausse est principalement due à l'ajout de nouveaux mandats ainsi qu'à l'octroi d'heures rémunérées par le Conseil du trésor pour l'internalisation de personnel en prêt de service.

Heures rémunérées par secteur au 31 mars 2019

SECTEUR	2019 [Heures rémunérées]	2018 [Heures rémunérées]	ÉCART
Direction du Ministère	108 826,6	100 501,3	8 325,3
Relations interculturelles, Autochtones et réseau éducatif anglophone	88 396,4	89 063,7	-667,3
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	500 590,2	426 842,3	73 748,0
Enseignement supérieur	344 744,0	327 182,6	17 561,4
Loisir, sport et aide financière aux études	s. o.	509 806,0	-509 806,0
Loisir et sport	100 497,0	s. o.	100 497,0
Aide financière aux études	417 308,5	s. o.	417 308,5
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	564 579,6	496 615,7	67 963,9
Politiques et relations du travail dans les réseaux	167 671,8	173 643,5	-5 971,7
Territoires, statistiques et enseignement privé	193 946,1	147 346,4	46 599,7
Secrétariat à la condition féminine	45 848,2	43 381,6	2 466,6
Secrétariat à la Capitale-Nationale	s. o.	28 890,0	-28 890,0
Total d'heures rémunérées¹	2 532 408,5	2 343 272,9	189 135,5
Total d'ETC transposés² [total d'heures rémunérées/1 826,3 h]	1 386,6	1 283,1	103,5

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

2. Le total d'ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL D'ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3 h	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2019
Personnel d'encadrement [y compris les administrateurs d'État]	189 771,1	51,1 ¹	189 822,2	103,9	113
Personnel professionnel	1 487 373,6	12 531,7	1 499 905,3	821,3	838
Personnel de bureau, technicien et assimilé	823 479,1	6 026,7	829 505,8	454,2	446
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	13 173,2	2,0	13 175,2	7,2	9
Total d'heures	2 513 797,0	18 611,5	2 532 408,5	1 386,6	1 406
Total d'ETC transposés	1 376,4	10,2	1 386,6	-	-
[total heures rémunérées / 1 826,3 h]					

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1. Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre, puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

2.1.2 FORMATION

Pendant l'année civile 2018, le Ministère a investi 1 265 916 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 1,32 % de sa masse salariale. L'augmentation par rapport à l'année 2017 est principalement due à l'implantation et à l'utilisation du système Organisation dynamique des inscriptions (ODIN), qui permet d'optimiser la comptabilisation et la gestion des inscriptions à ces activités.

Évolution des dépenses en formation¹

	2018	2017
Proportion de la masse salariale [%]	1,32	0,76
Nombre moyen de jours de formation par personne ²	2,17	1,31
Somme allouée par personne [\$]	857	503

Source : Système des activités de développement (SADE) et système Organisation dynamique des inscriptions (ODIN).

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

2. Calcul selon le nombre total d'employés au 31 décembre 2018.

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi¹

CATÉGORIE D'EMPLOI	2018	2017
Cadres	5,1 j-p ²	1,1 j-p ²
Professionnels	2,9 j-p	1,5 j-p
Fonctionnaires	3,1 j-p	1,1 j-p

Source : Système des activités de développement (SADE) et système Organisation dynamique des inscriptions (ODIN).

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

2. Jour-personne formée.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité¹

CHAMP D'ACTIVITÉ	2018	2017
Favoriser le développement des compétences	476 188,09 \$	198 675 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	302 406,42 \$	118 642 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	268 175,26 \$	62 495 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	142 623,37 \$	185 910 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	76 522,43 \$	49 623 \$
Total	1 265 916 \$	615 345 \$

Source : Système des activités de développement (SADE) et système Organisation dynamique des inscriptions (ODIN).

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de départ volontaire [%]	17,2	15,3	18,4

Source : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor, données en date du 28 mars 2018.

Les départs volontaires comprennent les mutations dans un autre ministère ou organisme, les départs à la retraite et les démissions.

2.1.3 CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service comptant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

	NOMBRE	MONTANT [k\$]
Contrats avec une personne physique ¹	39	3 587,6
Contrats avec un contractant autre qu'une personne physique ²	121	59 642,5
Total	160	63 230,1

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

1. Personne physique en affaires ou non.

2. Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

2.2 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour l'exercice financier 2018-2019, les dépenses du Ministère se sont élevées à 19 363,8 millions de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 16 963,4 millions [87,6 %], représentait des dépenses de transfert consacrées aux réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 365,7 millions de dollars et effectué des investissements de 5,7 millions de dollars. Ces données sont présentées plus en détail dans les pages suivantes.

2.2.1 DÉPENSES

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant compare les dépenses de l'année 2018-2019 à celles de l'année 2017-2018.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES ¹ 2018-2019 [k\$]	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 [k\$]	DÉPENSES RÉELLES ² 2017-2018 [k\$]	ÉCART ³ [k\$]	VARIATION ⁴ [%]
Administration	219 678,2	227 645,7	183 918,0	43 727,7	23,8
Soutien aux organismes	123 893,6	121 927,2	137 721,7	[15 794,5]	-11,5
Aide financière aux études	789 954,6	732 707,1	756 931,0	[24 223,9]	-3,2
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	11 125 949,8	11 053 902,5	9 901 563,9	1 152 338,6	11,6
Enseignement supérieur	5 924 108,4	5 909 504,7	5 530 180,7	379 324,0	6,9
Développement du loisir et du sport	88 426,0	88 104,9	84 741,5	3 363,4	4,0
Régimes de retraite	1 184 049,1	1 214 886,0	1 377 265,3	[162 379,3]	-11,8
Condition féminine	17 132,1	15 114,9	18 804,6	[3 689,7]	-19,6
Total	19 473 191,9	19 363 793,0	17 991 126,7	1 372 666,3	7,6

Source : États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en date du 26 juillet 2019 [données réelles à la fin de l'exercice 2018-2019].

1. Budget de dépenses révisé au 31 mars 2019.

2. Gouvernement du Québec, *Comptes publics 2017-2018 – Volume 2. Renseignements financiers sur le Fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux*, novembre 2018.

3. Écart entre les dépenses réelles de l'année 2018-2019 et celles de l'année 2017-2018.

4. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année 2017-2018.

En 2018-2019, les dépenses liées au Programme 01, Administration, se sont élevées à 227,6 millions de dollars, ce qui représente 1,2 % des dépenses du Ministère. Il s'agit d'une hausse de 23,8 % par rapport à l'année 2017-2018. Les sommes utilisées ont été réparties comme suit : 103,3 millions de dollars pour la rémunération du personnel et 124,3 millions pour les dépenses de fonctionnement et de transfert. L'écart avec l'année précédente est principalement lié à la rémunération [12,5 millions] et à des dépenses de fonctionnement [31,2 millions].

Pour le Programme 02, Soutien aux organismes, des dépenses de 121,9 millions de dollars ont été engagées, ce qui représente 0,6 % des dépenses du Ministère, soit 11,5 % de moins que l'année précédente. Cet écart s'explique en majeure partie par une diminution de 18,6 millions de dollars de l'enveloppe de soutien allouée à des partenaires en éducation. La dépense relative au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation est demeurée sensiblement la même que celle de l'année 2017-2018, à près de 28,0 millions de dollars. Cependant, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a reçu une somme de 29,6 millions de dollars pour son fonctionnement, soit près de 1,6 million de plus que l'année précédente. Le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ont quant à eux obtenu respectivement 2,5 millions de dollars et 2,1 millions de dollars pour la rémunération de leur personnel et leurs frais de fonctionnement.

Les dépenses du Programme 03, Aide financière aux études, ont atteint 732,7 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente 3,8 % des dépenses totales engagées par le Ministère. Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les bourses ont entraîné des dépenses de 634,9 millions de dollars, ce qui correspond à 86,7 % des dépenses liées au Programme 03. Par rapport à l'année 2017-2018, le coût des bourses a diminué de 22,3 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse du nombre de bénéficiaires. Les dépenses relatives aux prêts pour études (provisions, intérêts et remises de dette) s'élèvent à 73,8 millions de dollars, soit une baisse de 14,3 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse est liée principalement à l'augmentation observée des taux d'intérêt [10,7 millions] et à une diminution des dépenses associées aux créances douteuses [25,0 millions]. Les autres bourses versées ont totalisé 24,0 millions de dollars, soit une hausse de 12,4 millions par rapport à l'année 2017-2018. Cette hausse est attribuable à l'implantation de la mesure pour le quatrième stage des futurs enseignants du Plan économique du Québec de mars 2018.

Les dépenses liées au Programme 04, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, ont atteint 11 053,9 millions de dollars en 2018-2019, soit 57,1 % des dépenses totales du Ministère. La majeure partie de ces dépenses se rapporte aux activités éducatives, dont le fonctionnement des commissions scolaires [9 289,0 millions] et le service de la dette de ces organismes [898,0 millions]¹⁹. De plus, 355,0 millions de dollars ont été consacrés au transport scolaire et 511,9 millions à l'enseignement privé. En 2018-2019, les dépenses relatives au Programme 04 ont augmenté de 11,6 %, soit 1 152,3 millions de dollars de plus qu'en 2017-2018. Cette hausse s'explique notamment par les coûts de la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur et d'autres investissements. Elle résulte aussi de l'application de la réforme du système de taxation scolaire, de la variation de la rémunération du personnel des commissions scolaires et de l'augmentation du nombre d'élèves.

19. La dépense de 898,0 millions de dollars au service de la dette des commissions scolaires inclut une dépense de 967,1 millions, diminuée d'une dépense négative sans crédits de 69,1 millions résultant de la variation à la baisse de la provision pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

Les dépenses du Programme 05, Enseignement supérieur, s'élèvent à 5 909,5 millions de dollars, soit 30,5 % des dépenses totales engagées par le Ministère en 2018-2019. Dans les cégeps, 1 916,6 millions de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 245,8 millions, au service de la dette. De plus, 118,2 millions ont été attribués à l'enseignement collégial privé. Dans le réseau universitaire, 3 233,9 millions de dollars ont été alloués aux activités éducatives et au fonctionnement, dont 25,0 millions au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires. Le service de la dette des universités représentait une dépense de 395,0 millions de dollars. En 2018-2019, les dépenses liées au Programme 05 ont augmenté de 379,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur ainsi que par d'autres investissements.

Dans le cadre du Programme 06, Développement du loisir et du sport, une somme totale de 88,1 millions de dollars a été versée sous forme de subventions diverses en 2018-2019, ce qui représente 0,5 % des dépenses du Ministère. L'augmentation des dépenses de 3,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente s'explique notamment par la bonification de différentes mesures.

Les dépenses relatives aux régimes de retraite, enregistrées dans le cadre du Programme 07, se chiffrent à 1 214,9 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente 6,3 % des dépenses du Ministère. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur s'est élevée à 118,5 millions de dollars pour le Régime de retraite des enseignants (RRE), à 980,1 millions pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à 116,3 millions pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Par rapport à l'année 2017-2018, la dépense est moins élevée de 162,4 millions de dollars, soit une baisse de 11,8 %, principalement en raison de la contribution additionnelle à la caisse des participants du RRPE en 2017-2018.

Dans le cadre du Programme 08, Condition féminine, les dépenses sont de 15,1 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente 0,1 % des dépenses du Ministère. Elles sont en outre inférieures de 3,7 millions aux dépenses réelles de l'année 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par des crédits budgétaires non récurrents octroyés en 2017-2018 à la suite de l'annonce de nouvelles initiatives, notamment l'investissement additionnel dans les maisons d'hébergement de première et de deuxième étape et dans les organismes venant en aide aux conjoints ayant des comportements violents.

2.2.2 REVENUS

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus du Ministère pour les années 2018-2019 et 2017-2018.

Revenus du Ministère

PROGRAMME	2018-2019 [k\$] ¹	2017-2018 [k\$]	ÉCART [k\$]	VARIATION [%]
Recouvrement auprès de tiers	6 698,9	5 745,6	953,3	16,6
Recouvrement de bourses d'études	14 740,5	11 599,2	3 141,3	27,1
Intérêts sur les prêts aux étudiants	18 587,6	14 948,7	3 638,9	24,3
Autres recouvrements et revenus	9 933,7	3 338,9 ²	6 594,8	197,5
Transfert du gouvernement du Canada [enseignement aux enfants autochtones] ³	160 876,6	152 797,5	8 079,1	5,3
Total partiel	210 837,3	188 429,9	22 407,4	11,9
Comptes à fin déterminée financés par le gouvernement du Canada				
Langue de la minorité et langues secondes	27 497,6	28 221,1	[723,5]	-2,6
Formation dans les pénitenciers fédéraux	313,1	2 270,1	[1 957,0]	-86,2
Formation, partenariat et événements spéciaux	845,6	615,2	230,4	37,5
Financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis	40 679,0	27 460,9	13 218,1	48,1
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	82 950,8	108 730,2	[25 779,4]	-23,7
Total des transferts du gouvernement du Canada pour différents programmes	152 286,1	167 297,5	[15 011,4]	-9,0
Financement des activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	2 397,2	1 636,1	761,1	46,5
Programme <i>Chapeau, les filles!</i>	162,7	191,7	[29,0]	-15,1
Total des revenus	365 683,3	357 555,2	[8 128,1]	2,3

1. États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 26 juillet 2019 [données réelles à la fin de l'exercice 2018-2019].

2. Gouvernement du Québec, *Comptes publics 2017-2018 – Volume 2. Renseignements financiers sur le Fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux*, novembre 2018.

3. Le transfert s'applique aux nations conventionnées.

En 2018-2019, les revenus du Ministère ont augmenté de 2,3 % par rapport à l'année 2017-2018, soit une hausse de 8,1 millions de dollars.

Les recouvrements de bourses d'études ont augmenté de 27,1 % en 2018-2019 par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique par les travaux d'optimisation menés par le Ministère au cours des dernières années. L'augmentation de 24,3 % des intérêts sur les prêts aux étudiants résulte quant à elle d'une augmentation du taux d'intérêt, conformément au *Règlement sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3, r. 1).

En ce qui concerne le financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis, l'augmentation de 13,2 millions de dollars de la contribution fédérale entre l'année 2017-2018 et l'année 2018-2019 provient de la hausse du nombre de projets d'immobilisations autorisés pour ces organismes.

Le transfert du gouvernement du Canada pour l'enseignement aux enfants autochtones a augmenté de près de 8,1 millions de dollars en 2018-2019, notamment à la suite de la hausse du nombre d'élèves et de celle de la rémunération du personnel enseignant.

2.2.3 INVESTISSEMENTS

Les investissements du Ministère excluent les immobilisations des réseaux, mais comprennent les coûts associés à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années ainsi qu'à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses activités. L'augmentation des investissements d'environ 0,3 million de dollars en 2018-2019 est notamment attribuable à l'accroissement du développement informatique et à l'amélioration des infrastructures technologiques, qui favorisent le bon fonctionnement, l'intégrité et la pérennité des systèmes applicatifs.

Investissements du Ministère

PROGRAMME	2018-2019 [k\$] ¹	2017-2018 [k\$]	ÉCART [k\$]	VARIATION [%]
Mobilier et équipement	1 509,8	1 827,1	(317,3)	(17,4)
Développement informatique	4 232,8	3 578,4	654,4	18,3
Total	5 742,6	5 405,5	337,1	6,2

1. États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 26 juillet 2019 (données réelles à la fin de l'exercice 2018-2019).

2.3 UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2018-2019 visaient les objectifs suivants :

- répondre aux nouvelles exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI) [RLRQ, chap. G-1.03], qui a été modifiée par le projet de loi n° 135;
- élaborer et encadrer la préparation du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur;
- mettre en place, tant au Ministère que dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, une structure de gouvernance intégrée du numérique. Cette structure permettra d'assurer une mise en œuvre efficace du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur et de renouveler la gouvernance des ressources informationnelles dans le contexte des nouvelles exigences de la LGGRI;
- proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et ses réseaux;
- assurer le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles aux autorités gouvernementales pour le Ministère et ses réseaux selon les nouvelles obligations de la LGGRI;
- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services pour les usagers du Ministère et les partenaires des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires.

Le tableau suivant présente les dépenses prévues et réelles en ressources informationnelles du Ministère, en fonction des activités d'encadrement et de continuité ainsi que des projets pour l'exercice 2018-2019.

Coûts prévus et coûts réels pour les ressources informationnelles en 2018-2019

ACTIVITÉS	COÛTS CAPITALISABLES (INVESTISSEMENTS)		COÛTS NON CAPITALISABLES (DÉPENSES)	
	PRÉVUS (K\$)	RÉELS (K\$)	PRÉVUS (K\$)	RÉELS (K\$)
Activités d'encadrement ¹	0	0	5 481,2	4 278,7
Activités de continuité ²	4 022,0	3 789,0	23 776,7	22 938,2
Projets ³	4 978,0	1 935,6	0	0
Total	9 000,0	5 724,6	29 257,9	27 216,9

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

1. Ensemble des activités de gestion, de soutien administratif, de mise en place et de gestion d'un bureau de projets, de normalisation, de reddition de comptes, d'études d'orientation et de veille technologique.

2. Activités liées au fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques, à la qualité de production, à la prévention et à la correction des dysfonctionnements, à la mise à jour du matériel et des logiciels, et aux services de soutien et de conseil. Ces activités comprennent celles qui améliorent l'exécution des traitements informatiques et celles associées au fonctionnement de l'équipement et des logiciels, à la gestion des infrastructures technologiques et à la sécurité physique et logique des données sur support informatique ainsi qu'à celle des systèmes et des infrastructures technologiques.

3. Projets en ressources informationnelles : ensemble des actions menant au développement, à la mise à niveau, à l'acquisition, à la location, à l'évolution et à l'entretien d'applications et de biens liés aux ressources informationnelles.

Les ressources financières engagées se sont élevées à 32,9 millions de dollars, et les dépenses ont représenté 86 % de l'enveloppe prévue de 38,3 millions. L'écart s'explique par une progression plus lente que prévu des projets en raison des contraintes d'arrimage rencontrées lors des étapes de planification de projets d'envergure, et ce, pour répondre aux nouvelles obligations de la LGRI.

Comparaison des dépenses consacrées aux ressources informationnelles

TYPE DE DÉPENSES	2018-2019 [M\$]	2017-2018 [M\$]	ÉCART [M\$]
Dépenses capitalisables	5,7	5,4	0,3
Dépenses non capitalisables	27,2	27,8	-0,6

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

Par rapport aux résultats de l'année 2017-2018, les dépenses capitalisables et non capitalisables de l'année 2018-2019 ne présentent pas d'écart significatif.

État d'avancement des principaux projets liés aux ressources informationnelles au 31 mars 2019

PROJETS	ÉTAT D'AVANCEMENT [%]	EXPLICATION
Adaptation des documents administratifs – Lutte contre l'homophobie	100	Projet terminé le 31 mars 2019
Expérimentation du service de correction assistée	100	Projet terminé le 31 mars 2019
Service d'accès aux données de sanction	100	Projet terminé le 31 mars 2019
Messagerie sécurisée de l'Aide financière aux études [AFE]	75	Projet qui progresse comme prévu
Gestion des fermetures de cycle d'attribution de l'AFE	15	Projet débuté le 19 mars 2019 et qui progresse comme prévu

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

PRINCIPAUX PROJETS LIÉS AUX RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux en phase d'exécution et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

Les trois projets suivants, réalisés avec succès, se sont terminés au 31 mars 2019. Les paramètres selon lesquels ils ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projet.

ADAPTATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Ce projet permet d'adapter les documents administratifs du Ministère et s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022.

EXPÉRIMENTATION DU SERVICE DE CORRECTION ASSISTÉE

Ce projet permet d'obtenir un service de logiciel de correction assistée pour les épreuves de français de la cinquième secondaire.

SERVICE D'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANCTION

Ce projet consiste en la mise en place de services en ligne permettant aux citoyens de consulter leur dossier scolaire et de prendre connaissance des résultats et des mentions qui y figurent.

Les deux projets suivants ont entamé leur phase d'exécution au cours de l'année 2018-2019.

MESSAGERIE SÉCURISÉE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (AFE)

Ce projet prévoit mettre en place une fonctionnalité de messagerie sécurisée pour la clientèle active de l'aide financière aux études (AFE). Cette fonctionnalité permettra l'envoi d'une pièce jointe à un message sécurisé par les agents de l'AFE, l'intégration des messages au flux de travail du système de mission de l'AFE et l'actualisation des principes d'organisation du travail pour assurer la prise en charge et le traitement des messages.

GESTION DES FERMETURES DE CYCLE D'ATTRIBUTION DE L'AFE

Ce projet vise à rendre possible la fermeture de cycles d'attribution dans le but d'assurer le respect des obligations légales prescrites par le *Règlement sur l'aide financière aux études*. Il permettra d'améliorer le service aux étudiants par un calcul de l'aide au moment opportun, d'éliminer la lourdeur administrative découlant de la non-fermeture des cycles d'attribution et, finalement, de faciliter la planification budgétaire des années d'attribution.

Ressources affectées aux principaux projets liés aux ressources informationnelles au 31 mars 2019

PROJETS	RESSOURCES HUMAINES		RESSOURCES FINANCIÈRES		EXPLICATION DES ÉCARTS
	PRÉVUES [ETC]	UTILISÉES [ETC]	PRÉVUES [\$]	UTILISÉES [\$]	
Adaptation des documents administratifs – Lutte contre l’homophobie	6,9	6,5	700 000	529 807	Projet terminé
Expérimentation du service de correction assistée	2,6	1,4	769 700	554 501	Projet terminé
Service d’accès aux données de sanction	3,8	2,1	415 000	435 297	Projet terminé
Messagerie sécurisée de l’Aide financière aux études [AFE]	5,0	4,4	500 000	377 209	Projet qui progresse comme prévu
Gestion des fermetures de cycle d’attribution de l’AFE	10,7	2,7	1 400 000	239 495	Projet qui progresse comme prévu

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

SECTION 3

Autres exigences légales et gouvernementales

La présente section rend compte des différentes réalisations que le Ministère a entreprises en 2018-2019 pour répondre aux autres exigences légales et gouvernementales.

3.1 Développement durable

3.2 Occupation et vitalité du territoire

3.3 Aide financière aux études accordée par dérogation

3.4 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

3.5 Politique de financement des services publics

3.6 Accès à l'égalité en emploi

3.7 Égalité entre les femmes et les hommes

3.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

3.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

3.10 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

3.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère a rendu public en juin 2017 son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020). Ce document précise la contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Celle-ci présente la vision du gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui devront guider les actions de l'administration publique.

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Le Ministère a entrepris la mise en œuvre de la troisième année de son PADD 2016-2020. Il présente ci-dessous les résultats atteints au terme de l'année 2018-2019 pour les 15 actions faisant partie de ce plan.

ACTION 1

Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique

Ces mesures, qui ont pour but de réduire la consommation de papier, sont les suivantes :

- a. Transmission électronique des relevés fiscaux pour les bénéficiaires offrant leur consentement;
- b. Modification du système informatique pour permettre aux étudiants de transmettre leurs documents par voie électronique directement dans leur dossier;
- c. Diminution du volume d'impression des demandes d'aide financière en format papier;
- d. Transmission électronique des certificats de garantie.

Cette action répond à l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
Pourcentage de relevés fiscaux transmis uniquement de façon électronique	60 % des relevés fiscaux transmis de façon électronique	85 %
Pourcentage de documents transmis à l'Aide financière aux études de façon électronique	50 % des documents transmis de façon électronique	79%
Nombre de demandes d'aide imprimées sur papier	Réduction de 50 % du volume d'impression des demandes d'aide	6 000
Pourcentage de certificats de garantie remis de façon électronique	90 % des certificats de garantie transmis de façon électronique	95 %

Pour l'année financière 2018-2019, les résultats ont été au-delà des cibles pour l'ensemble des indicateurs. De plus, concernant l'indicateur sur le nombre de demandes d'aide imprimées sur papier, il y avait 30 000 demandes d'aide imprimées en 2015-2016, comparativement à 6 000 pour l'année 2018-2019, soit une réduction d'un peu plus de 80 %.

ACTION 2

Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs du Ministère

Cette action répond à l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Pourcentage de mètres carrés de cloisons écoresponsables par opposition à la construction de cloisons traditionnelles	100 %	100 %

Toutes les cloisons qui ont été installées, en 2018-2019, dans les bureaux du Ministère étaient écoresponsables, permettant ainsi d'atteindre la cible fixée.

ACTION 3

Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants

Cette action répond à l'objectif 1.4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Traces écrites de la prise en compte des principes de développement durable dans les réflexions et les décisions liées aux travaux	Poursuivre la réflexion sur la possibilité d'inclure les principes de développement durable dans les travaux d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	En progression

La mise à jour en cours des référentiels de compétences professionnelles des enseignants prend en considération les principes de développement durable, lesquels sont placés au cœur des défis à affronter par l'école.

ACTION 4

Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles

Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 [objectif 2.4], à produire, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, un indicateur présentant le nombre de diplômés des programmes de formation visant l'acquisition de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable	s. o.	196 diplômés en formation professionnelle; 522 diplômés collégiaux; 1 043 diplômés universitaires

En 2017, 196 diplômes d'études professionnelles²⁰ [DEP] ont été décernés dans des programmes liés au développement durable ou à des filières vertes. Malgré quelques fluctuations au fil des ans, le total de ces DEP est comparable à celui de l'année 2012. C'est également le cas des diplômes d'études collégiales [DEC], dont le nombre en 2017 [522 diplômés] est légèrement supérieur à celui de l'année 2012 [479 diplômés]. En ce qui concerne les diplômes universitaires, leur nombre s'est accru de 35,5 % entre l'année 2012 et l'année 2017, passant de 770 à 1 043. Au total, au cours de cette période, 5 670 diplômes universitaires ont été décernés dans différents programmes en lien avec le développement durable ou les filières vertes.

20. Comprend les DEP des programmes Protection et exploitation de territoires fauniques [DEP 5179] et Conduite de procédés de traitement de l'eau [DEP 5328]. Ces données incluent les anciennes et les nouvelles versions des programmes d'études, en plus des versions anglophone et francophone de chacun d'entre eux.

ACTION 5

Suivre l'évolution de l'occupation des emplois reliés aux domaines des filières vertes et du développement durable

Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 [objectif 2.4], à produire, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, un indicateur présentant l'évolution de l'occupation des emplois liés aux domaines des filières vertes et du développement durable.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019 ¹
Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation professionnelle - DEP)	s. o.	41,5 %
Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation collégiale - DEC)	s. o.	42,4 %
Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire - baccalauréat)	s. o.	44,5 %
Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire - maîtrise)	s. o.	48,8 %

1. Ces résultats ont été obtenus à la suite des plus récentes enquêtes menées auprès des personnes diplômées de la formation professionnelle en 2015, de la formation technique au collégial en 2016 et de la formation universitaire en 2017.

La situation des personnes titulaires d'un DEP axé sur les filières vertes et le développement durable, environ 10 mois après l'obtention de leur diplôme, se présentait ainsi : 41,5 % travaillaient à temps plein et 2,9 % à temps partiel dans un domaine lié à leur formation, alors que 22,7 % occupaient un emploi non lié à ce domaine. De plus, 20,3 % étaient encore aux études, 9,6 % cherchaient un emploi, tandis que 3 % étaient considérées comme inactives.

La situation des personnes titulaires d'un DEC technique axé sur les filières vertes et le développement durable, environ 10 mois après l'obtention de leur diplôme, se présentait ainsi : 42,4 % travaillaient à temps plein dans un domaine lié à leur formation, 10,3 % cherchaient un emploi ou étaient considérées comme inactives. De plus, on observe que 33,5 % des personnes diplômées poursuivaient des études. Enfin, 11,9 % occupaient un emploi non lié à leur formation alors que 1,9 % travaillaient dans un tel domaine, mais à temps partiel.

La situation des titulaires d'un diplôme universitaire de baccalauréat dans un programme lié aux filières vertes ou au développement durable, environ 20 mois après avoir obtenu leur diplôme, se présentait ainsi : 44,5 % de ces personnes travaillaient à temps plein dans un domaine lié à leur formation, alors que 7,8 % cherchaient un emploi ou étaient considérées comme inactives. De plus, on observe que 31,7 % des personnes diplômées poursuivaient des études. Enfin, 16,0 % travaillaient dans un domaine non lié à leur formation.

Finalement, chez les titulaires d'une maîtrise dans un programme associé aux filières vertes ou au développement durable, la proportion de personnes qui travaillaient à temps plein dans un domaine lié à leur formation était de 48,8 %. La proportion de celles à la recherche d'un emploi ou considérées comme inactives était de 7,9 %. De plus, on observe que 16,5 % des personnes diplômées poursuivaient des études. Enfin, 24,4 % occupaient un emploi non lié à leur domaine de formation, alors que 2,4 % travaillaient dans un tel domaine, mais à temps partiel.

ACTION 6

Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques, et réviser les documents méthodologiques afférents

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et à l'objectif 23, « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée », de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Production de documents méthodologiques adaptés à l'élaboration des programmes d'études professionnelles et techniques	Documents révisés en 2018	Non atteint

En 2018-2019, le Ministère a conçu une grille d'analyse afin de relever l'information nécessaire concernant l'application des principes de développement durable (DD) dans l'exercice d'une profession. Les travaux ont permis d'intégrer à cette grille diverses considérations telles que l'entrepreneuriat et les clientèles vulnérables. Un guide explicatif des principes de DD a également été rédigé à l'intention des équipes de production de programmes d'études. Ainsi, il est prévu que ces outils méthodologiques soient utilisés lors des ateliers d'analyse de profession. Les rapports écrits de ces ateliers constituent la matière première pour l'élaboration d'un programme d'études.

ACTION 7

Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et à l'objectif 23, « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée », de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Il est à noter que le Ministère rend compte de l'atteinte de la cible dans la section consacrée au Plan stratégique 2017-2022 du présent rapport.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire	s. o.	100 %

Pour suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification, le Ministère a défini un indicateur en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec. Cet indicateur a été publié en 2017 dans le Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Il sera mis à jour annuellement. Les données les plus récentes le concernant sont celles de l'année 2016.

Le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire parmi l'ensemble de la population atteignait 100 % en 2016. Cet indicateur est une estimation de la probabilité qu'un individu obtienne un premier diplôme ou une première qualification du secondaire au cours de sa vie, si les conditions actuelles de diplomation et de qualification par groupe d'âge se maintiennent dans le temps. Par rapport à l'année 2007, il a augmenté de 14 points de pourcentage. La croissance s'est poursuivie de façon continue sur une période de 9 ans, à l'exception de l'année 2013, où les données sont manquantes, et de l'année 2012, où le taux a accusé un recul de 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2011.

ACTION 8

Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Mise sur pied des groupes selon la norme d'allocation et la décision ministérielle	111 nouvelles classes en 2018-2019	Atteint

En 2018-2019, 111 classes additionnelles ont été autorisées, et 106 ont effectivement été ouvertes, ce qui porte le nombre total à 394 classes ouvertes. Environ 4 722 enfants [donnée provisoire] ont ainsi eu accès à la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé en 2018-2019.

Par ailleurs, 250 classes additionnelles ont été annoncées pour la rentrée scolaire de septembre 2019, ce qui porte à 644 le nombre total de classes déployées au Québec.

ACTION 9

Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire

Cette action répond à l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Proportion de la valeur nette de la contribution du partenaire privé pour l'achat de l'équipement nécessaire	Bonifier de 15 % l'économie consentie à l'achat d'équipement dans les camps de vacances bénéficiaires du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	n. d.

Cette mesure spéciale prévue au Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances a pris fin en 2016-2017 avec la révision de ce programme pour la période 2017-2020.

ACTION 10

Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec le Ministère lorsque des conditions s'y prêtent, et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale

Cette action répond à l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Nombre d'entreprises de service en gestion immobilière qui favorisent l'insertion sociale dans leurs activités de gestion administrative	s. o.	1

En 2018-2019, le Ministère a procédé au renouvellement d'un contrat de destruction des documents confidentiels, conclu avec une entreprise qui favorise l'insertion sociale dans ses activités de gestion administrative.

ACTION 11

Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Cette action répond aux objectifs 5.1 et 5.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
Rapports d'étape annuels	s. o.	s. o.
Promotion et diffusion du plan d'action	Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Atteint
Mise en œuvre du calendrier des activités à l'intention du personnel	Réalisation des activités du Plan d'action	Atteint

Le Plan d'action 2019 en santé et bien-être en milieu de travail expose les actions qui ont été ou qui seront mises en œuvre au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2019.

Plusieurs activités de ce plan d'action ont été réalisées. Un total de 87 employés a participé au Défi Entreprises 2018, alors que 60 employés ont pris part au Pentathlon des neiges. De plus, 35 employés se sont inscrits à La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie. Enfin, des manchettes ont été publiées sur l'intranet du Ministère pour faire la promotion du Programme d'encouragement financier à la pratique d'activités physiques et inviter le personnel à participer à des conférences-midi sur le thème de la santé au travail.

ACTION 12

Augmenter le nombre de commissions scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Elle répond également à l'objectif 18, « Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique », de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

De plus, cette action s'insère dans le Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable en 2020	21,9%

Le Ministère a réalisé un sondage entre le 24 avril et le 25 mai 2017 pour connaître le taux d'organismes scolaires [commissions scolaires et établissements d'enseignement privés subventionnés] qui ont adopté une démarche de développement durable. Un total de 21,9 % des organismes scolaires ont affirmé avoir entrepris une telle démarche. Ce résultat est basé sur un taux de participation au sondage de 30,2 %

Le Ministère continue à soutenir ces organismes scolaires en décrivant, sur son site Web, les étapes à suivre pour l'adoption d'une démarche de développement durable (www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/outil-de-diagnostic-guide-pour-limplantation-dune-demarche-de-developpement-durable-au-sein-dun). Plusieurs outils y sont présentés, notamment :

- une grille permettant d'établir un diagnostic en matière de développement durable;
- un guide d'utilisation pour répondre au diagnostic;
- un guide de références pour répondre au diagnostic;
- des exemples d'actions de développement durable.

ACTION 13

Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Elle répond également à l'objectif 18, « Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique », de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre de situations d'apprentissage élaborées	8 analyses de livres relatifs au développement durable au primaire et 2 situations d'apprentissage au secondaire	Atteint
Formations offertes	3 sessions de formation offertes	Atteint
Diffusion d'un guide d'accompagnement	Diffusion d'un guide d'accompagnement	Atteint

Dans le cadre d'un projet-pilote, la Chaire de leadership en enseignement des sciences et développement durable de l'Université Laval a été mandatée pour élaborer huit activités pédagogiques liées à l'analyse de livres jeunesse au primaire et deux situations d'apprentissage au secondaire.

Les activités pédagogiques relatives à la littérature jeunesse au primaire sont regroupées dans le document intitulé *Appréciation littéraire et éducation à l'environnement et au développement durable à l'école primaire*, qui est accessible sur le site de la Chaire à l'adresse suivante : www.cle-sciences-dd.fse.ulaval.ca.

Au premier cycle du secondaire, la première situation d'apprentissage porte sur la protection des rivières du Québec en prenant l'exemple de la rivière Mitis. Elle a été déposée sur le site de Projets interdisciplinaires : science, technologie, environnement, société (PISTES) de l'Université Laval et est accessible à l'adresse suivante : www.pistes.fse.ulaval.ca/sae/?no_version=2773. Les travaux concernant la deuxième situation d'apprentissage ont débuté à l'automne 2018. Intitulée *Nos choix alimentaires et l'environnement au Québec aujourd'hui*, celle-ci est maintenant disponible sur le site de la Chaire à l'adresse suivante : www.cle-sciences-dd.fse.ulaval.ca.

Des formations relatives aux outils pédagogiques élaborés en éducation au développement durable ont été proposées au personnel pédagogique. Ainsi, la Chaire a tenu :

- une école d'été en éducation au développement durable, en août 2017, où elle a présenté la situation d'apprentissage sur la protection des rivières au Québec;
- une formation sur le guide d'appréciation littéraire le 19 octobre 2018;
- une formation sur le guide d'appréciation littéraire le 22 mars 2019.

Depuis le 29 mars 2019, le guide facilitant l'intégration du développement durable dans l'enseignement, composé de trois volumes, est déposé sur le site Web du Ministère. Ces volumes peuvent être consultés de façon indépendante et présentent les thèmes suivants :

- le volume 1, Le développement durable et l'éducation au développement durable, situe le contexte historique;
- le volume 2, Le Programme de formation québécoise et l'éducation au développement durable, établit les liens entre l'éducation au développement durable et le Programme de formation de l'école québécoise [PFEQ];
- le volume 3, L'intégration du développement durable dans l'enseignement, donne des exemples d'une telle intégration.

ACTION 14

Assurer la vitalité des petites communautés

Cette action se décline en deux volets :

1. Soutenir les écoles de 60 élèves ou moins au moyen d'une aide financière;
2. Compenser financièrement des projets pilotes ayant pour objectif d'améliorer l'offre de services éducatifs dans les petites écoles dans de petites communautés [allocation destinée aux établissements scolaires].

Elle répond à l'objectif 6.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Sommes versées selon les normes précisées	5 M\$ versés chaque année	Non atteint ²¹

En 2018-2019, 58 commissions scolaires ont reçu une allocation totalisant 4 700 856 \$, et 13 projets, répartis dans huit régions administratives, ont été soutenus pour un montant de 194 083 \$.

21. Dans le cadre du volet 2, une somme de 194 083 \$ sur un maximum de 600 000 \$ a été redistribuée aux projets approuvés.

ACTION 15

Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques

Cette action consiste à mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques d'une valeur de 30 millions de dollars pour la période 2015-2020. Elle a pour but d'appuyer l'électrification des transports scolaires, de réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) et d'offrir un soutien accru à la commercialisation de l'innovation en matière d'électrification des transports.

Cette action répond à l'objectif 7.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Elle s'inscrit également dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019
Nombre de véhicules achetés	50 véhicules achetés chaque année	23

En 2018-2019, les compagnies de transport scolaire possèdent 92 autobus électriques; elles en ont acheté 33 en 2015-2016, 24 en 2016-2017, 12 en 2017-2018 et 23 en 2018-2019. Des échanges sur des moyens de stimuler la vente de tels véhicules ont actuellement lieu entre le Ministère et le ministère des Transports (MTQ).

Le Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec vise le remplacement des autobus scolaires à carburant par des autobus électriques.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur participe au financement de ce programme par une contribution financière annuelle de 6 millions de dollars qui prend la forme d'un transfert de crédits budgétaires de son budget à celui du MTQ.

3.2 OCCUPATION ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SOVT) 2018-2022. En 2018-2019, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ses actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année. Aucune action prévue par le Ministère n'a été abandonnée ni modifiée en 2018-2019.

Une reddition de comptes plus détaillée des engagements du Ministère dans le cadre de cette stratégie est présentée à l'annexe V. Les actions ou réponses du Ministère sont réparties selon les 17 régions administratives du Québec et tiennent compte des priorités propres à chacune d'entre elles.

État de réalisation des engagements du Ministère dans le cadre de la SOVT

RÉGION ADMINISTRATIVE	ACTIONS EN CONTINU ¹	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	10		2	12
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	2	1	14
Capitale-Nationale	1			1
Mauricie	8		1	9
Estrie	7		1	8
Montréal	10	1	1	12
Outaouais	7		2	9
Abitibi-Témiscamingue	13		3	16
Côte-Nord	8	1	1	10
Nord-du-Québec	2			2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	16		2	18
Chaudière-Appalaches	9			9
Laval	7		1	8
Lanaudière	12		1	13
Laurentides	5			5
Montréal	5			5
Centre-du-Québec	6		1	7

1. Le terme « en continu » a été ajouté pour qualifier l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme « en cours ».

3.3 AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ACCORDÉE PAR DÉROGATION

En vertu de l'article 44 de la *Loi sur l'aide financière aux études*, le ministre peut déroger à certaines des dispositions de celle-ci s'il estime que, sans une aide financière, la poursuite des études d'une personne serait compromise. Il peut le faire dans les deux cas suivants : a) la personne n'est pas admissible aux programmes d'aide financière aux études; b) elle est admissible, mais elle n'aurait pas eu droit à une aide financière suffisante.

Avant de rendre une telle décision, le ministre doit, conformément à l'article 46 de la Loi, obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce dernier, constitué en réponse à l'article 45 de la Loi, a pour mandat d'analyser les demandes d'aide financière dérogatoires qui lui sont soumises et de conseiller le ministre dans sa prise de décision.

Le Comité d'examen des demandes dérogatoires est constitué de cinq membres. Il s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année financière 2018-2019. Il a analysé 381 demandes et versé une somme de 2 240 920 \$ pour le volet Inadmissibilité aux programmes d'aide financière. Il a examiné aussi 322 demandes et déboursé une somme de 260 478 \$ pour le volet Aide financière insuffisante. Le total de l'aide financière dérogatoire accordée s'élève donc à 2 501 398 \$.

Bien que l'on constate une diminution du nombre de demandes acceptées entre l'année 2017-2018 et l'année 2018-2019, le total des sommes versées a quant à lui connu une augmentation de 17,6 %.

Nombre de demandes dérogatoires analysées et acceptées, et aide financière versée pour la période 2016-2019

ANNÉE	DEMANDES LIÉES À L'INADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES			DEMANDES LIÉES À L'INSUFFISANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE			TOTAL			AIDE FINANCIÈRE VERSÉE (K\$)
	ANALYSÉES	ACCEPTÉES	[%]	ANALYSÉES	ACCEPTÉES	[%]	ANALYSÉES	ACCEPTÉES	[%]	
2018-2019	381	288	75,6	322	128	39,8	703	416	59,2	2 501,4
2017-2018	356	287	80,6	373	236	63,3	729	523	71,7	2 126,5
2016-2017	427	336	78,7	327	204	62,4	754	540	71,6	2 064,8

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

3.4 DÉCLARATIONS EXCEPTIONNELLES D'ADMISSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

Le Comité d'examen sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais a le mandat d'examiner toute demande exposant un motif grave d'ordre familial ou humanitaire qui peut justifier une déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais. Il traite les cas d'enfants dont l'admissibilité a été refusée sur la base des critères prévus aux articles 73, 76, 81, 85 et 86.1 de la *Charte de la langue française*.

Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour la période 2016-2019

ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS VISÉS	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ		ACCORD DU MINISTRE	DEMANDES EN TRAITEMENT	DOSSIERS FERMÉS
		POSITIVES	NÉGATIVES			
2018-2019	110	38	50	38	18	4
2017-2018	122	42	59	42	13	8
2016-2017	139	37	67	37	27	8

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2018-2019, le Comité a reçu 91 demandes portant sur 97 enfants, auxquelles se sont ajoutés 13 dossiers visant 13 enfants qui ont été déposés en 2017-2018, mais dont la décision a été rendue en 2018-2019, pour un total de 104 demandes relatives à 110 enfants.

Conformément à la recommandation du Comité, 38 enfants se sont vu accorder l'admissibilité à l'enseignement en anglais, puisque la démonstration requise d'une situation grave d'ordre familial ou humanitaire, au sens de l'article 85.1 de la Charte, a été faite. À la fin de l'année financière, les dossiers de 18 enfants étaient toujours en traitement.

Enfin, les dossiers de quatre enfants ont été fermés par le Ministère pour les raisons suivantes :

- un parent a soumis sa demande au-delà du délai de 30 jours après la réception d'une réponse défavorable du Ministère, soit près de 10 mois plus tard. Le délai de 30 jours est normé par le deuxième alinéa de l'article 85.1 de la *Charte de la langue française*;
- un parent n'a pas donné suite à la demande de pièces justificatives du Ministère;
- deux parents n'avaient pas initialement soumis une demande au Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais. Ils ont donc été dirigés vers ce dernier.

3.5 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau des commissions scolaires, car ils doivent être gratuits pour toute résidente et tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur de la province, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux commissions scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Celles-ci peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Les organismes des réseaux en font état dans leur propre rapport annuel.

Dans le réseau des cégeps, la gratuité des services éducatifs est prévue par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chap. C-29) pour les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à un tarif de 2 \$ par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiants non-résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Enfin, les cégeps peuvent exiger des droits autres que les droits de scolarité, notamment des droits d'admission, des droits d'inscription et d'autres droits afférents aux services d'enseignement collégial, à condition qu'ils soient adoptés par règlement et soumis à l'approbation du ministre. Les cégeps peuvent également imposer des droits de toute autre nature, qui ne sont pas assujettis à l'approbation du ministre.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements privés qui sont agréés aux fins de subvention et qui offrent des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire, secondaire ou collégial exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves et les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves et étudiants.

En ce qui concerne le réseau des universités, le Conseil du trésor approuve le montant des droits de scolarité qui sont exigés des étudiants résidents du Québec pour chaque unité de cours créditée en vue de l'obtention d'une sanction d'études. Un montant forfaitaire est ajouté dans le cas des étudiants non-résidents du Québec, montant qui est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des frais afférents, dont la croissance est balisée par les règles budgétaires lorsqu'ils sont obligatoires.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent imposer des frais aux étudiants pour des services non financés par le Ministère, tels que les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure non créditée.

SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

Révision de la correction des épreuves uniques (Enseignement primaire et secondaire)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	20,00 \$ la copie
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	1 ^{er} janvier 2019
FRAIS EXIGÉS	11,20 \$ par révision jusqu'au 31 décembre 2018 et 11,30 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2019
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	1 393 \$
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	26,79 %
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Coût unitaire payé à la correctrice ou au correcteur
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	56,5 % Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> [RLRQ, chap. A-6.001]

Source : Direction des ressources financières.

Révision de la correction de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature (enseignement collégial)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	14,25 \$ la copie
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	1 ^{er} janvier 2019
FRAIS EXIGÉS	11,20 \$ jusqu'au 31 décembre 2018 et 11,40 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2019
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	1 483,40 \$
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	80 %
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Tarif établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur la base du coût unitaire payé à la correctrice et au correcteur en 2000
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	80 % Niveau fixé historiquement
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Système de gestion des épreuves ministérielles au collégial (GEMC).

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	2 352,38 \$
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	1 ^{er} janvier 2019
FRAIS EXIGÉS	332 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2018 et 338 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2019
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	994 \$
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	14 %
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Toute majoration exige la révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> .
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction des ressources financières et Direction de l'enseignement privé.

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (enseignement collégial)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	2 371,43 \$ par permis
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	1 ^{er} janvier 2019
FRAIS EXIGÉS	338 \$ par permis délivré
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	332 \$
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	14,0 %
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i>
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	14,0 % Toute majoration exige la révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> .
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de l'enseignement privé.

SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec [commissions scolaires]

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 939 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans [élève ordinaire]	6 854 \$
	Enseignement primaire [élève ordinaire]	6 854 \$
	Enseignement secondaire général [élève ordinaire]	8 572 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	24 289 \$
	Formation générale des adultes	8 572 \$
	Formation professionnelle ²	environ 13 321 \$
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019	
FRAIS EXIGÉS	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 348 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans [élève ordinaire]	5 826 \$
	Enseignement primaire [élève ordinaire]	5 826 \$
	Enseignement secondaire général [élève ordinaire]	7 286 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	20 646 \$
	Formation générale des adultes	7 286 \$
	Formation professionnelle ²	environ 11 323 \$
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	30 195 958 \$ ³	
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	85 %	
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire ou handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	85 % Partie financée par le Ministère; solde du financement provenant de la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Direction des ressources financières.

1. Ce service vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et secondaire [secteur des jeunes].

2. Le montant varie selon le programme d'études.

3. D'après le *Rapport financier des commissions scolaires 2017-2018*.

Droits de scolarité pour les élèves résidant sur une réserve autochtone [commissions scolaires]

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	Éducation préscolaire 4 ans à mi-temps	0 \$
	Éducation préscolaire 4 ans à temps plein et 5 ans	0 \$
	Enseignement primaire	0 \$
	Enseignement secondaire	0 \$
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019 ¹	
FRAIS EXIGÉS¹	Éducation préscolaire 4 ans à mi-temps	0 \$
	Éducation préscolaire 4 ans à temps plein et 5 ans	0 \$
	Enseignement primaire	0 \$
	Enseignement secondaire	0 \$
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	7 175 768 \$ ²	
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	100 %	
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Recouvrement des coûts réels des commissions scolaires qui accueillent des élèves autochtones	
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	100 % Le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada finance directement les bandes pour les élèves résidant sur une réserve autochtone s'ils fréquentent une école du réseau scolaire québécois.	
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Direction des ressources financières.

1. Il n'y a plus de frais exigés à compter de l'année scolaire 2018-2019.

2. D'après le *Rapport financier des commissions scolaires 2017-2018*.

Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	n. d.
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	n. d.
FRAIS EXIGÉS	Respectivement plafonnés à 30 \$, à 20 \$ et à 25 \$ par session
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	79 032 293 \$ ¹ , ce qui inclut le revenu provenant de la formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	n. d.
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Droits exigibles conformément à la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Aucun
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction des affaires étudiantes et institutionnelles.

1. D'après le *Rapport financier 2017-2018 des cégeps*, avant analyse.

Formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	n. d.
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	n. d.
FRAIS EXIGÉS	2 \$ par période d'enseignement pour les sessions d'été et d'automne 2017 pour tous les programmes. À compter de la session d'hiver 2018, les droits s'appliquent aux programmes conduisant à un DEC mais pas à ceux menant à une attestation d'études collégiales [AEC].
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	Ces revenus sont inclus dans le tableau précédent (« Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial »).
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	n. d.
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Droits exigibles conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Aucun
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec (cégeps)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	13 181 \$ par année
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019
FRAIS EXIGÉS	1 540 \$ par session
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	612 312 \$ (2017-2018)
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	27,5 %
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Moyenne des droits exigés par les collèges de l'Ontario, pour qu'ils demeurent compétitifs par rapport à ceux exigés par les collèges des autres provinces
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Droits de scolarité des étudiants internationaux (cégeps)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	13 181 \$ par année
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019
FRAIS EXIGÉS	Formation préuniversitaire : 6 119 \$ par session Formation technique : entre 6 119 \$ et 9 486 \$ par session
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	4 801 567 \$ (2017-2018)
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	Varie selon les domaines de formation : de 46 % pour la formation préuniversitaire, les techniques humaines et administratives à 72 % pour les techniques biologiques
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Droits fixés en fonction du coût subventionné des études
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Coût des biens et des services
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Contribution additionnelle exigée des étudiants canadiens non-résidents du Québec (collèges privés)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	13 181 \$ par année
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019
FRAIS EXIGÉS	1 540 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	152 277 \$ (2017-2018)
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de scolarité exigés par les collèges
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Moyenne des droits exigés par les collèges de l'Ontario, pour qu'ils demeurent compétitifs par rapport à ceux exigés par les collèges des autres provinces
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Contribution additionnelle exigée des étudiants internationaux (collèges privés)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	13 181 \$ par année
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019
FRAIS EXIGÉS	Formation préuniversitaire : 3 671 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés par les collèges Formation technique : entre 3 671 \$ et 5 698 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés par les collèges
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	10 913 793 \$ (2017-2018)
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de scolarité exigés par les collèges
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Droits fixés en fonction du coût subventionné des études
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Coût des études dans les cégeps
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément à l'annexe 028 du document <i>Règles budgétaires des établissements privés</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Droits de scolarité (universités)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	27 367 \$ par année
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019
FRAIS EXIGÉS	81,85 \$ par unité
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	580 922 976 \$ [2017-2018]
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	8 %
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Indexation annuelle en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant à partir de l'année 2013-2014
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Maintien de la part des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – année universitaire 2018-2019</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec et des étudiants français au premier cycle (universités)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	27 367 \$ par année
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019
FRAIS EXIGÉS	172,54 \$ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	75 650 200 \$ [2017-2018]
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	23,2 %
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Tarif établi pour qu'il corresponde à la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Moyenne des droits exigés par les universités dans les autres provinces canadiennes pour qu'ils demeurent compétitifs par rapport à ceux exigés par les autres universités du Canada
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – année universitaire 2018-2019</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Montant forfaitaire exigé des étudiants internationaux (universités)

COÛT DES BIENS ET DES SERVICES	27 367 \$ par année
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	2018-2019
FRAIS EXIGÉS	De 382,97 \$ à 494,76 \$ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base. Les universités peuvent également exiger jusqu'à 10 % de ces frais en montant forfaitaire facultatif. De plus, six secteurs disciplinaires au premier cycle sont déréglementés, pour lesquels les universités déterminent le montant des droits de scolarité.
REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES TARIFÉS	207 430 564 \$ (2017-2018)
NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	Variable selon le programme et le cycle d'études
MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	Coût moyen par cycle d'études. Pour encourager la venue d'étudiants des cycles supérieurs, le montant forfaitaire est plus faible au troisième cycle qu'au premier cycle.
NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ PAR LA TARIFICATION ET JUSTIFICATION DE CE NIVEAU	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires
MODE D'INDEXATION DES TARIFS	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2017-2018</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

SERVICES ÉVENTUELLEMENT TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Voici une liste des services qui ne sont pas tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être :

- Modification d'un permis autorisant la tenue d'un établissement d'enseignement privé;
- Renouvellement d'un permis autorisant la tenue d'un établissement d'enseignement privé;
- Délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- Impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme;
- Production d'un relevé de notes [résultats manuscrits dans les archives];
- Vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- Réimpression d'un relevé des apprentissages;
- Authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

3.6 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

DONNÉES GLOBALES

Embauche par statut d'emploi en 2018-2019¹

	RÉGULIER	OCCASIONNEL ²	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de personnes embauchées	185	579	96	49	909
Pourcentage [%]	20,3	63,7	10,6	5,4	100

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1. La période de référence pour ces données s'étend du 1^{er} avril 2018 au 28 mars 2019.

2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes nouvellement embauchées durant la période visée ainsi que celles affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques. Ces données excluent les employés occasionnels venant de listes de rappel ainsi que ceux qui sont déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Pour améliorer la représentativité de certains groupes cibles dans la fonction publique, le gouvernement a fixé un objectif d'embauche. La mesure, qui vise à ce que 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires soient des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées, s'applique à tous les ministères et organismes. Bien que le Ministère n'ait pas atteint cette cible en 2018-2019, on constate une hausse dans l'embauche de membres d'au moins un groupe cible pour des emplois réguliers et occasionnels par rapport à l'année 2017-2018.

Embauche de membres des groupes cibles en 2018-2019¹

STATUT D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE EN 2018-2019	MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	MEMBRE D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI ² [%]
Régulier	185	22	1	0	4	27	14,6
Occasionnel	579	30	30	1	3	58	10,0
Étudiant	96	17	0	0	1	17	17,7
Stagiaire	49	8	1	0	1	9	18,4
Total	909	77	32	1	9	111	

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1. La période de référence pour ces données s'étend du 1^{er} avril 2018 au 28 mars 2019.

2. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut d'emploi donné par rapport à l'embauche totale en 2018-2019 dans le statut d'emploi.

Embauche de membres des groupes cibles par statut d'emploi – résultats comparatifs

ANNÉE	RÉGULIER [%]	OCCASIONNEL [%]	ÉTUDIANT [%]	STAGIAIRE [%]
2018-2019 ¹	14,6	10,0	17,7	18,4
2017-2018	13,8	9,4	21,6	25,0
2016-2017	10,0	11,6	20,2	13,3

Source : Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que les rapports annuels de gestion 2016-2017 et 2017-2018 du Ministère.

1. La période de référence pour ces données s'étend du 1^{er} avril 2018 au 28 mars 2019.

Représentativité des membres des groupes cibles¹ par rapport à l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars 2019

GROUPE CIBLE	2019		2018		2017	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ [%]	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ [%]	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ [%]
Autochtones	4	0,3	4	0,3	3	0,3
Anglophones	22	1,8	21	1,8	22	2,2
Personnes handicapées	19	1,5	17	1,5	15	1,5

Source : SAGIR.

1. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques.

Représentativité des membres des minorités visibles et ethniques¹ par rapport à l'effectif régulier et occasionnel par régions : résultats comparatifs au 31 mars 2019¹

RÉGION	2019		2018 ²		2017	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS ET OCCASIONNELS AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019 [%]	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS ET OCCASIONNELS AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2018 [%]	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS ET OCCASIONNELS AU 31 MARS 2017	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2017 [%]
Capitale-Nationale	1 256	8,3	1 145	7,5		
Montréal	124	25,8	92	25,0		
Mauricie	13	0,0	13	0,0	n. d.	n. d.
Outaouais	0	s. o.	1	0,0		
Abitibi-Témiscamingue	0	s. o.	1	0,0		

Source : SAGIR.

1. La période de référence s'échelonne du 1^{er} avril 2018 au 28 mars 2019 et ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques.

2. Au 31 mars 2018, les données régionales ne sont pas disponibles pour le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Représentativité des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif du personnel d'encadrement : résultats au 31 mars 2019

GROUPE CIBLE	CADRES ¹	
	NOMBRE	POURCENTAGE
Minorités visibles et ethniques	3	3 %

Source : SAGIR.

1. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

FEMMES

Embauche de femmes en 2018-2019 par statut d'emploi¹

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	185	579	96	49	909
Nombre de femmes embauchées	122	420	49	31	622
Pourcentage de femmes embauchées par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2018-2019 [%]	65,9	72,5	51,0	63,3	68,4

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1. La période de référence s'échelonne du 1^{er} avril 2018 au 28 mars 2019 et ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques.

Représentativité des femmes par rapport à l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2019

	CADRES ¹	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIERS	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	100	786	197	167	4	1 254
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	51	468	151	132	0	802
Taux [%]	51,0	59,5	76,6	79,0	0,0	64,0

Source : SAGIR.

1. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques.

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées [PDEIPH], le gouvernement du Québec offre à certains employeurs la possibilité d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées pour une durée d'un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la *Loi sur la fonction publique* [RLRQ, chap. F-3.1.1].

Au cours des dernières années, le Ministère n'a pas été en mesure de soumettre de projet au Centre de services partagés du Québec [CSPQ] dans le cadre du PDEIPH. Il n'y a donc pas eu de participant à ce programme depuis 2015. Toutefois, le Ministère continue de le promouvoir auprès de ses gestionnaires.

3.7 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

3.7.1 STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été lancée le 29 juin 2017. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit trois principaux objectifs. Ces objectifs sont de réduire les inégalités persistantes et préoccupantes, d'agir en considérant l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectorielle et de mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ils fassent progresser l'égalité de fait dans tous les milieux et dans toutes les régions. Le Ministère poursuit une action structurante et s'assure de la mise en œuvre de six interventions en conformité avec les orientations de cette stratégie.

ACTION STRUCTURANTE

Accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité en mettant en œuvre des apprentissages chaque année, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire

En 2018-2019, en vue du déploiement des contenus obligatoires en éducation à la sexualité à l'automne 2018, le Ministère a offert deux jours de formation en présence à six reprises au printemps 2018 (près de 230 personnes y ont participé). Il a aussi donné des formations à distance aux responsables de l'éducation à la sexualité dans 43 commissions scolaires et 145 établissements d'enseignement privés.

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, les contenus en éducation à la sexualité définis par le Ministère sont obligatoires pour tous les élèves du primaire et du secondaire. Ceux pour le préscolaire sont disponibles pour les milieux qui souhaitent les offrir.

De nombreux documents et outils sont à la disposition du personnel scolaire, dont 39 canevas pédagogiques qui permettent de comprendre les contenus et les intentions éducatives et d'accéder à des suggestions concrètes pour l'animation en classe.

Une équipe du Ministère composée de professionnels formés en sexologie ou en pédagogie continuera d'offrir un accompagnement et un soutien personnalisés au réseau scolaire pour une mise en œuvre réussie des contenus obligatoires en éducation à la sexualité.

Le Comité consultatif sur l'éducation à la sexualité s'est réuni à une occasion en 2018-2019, soit le 11 octobre 2018.

INTERVENTION MINISTÉRIELLE 1

Informar et sensibiliser les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle aux stéréotypes concernant les métiers et les professions et à l'importance de la diversification des choix de formation et de carrière

Pour bonifier les services d'orientation scolaire et professionnelle, des contenus en orientation scolaire et professionnelle [COSP] sont obligatoirement offerts à tous les élèves du troisième cycle du primaire depuis septembre 2017 et à tous les élèves du premier cycle du secondaire depuis septembre 2018. Ces contenus [apprentissage] seront élargis, en 2019-2020, au deuxième cycle du secondaire.

Ces contenus visent à aider l'élève à approfondir sa connaissance de lui-même, du monde scolaire et du monde du travail. Ainsi, il sera mieux outillé pour faire des choix qui correspondent à ses aspirations. Comme ces contenus s'appuient surtout sur la connaissance de soi, ils favorisent l'exploration d'une grande diversité de voies professionnelles et s'inscrivent dans une approche non genrée et exempte de stéréotypes.

Le Ministère forme les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés et les accompagne dans la mise en œuvre des contenus, notamment dans la bonification du matériel pédagogique existant pour qu'il soit conforme à ces contenus. Il s'assure, dans le matériel qu'il partage et dans l'accompagnement qu'il offre, que les principes directeurs des COSP sont respectés pour que les élèves puissent explorer librement les meilleurs choix pour eux, peu importe leur région, leur sexe ou leurs préférences.

INTERVENTION MINISTÉRIELLE 2

S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et qu'il fait la promotion de rapports égaux entre les femmes et les hommes

Le matériel didactique doit être exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les hommes et les femmes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. À cet effet, tous les manuels scolaires et la plupart des ouvrages de référence soumis à l'approbation du ministre doivent être évalués sur le plan socioculturel. Depuis novembre 2017, les documents reproductibles des guides d'enseignement le sont également.

Matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués¹ depuis 2016-2017

ANNÉE	NOMBRE DE MANUELS	NOMBRE DE GUIDES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE DICTIONNAIRES	NOMBRE DE GRAMMAIRES	NOMBRE D'ATLAS
2018-2019	2	10	5	0	0
2017-2018	12	1 ²	1	0	0
2016-2017	5	s. o.	2	0	0

Source : Logiciel SAMDI.

1. La quantité de matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués pour une année donnée pourrait ne pas correspondre à la quantité de matériel approuvé puisqu'on observe occasionnellement des délais entre l'évaluation du matériel et son approbation, qui peuvent alors avoir lieu à des années différentes.

2. Les aspects socioculturels des documents reproductibles des guides d'enseignement sont évalués seulement depuis novembre 2017.

Pendant l'année 2018-2019, le Ministère a évalué les aspects socioculturels de tous les ouvrages exigeant une approbation, soit 2 manuels scolaires, 10 guides d'enseignement et 5 dictionnaires, pour un budget total de 7 816 \$.

Selon le cadre de référence, pour respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, il faut s'assurer que les textes sont généralement rédigés de manière non sexiste (selon les règles de la rédaction épicienne), que le matériel est exempt de discrimination et de stéréotypes et que les deux sexes sont représentés de manière égalitaire et en proportions égales.

INTERVENTION MINISTÉRIELLE 3

Poursuivre le soutien à la réalisation d'activités qui favorisent la diversification des choix de formation et d'emploi comme le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science*, les projets novateurs pour la diversification du choix de carrière des femmes et leur insertion dans les métiers majoritairement masculins et les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant!*

Le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science* visent à favoriser la diversification des choix de carrière des femmes inscrites à des formations professionnelles ou techniques ou à un baccalauréat en sciences ou dans des domaines du génie où l'on constate une sous-représentation des femmes.

En 2018-2019, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ajoute un prix au volet *Excelle Science* et la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (FOIQ) se joint à la liste des partenaires du concours, ce qui porte leur nombre à 21. C'est grâce à la mise en commun des contributions financières des partenaires que sont attribuées des bourses nationales à *Chapeau, les filles!* et des prix nationaux à *Excelle Science*. Le 10 juin 2019, à l'Assemblée nationale, lors du 23^e Gala national du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science*, 66 femmes de toutes les régions du Québec ont été récompensées.

Participation à diverses activités visant à encourager les filles dans le domaine des sciences

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de participantes				
• <i>Chapeau, les filles!</i> • <i>Excelle Science</i>	Maintenir, voire augmenter le nombre	348 92	422 102	425 81
Nombre de partenaires		21	20	18
Nombre de projets novateurs	Maintenir, voire augmenter le nombre	18	21	19
Nombre de journées thématiques : <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant!</i>	Maintenir le nombre de journées dans les régions du Québec	3	4	4

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi.

Le nombre de participantes à *Chapeau, les filles!* a connu une baisse cette année, passant de 422 en 2017-2018 à 352 en 2018-2019. Cette baisse peut être attribuable au fait que certains partenaires ont décidé d'ajouter un critère d'admissibilité à leur prix stipulant que la candidate doit être finissante dans son programme d'études. Ce critère a été imposé dans le but de limiter le nombre de dossiers reçus pour certains prix qui attireraient plus de 150 candidatures à évaluer.

La participation au volet *Excelle Science* a également connu une légère baisse en 2018-2019 comparativement à l'année 2017-2018, soit 10 participantes de moins.

Les projets novateurs, soutenus financièrement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, sont des projets menés par les commissions scolaires et les cégeps qui visent à favoriser l'accès des femmes à des emplois traditionnellement masculins. Un total de 18 projets a été accepté en 2018-2019. Les neuf projets provenant des commissions scolaires ont reçu un financement de 77 867,25 \$, tandis que les neuf autres déposés par les cégeps ont bénéficié d'une somme de 79 753,40 \$.

Les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant!* sont tenues annuellement dans quelques villes du Québec [Montréal, Québec, Rimouski et Sherbrooke] pour initier les filles de deuxième et troisième secondaire aux sciences et à la technologie. En 2018-2019, l'activité a eu lieu le 23 février 2019 dans la ville de Québec et le 16 mars 2019 dans les villes de Montréal et de Sherbrooke. Le Ministère soutient financièrement cette initiative.

INTERVENTION MINISTÉRIELLE 4

Soutenir les écoles dans l'application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* relatives au milieu positif, bienveillant et sécuritaire ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence

Avec la collaboration des agents de soutien régional (ASR), le Ministère crée des documents de soutien et des ateliers de formation visant à répondre aux besoins des commissions scolaires et des écoles. Ces travaux ont pour objectif de favoriser un climat scolaire positif et bienveillant, inclusif et ouvert à la diversité ainsi que de prévenir et de contrer la violence et l'intimidation. Ils prennent en considération le vivre-ensemble, les diverses manifestations de la violence, les discriminations ainsi que les rapports de pouvoir.

Les mandats confiés aux ASR s'inscrivent dans les orientations ministérielles, notamment celles du Programme de formation de l'école québécoise, et se déclinent ainsi :

1. Soutenir et accompagner les commissions scolaires;
2. Poursuivre les activités de recherche et de développement;
3. Collaborer au développement de l'expertise nationale;
4. Mettre en place et coordonner un groupe-relais régional.

Les ASR totalisaient 11,20 ETC pour l'année 2018-2019 et étaient répartis dans toutes les régions administratives du Québec, à l'exception de la Montérégie. Cette dernière a décidé, depuis 2015-2016, de ne plus pourvoir son poste d'ASR, mais elle envoie tout de même un représentant aux activités nationales.

En 2018-2019, les ASR ont été très actifs dans le développement des connaissances et la formation continue du personnel des commissions scolaires qu'ils accompagnent, notamment en lien avec la promotion des relations interpersonnelles saines et bienveillantes. Ils ont également travaillé sur les pratiques efficaces d'intervention lors de situations de violence ou d'intimidation et ont produit du matériel de soutien à cet effet à l'intention des milieux scolaires.

Par le biais de quatre rencontres nationales, de trois rencontres sur le Web et de fréquentes communications, l'équipe du Ministère déployée pour le dossier du climat scolaire, de la violence et de l'intimidation a assuré la formation continue des ASR tout en favorisant leur réseautage et leur collaboration.

De plus, le Ministère a collaboré avec la Fondation Jasmin Roy pour mettre en place Les Grandes Rencontres, un projet de formations portant sur ce dossier. Pour l'année scolaire 2018-2019, l'Outaouais a bénéficié de ces rencontres le 4 février 2019. Les objectifs de ces journées de formation sont de :

- faire le point sur les pratiques reconnues concernant l'établissement d'un climat scolaire positif et bienveillant ainsi que la prévention de la violence et de l'intimidation;
- situer l'importance des relations saines en lien avec la mission de socialisation de l'école québécoise;
- sensibiliser les directions, les enseignants et les intervenants, selon leurs rôles et leurs responsabilités :
 - aux actions à poser pour l'établissement d'une communauté scolaire bienveillante (directions),
 - au volet relationnel de la gestion de groupe et à l'architecture sociale dans le but de favoriser de saines relations entre les élèves et leur entourage (enseignants),
 - à l'étayage, soit le soutien des élèves impliqués dans des situations de violence ou d'intimidation dans le développement de compétences sociales et relationnelles (intervenants).

INTERVENTION MINISTÉRIELLE 5

Bonifier l'aide financière aux études pour les étudiantes et les étudiants chefs de famille monoparentale

Le Ministère a la volonté d'améliorer la conciliation des responsabilités associées à la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique. Les familles monoparentales doivent pouvoir compter sur un soutien particulier pour la poursuite d'un projet d'études. Le Ministère a donc bonifié l'aide accordée à ces familles pour l'année d'attribution 2017-2018, une bonification qui restera en vigueur au cours des prochaines années. À sa mise en place, cette mesure avait pour but de fournir une aide additionnelle totale de 11,2 millions de dollars à 11 300 étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale, soit en moyenne 994 \$ de plus en bourses par année.

Pour l'année d'attribution 2017-2018, qui se terminait le 31 août 2018, 10 393 chefs de famille monoparentale ont bénéficié du Programme de prêts et bourses et reçu en moyenne 1 395 \$ de plus en bourses, soit près de 19,8 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Cela représente une aide additionnelle de 11,7 millions de dollars. Les données pour l'année 2018-2019 ne sont pas encore disponibles.

INTERVENTION MINISTÉRIELLE 6

Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement

Le Ministère soutient financièrement l'organisme Égale Action, notamment pour répondre à l'orientation 1, « Ensemble pour une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme », de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Cet organisme est soutenu à hauteur de 100 000 \$ annuellement et l'une de ses responsabilités prévues à la convention d'aide financière est directement liée à la sensibilisation de la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement.

Égale Action organise chaque année le Gala Femmes d'influence en sport et en activité physique au Québec. Cette initiative vise à souligner et à reconnaître l'implication ainsi que les réalisations des femmes dans le domaine du sport au Québec. De plus, elle contribue à atténuer les stéréotypes sexuels en présentant des modèles de femmes issues du milieu sportif qui sont engagées et reconnues pour leur leadership.

Annuellement, deux communiqués sont produits et diffusés en lien avec cette cérémonie d'envergure : l'un pour présenter les finalistes [hiver], l'autre pour annoncer les lauréates dans les différentes catégories [printemps].

De plus, deux communiqués présentant des portraits de femmes d'influence en sport sont diffusés chaque année [printemps et hiver], toujours dans le but de promouvoir des modèles de leadership féminin en sport.

3.7.2 ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

L'analyse différenciée selon les sexes [ADS] a été intégrée dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 comme l'une des approches privilégiées pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Dans cette perspective, le Ministère poursuit l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans ses interventions. Ainsi, en 2018-2019, la grille d'ADS a été appliquée dans les interventions suivantes :

- le décret n° 753-2018 concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année scolaire 2018-2019;
- le *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2018-2019* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 3.8];
- le projet de loi n° 3, *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*;
- le projet de loi n° 5, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*;
- le projet de loi n° 12, *Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*;
- les amendements apportés au projet de loi n° 3.

De plus, l'ADS fait partie des exigences du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires [PRPRS]. Le Ministère encourage en effet les participants à l'intégrer pour « maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques, de stratégies, de plans d'action ou de programmes en éducation ». Si tel n'est pas le cas, ce choix devra être justifié dans la demande.

Pour le Programme de recherche en littératie [PREL], les participants doivent « démontrer de façon explicite comment seront prises en considération les caractéristiques sociodémographiques suivantes : sexe et milieu socioéconomique de l'école ou des sujets à l'étude ». En l'absence de ces démonstrations, la lettre d'intention ne pourra être jugée pertinente dans le cadre du concours.

En 2018-2019, lorsque l'information était disponible, la Direction des indicateurs et des statistiques du Ministère a ventilé les données selon le sexe dans l'ensemble des publications statistiques et dans les indicateurs de l'éducation.

3.8 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

À la suite de ses travaux de mise à jour et de l'avis favorable de l'Office québécois de la langue française, le Ministère a adopté, en mai 2018, une nouvelle politique linguistique, qui a été diffusée sur l'intranet à l'intention de ses quelque 1 300 employés. Celle-ci a aussi été dévoilée par l'intermédiaire d'une manchette dans l'intranet.

Le Ministère a par ailleurs désigné un nouveau mandataire responsable de veiller à l'application de la politique linguistique. La règle de gestion relative aux services linguistiques en langue anglaise a quant à elle été révisée et une nouvelle version est en vigueur.

Le Ministère s'est également assuré de maintenir la qualité de la langue dans ses productions écrites. En effet, 1 743 documents rédigés en français ont été soumis à la révision linguistique [26 151 pages] et 23 documents en anglais ont été traduits en français [337 pages].

De plus, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone, le Ministère a traité 1 270 demandes de services linguistiques en langue anglaise. Au total, en 2018-2019, la Direction du soutien au réseau éducatif anglophone a reçu 2 123 documents [20 902 pages] à traduire du français vers l'anglais ou à réviser s'ils étaient rédigés en anglais.

3.9 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

3.9.1 DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* [RLRQ, chap. A-2.1] précise que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel ainsi que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils. Selon la Loi, ce délai peut être prolongé de 10 jours civils. Il peut aussi être prorogé lorsque le Ministère détient des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques, techniques ou syndicaux de nature confidentielle fournis par un tiers.

Demands d'accès à l'information traitées au Ministère

	CIBLE	RÉSULTATS		
		2018-2019	2017-2018	2016-2017
Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 20 jours	100 %	25,4 %	27,1 %	22,9 %
Pourcentage des demandes traitées dans un délai supplémentaire de 10 jours	100 %	74,6 %	72,9 %	77,1 %

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2018-2019, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes [DAIP] a traité 380 demandes d'accès à l'information relatives à des documents ou à des renseignements personnels, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Le délai moyen de traitement d'une demande s'est élevé à 33,7 jours, comparativement à 47,6 jours en 2017-2018, soit une diminution de 29 %. Les demandes ont porté sur des documents administratifs dans une proportion de 69,5 % et sur des renseignements personnels dans une proportion de 30,5 %.

Durant la dernière année financière, le Ministère a fourni un accès total aux documents qu'il détient à 46,9 % des demandes reçues, un accès partiel à 28,3 % et en a refusé l'accès à 9,1 %.

En 2018-2019, plus de la moitié des demandes d'accès à l'information adressées au Ministère provenaient de citoyennes ou citoyens [35,3 %] et des représentantes ou représentants des médias [22,4 %]. Les autres demandes émanaient des représentantes ou représentants de la communauté juridique [15,0 %], de recherchistes parlementaires [9,5 %], d'associations ou de groupes [8,7 %], d'organismes publics [6,1 %], d'entreprises privées [1,6 %] et d'autres sources [1,6 %].

Lorsque le Ministère n'a pas donné un accès total à des documents, il a appuyé ses décisions sur les dispositions législatives de la Loi relative à la protection des renseignements touchant des tiers, des avis, des recommandations ou des analyses. Les articles principalement invoqués ont été les suivants : 4, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 48, 53, 54, 56 et 59.

3.9.2 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En matière d'activités relatives à la protection des renseignements personnels, la DAIP a mené les activités suivantes :

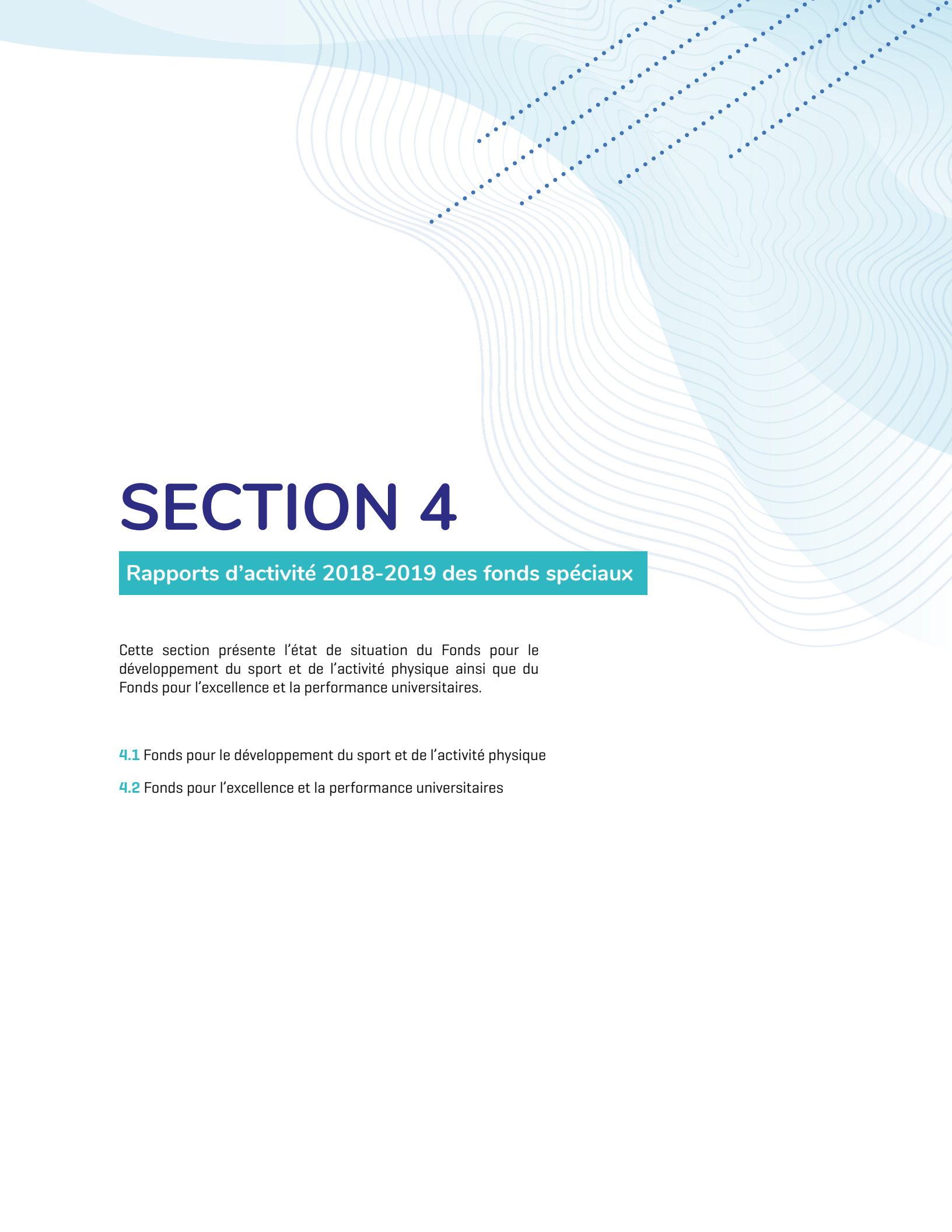
- l'élaboration de 35 projets de sondage, en collaboration avec diverses unités ministérielles;
- l'émission de 222 avis portant sur des communications de renseignements personnels;
- le traitement de 95 demandes de consultation en lien avec une collecte, une communication ou l'utilisation de renseignements personnels;
- la collaboration avec huit équipes de chercheurs concernant des renseignements détenus par le Ministère;
- la réponse à 1 587 demandes de renseignements personnels portant sur 2 498 personnes physiques et provenant d'équipes d'enquête et de vérification d'organismes publics (Direction de la protection de la jeunesse ou corps de police).

3.10 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics [RLRQ, chap. D-11.1] permet à tout citoyen et à toute citoyenne de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public. La personne qui dénonce un tel geste bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

Les membres du personnel de la fonction publique peuvent aussi divulguer des actes répréhensibles et bénéficier du régime de protection en s'adressant à la personne responsable du suivi des divulgations dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation. Au Ministère, cette responsabilité a été attribuée à la directrice de l'accès à l'information et des plaintes. À ce jour, cette dernière n'a reçu aucune divulgation.

Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée. En outre, tous les membres du personnel nouvellement embauchés sont informés de ces dispositions lors des sessions d'accueil organisées par la Direction des ressources humaines.



SECTION 4

Rapports d'activité 2018-2019 des fonds spéciaux

Cette section présente l'état de situation du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ainsi que du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires.

4.1 Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

4.2 Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

4.1 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le présent rapport d'activité rend compte des résultats atteints par la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour l'année financière 2018-2019.

Depuis sa création en 2006, 1 284 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles des huit programmes du Fonds. Ces programmes sont :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV);
- le Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ);
- le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22);
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux²¹ (PSESI).

La direction responsable du Fonds a notamment le mandat de mettre en œuvre ces huit programmes de soutien.

CONTEXTE

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* [RLRQ, chap. F-4.003] pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

REVENUS

Les revenus du Fonds proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* [RLRQ, chap. I-2]. Ils sont destinés à fournir un soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 ainsi que pour l'organisation d'événements sportifs internationaux.

Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds destinés à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'intermédiaire de ses programmes de soutien.

21. Ce programme était connu sous le nom de Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP). Le 25 mars 2014, le Secrétariat du Conseil du trésor a approuvé les modifications qui y ont été apportées.

Revenus annuels du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (M\$)

ANNÉES	DÉPENSES CONSACRÉES AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES	DÉPENSES CONSACRÉES AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	TOTAL
2018-2019 ¹	66,0	4,0	70,0
2017-2018	56,0	4,0	60,0
2016-2017	56,0	4,0	60,0

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Selon le décret n° 1138-2018, adopté par le gouvernement le 15 août 2018, la somme versée au Fonds devait être augmentée et la proportion de l'attribution des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

ENVELOPPE FINANCIÈRE

Dans le Plan économique du Québec de mars 2018, une enveloppe supplémentaire de 100 millions de dollars était allouée au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, dont 50 millions pour le financement du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV. Le gouvernement avait déjà bonifié l'aide destinée à ce programme de 50 millions de dollars dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2016 et de 50 millions dans celui de mars 2017.

De plus, l'enveloppe financière destinée au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux pour l'année financière 2018-2019 était de 4 millions de dollars.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PSISR)

Le PSISR a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif par la population québécoise. Il vise à faciliter l'accès à des installations sécuritaires grâce à des investissements qui permettent :

- de répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes;
- de faciliter l'accueil et l'organisation d'événements sportifs;
- d'améliorer les lieux d'entraînement des athlètes québécois.

Pour l'année 2018-2019, aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme puisque le Ministère n'a reçu aucune demande.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PSISR) — PHASE II

Le PSISR – phase II a pour objectif de soutenir la construction, la rénovation, l’aménagement et la mise aux normes d’installations sportives et récréatives, grâce à une aide financière du gouvernement du Québec. Le Ministère souhaite ainsi améliorer la qualité des infrastructures et promouvoir, au sein de la population, la pratique d’activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire. Le Programme vise à :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes;
- répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d’activités physiques et sportives;
- assurer le maintien du patrimoine sportif du Québec.

Aucun nouveau projet n’a été autorisé en 2018-2019 dans le cadre de ce programme. Les règles et les normes de celui-ci peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²².

22. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_ReglesNormes_PSISR_Phase2.pdf.

Évaluation des résultats du PSISR – phase II

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2019	COMMENTAIRES
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Pourcentage des projets qui sont des rénovations ou des mises aux normes d'installations existantes	50 % des projets soutenus	54 % Cible atteinte	Le pourcentage de l'aide financière totale accordée pour les rénovations et les mises aux normes s'élève à 31 %.
Répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives	Taux de fréquentation des projets soutenus [utilisation des installations]	65 % ou plus	74 % Cible atteinte	Installations : aréna, centre de curling, complexe aquatique, gymnase, centre de glisse, terrain de soccer à surface synthétique, palestre de gymnastique et salle de conditionnement physique. Des statistiques sont tenues quant à l'utilisation de ces types d'installations. Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations appropriées soutenues par le programme depuis ses débuts [cumulatif]. Les projets ayant fait l'objet d'une réclamation finale sont pris en compte.
	Pourcentage d'aide sur l'ensemble des investissements ¹	45 % ou moins	36 % Cible atteinte	Le maintien d'un bas pourcentage global d'aide permet au Ministère de soutenir plus de projets.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSISR – phase II. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre de projets aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES [PSISR] — PHASE III

Le PSISR – phase III a pour objectif de soutenir la construction, la rénovation, l’aménagement et la mise aux normes d’installations sportives et récréatives, grâce à une aide financière du gouvernement du Québec. Le Ministère souhaite ainsi améliorer la qualité des infrastructures et promouvoir, au sein de la population, la pratique d’activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire. Le Programme vise à :

- enrichir le parc d’installations sportives et récréatives;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d’activités physiques et sportives;
- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes.

En 2018-2019, aucun nouveau projet n’a été autorisé dans le cadre de ce programme. Les règles et les normes de celui-ci peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²³.

Bilan des résultats du PSISR – phase III¹

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS [M\$]	AIDE FINANCIÈRE [M\$]	TAUX D’AIDE MOYEN [%]
APPEL DE PROJETS [DE JUIN À AOÛT 2015]				
Demandes reçues	465	1 039,9	420,5	40
Demandes autorisées	104	132,6	52,0	39
2018-2019	0	0,0	0,0	s. o.
2017-2018	3	1,5	0,6	40
2016-2017	88	107,4	43,0	40
2015-2016	13	23,7	8,4	35

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière. Ils sont différents de ceux présentés dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Ministère. Ces variations s’expliquent entre autres par le fait que certains projets peuvent être annulés après la publication d’un rapport, ce qui influe sur les données.

23. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_3_reglesnormes_2015.pdf.

Évaluation des résultats du PSISR – phase III

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2019	COMMENTAIRES
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Pourcentage des projets qui sont des rénovations ou des mises aux normes d'installations existantes	50 % des projets soutenus	45 % Cible non atteinte	
Répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives	Taux de fréquentation des projets soutenus (utilisation des installations)	65 % ou plus	60 % Cible non atteinte Seulement deux projets qui correspondaient aux critères ont fait l'objet d'une réclamation finale.	Installations : aréna, centre de curling, complexe aquatique, gymnase, centre de glisse, terrain de soccer à surface synthétique, palestre de gymnastique et salle de conditionnement physique. Des statistiques sont tenues quant à l'utilisation de ces types d'installation. Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations appropriées soutenues par le programme depuis ses débuts [cumulatif]. Les projets ayant fait l'objet d'une réclamation finale sont pris en compte.
	Pourcentage d'aide sur l'ensemble des investissements ¹	45 % ou moins	39 % Cible atteinte	Le maintien d'un bas pourcentage global d'aide permet au Ministère de soutenir plus de projets.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSISR – phase III. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre de projets aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PSISR) — PHASE IV

Le PSISR – phase IV a pour objectif de financer la construction, l’aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d’installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d’activités de plein air.

Le Programme vise à :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d’activités physiques, sportives et de plein air;
- contribuer au développement du parc d’installations sportives, récréatives et de plein air.

En 2018-2019, 144 projets ont été autorisés, pour une aide financière de 121,9 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁴.

Bilan des résultats du PSISR – phase IV¹

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS [M\$]	AIDE FINANCIÈRE [M\$]	TAUX D'AIDE MOYEN [%]
APPEL DE PROJETS (DE NOVEMBRE 2017 À FÉVRIER 2018)				
Demandes reçues	731	1 618,0	651,5	40
En cours d'analyse	84	127,1	36,6	29
Demandes autorisées	144	309,3	121,9	39
2018-2019	144	309,3	121,9	39

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

L'évaluation des résultats du PSISR – phase IV en fonction des objectifs du programme pourra débuter à partir de l'année financière 2019-2020 puisque les projets ont commencé au cours de l'année financière 2018-2019.

24. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-aux-installations-sportives-et-recreatives-psisr-phase-iv/?no_cache=1&cHash=07c7f579828de221b0cbc0ebc638aa1a.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES POUR LES JEUX DU QUÉBEC (PSIJQ)

Le PSIJQ vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il permet également :

- d'accroître l'attractivité des villes pour la présentation des finales des Jeux du Québec;
- d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes;
- de participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives.

Les règles et les normes de ce programme ont été approuvées par le Conseil du trésor en août 2018.

Le Programme dispose d'une enveloppe de 25 millions de dollars. L'aide financière ne peut excéder 5 millions de dollars pour chaque ville hôte des Jeux du Québec [pour un seul projet ou au total pour plusieurs projets]. Le PSIJQ vise les Jeux de 2020 à 2024 inclusivement :

- 2020 : Ville de Laval [été];
- 2021 : Ville de Rivière-du-Loup [hiver];
- 2022 : à déterminer;
- 2023 : à déterminer;
- 2024 : à déterminer.

Le processus pour le dépôt des demandes a été amorcé à l'automne 2018 pour les Jeux du Québec de 2020 et de 2021. Des lettres d'annonce ont été signées en mars 2019 pour :

- l'octroi d'une aide financière maximale de 5 millions de dollars à la Ville de Laval pour le projet d'installations d'athlétisme;
- l'octroi d'une aide financière maximale de 5 millions de dollars à la Ville de Rivière-du-Loup pour le projet de mise aux normes, de rénovation et d'aménagement des arénas.

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Le PSSPA vise à soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. Il poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air;
- Accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise.

Les règles et les normes du PSSPA ont été approuvées le 5 juin 2018. Par la suite, un premier appel de projets a été lancé du 29 août au 12 novembre 2018. Pendant cette période, le Fonds a reçu 250 demandes représentant un montant d'aide de plus de 16 millions de dollars et des investissements totaux de plus de 32 millions de dollars. Le PSSPA est doté d'une enveloppe de 6 millions de dollars. L'annonce des projets retenus à la suite de cet appel de projets se fera au cours de l'année financière 2019-2020.

PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 : ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING (PSR – R-22)

Le PSR – R-22 a pour objectif de financer le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 pour répondre au protocole de Montréal, qui vise la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020. Grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Il désire également promouvoir, au sein de la population, la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire.

Le Programme vise notamment à :

- contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques;
- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif.

En 2018-2019, 42 projets ont été autorisés, pour une aide financière totale de 28,7 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁵.

25. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-pour-le-remplacement-ou-la-modification-des-systemes-de-refrigeration-fonctionn/?no_cache=1&cHash=c297737feeedc9672b9f903b37362bbd.

Bilan des résultats du PSR – R-22¹

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS [M\$]	AIDE FINANCIÈRE [M\$]	TAUX D'AIDE MOYEN [%]
APPEL DE PROJETS : 1 (AVRIL-MAI 2012), 2 (JUILLET-AOÛT 2016), 3 (MAI-AOÛT 2017) ET 4 (AOÛT-OCTOBRE 2018) ²				
Demandes reçues	189	643,7	128,3	20
Demandes en cours d'analyse	25	42,3	15,8	37
Demandes autorisées	114	454,4	83,1	18
2018-2019	42	148,7	28,7	19
2017-2018	35	135,7	25,5	19
2012-2017	37	170,0	28,9	17

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

2. Un cinquième appel de projets a été lancé en février 2019 et les organismes admissibles ont jusqu'en avril 2019 pour déposer une demande d'aide financière.

Évaluation des résultats du PSR – R-22 en 2018-2019

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques	Quantité de gaz R-22 qui sera retirée des systèmes de réfrigération	8 000 kg de réfrigérant R 22 retirés chaque année	20 798 kg Cible atteinte	
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Nombre de projets soutenus financièrement	20 projets chaque année	42 projets Cible atteinte	
Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif	Taux d'utilisation des arénas soutenus financièrement	80 % ou plus	76 % Cible pratiquement atteinte	Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations soutenues par le programme depuis ses débuts [cumulatif]. Le résultat est très près de la cible.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (PSESI)

Le PSESI a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation, au Québec, d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives reconnues par le Ministère.

Dans le cadre du PSESI, le Fonds a soutenu 23 événements en 2018-2019, pour une aide financière totale de 5,7 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁶.

Bilan des résultats du PSESI¹

DEMANDES	NOMBRE	INVESTISSEMENTS [M\$]	AIDE FINANCIÈRE [M\$]	TAUX D'AIDE MOYEN [%]
Demandes reçues de 2006-2007 à 2018-2019	393	677,8	76,2	11
Demandes autorisées	299	602,2	67,0	11
2018-2019	23	58,7	5,7	10
2017-2018	14	9,9	1,4	14
De 2006-2007 à 2016-2017	262	533,6	59,9	11

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Les résultats ont été actualisés pour l'année financière 2018-2019.

26. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique-programme-de-soutien-aux-evenements/?no_cache=1&cHash=99eeebd0698506df7f22ae0a02e84811.

Évaluation des résultats du PSESI

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS ¹
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique, réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	80 % des événements soutenus financièrement incluant une activité de promotion ou d'initiation offerte pendant leur déroulement.	En 2017-2018 : 100 % [14 sur 14] Cible atteinte
Valoriser et enrichir l'expertise sportive québécoise	Participation d'athlètes québécois aux événements	Dans 80 % des cas, des athlètes québécois participant aux événements soutenus financièrement.	En 2017-2018 : 93 % [13 sur 14] Cible atteinte
	Activités de formation réalisées [athlètes, entraîneurs et officiels]	80 % des événements soutenus financièrement incluant une activité de formation offerte pendant leur déroulement.	En 2017-2018 : 93 % [13 sur 14] Cible atteinte
	Pourcentage d'aide par rapport à l'ensemble des investissements ²	15 % ou moins	En 2018-2019 : Aide / investissements totaux 5,7 M\$ / 58,7 M\$ = 10 % Cible atteinte

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1. Ces résultats, sauf celui associé au dernier indicateur, sont ceux de l'année financière 2017-2018, puisque les données relatives aux événements soutenus en 2018-2019 ne sont pas encore disponibles.

2. Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSESI. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre d'événements aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Résultats financiers du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2018-2019

	REVENUS [M\$]	DÉPENSES [M\$]	SURPLUS [DÉFICIT] [M\$]
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phases I, II, III et IV) - Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec - Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air - Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	66,0	56,6	9,4
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux	4,0	3,2	0,8
Intérêts	3,3		3,3
Frais administratifs		0,8	[0,8]
Total	73,3	60,6	12,7
Surplus du Fonds en 2018-2019			12,7
Surplus accumulé au 31 mars 2018			190,6
Surplus accumulé au 31 mars 2019			203,3

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

INVESTISSEMENTS ET RETOMBÉES

Depuis 13 ans, les programmes du Fonds permettent au Québec d'augmenter son parc d'installations sportives et récréatives en partenariat avec les municipalités, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité. De plus, les réalisations répondent à l'une des priorités du gouvernement du Québec en ce qui concerne la promotion d'un mode de vie physiquement actif et, en conséquence, de l'importance pour la population de pratiquer régulièrement une activité physique ou sportive.

À ce jour, les programmes ont généré des investissements de plus de 2,8 milliards de dollars dans toute la province.

Grâce à ces initiatives, c'est tout un réseau d'installations sportives et récréatives appropriées et sécuritaires qui a été implanté non seulement pour la population qui s'adonne à l'activité physique, mais aussi pour les jeunes et les athlètes qui font de la compétition à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

4.2 FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires a été institué par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* [RLRQ, chap. M-15.1.0.1]. Il a pour mandat de financer certaines activités prioritaires faisant l'objet d'un réinvestissement dans les universités, soit la promotion de la philanthropie, l'amélioration de la santé financière des établissements ainsi que le soutien de l'excellence en recherche. Depuis la création du Fonds en 2011-2012, seul le volet Placements Universités relatif à la philanthropie est en vigueur.

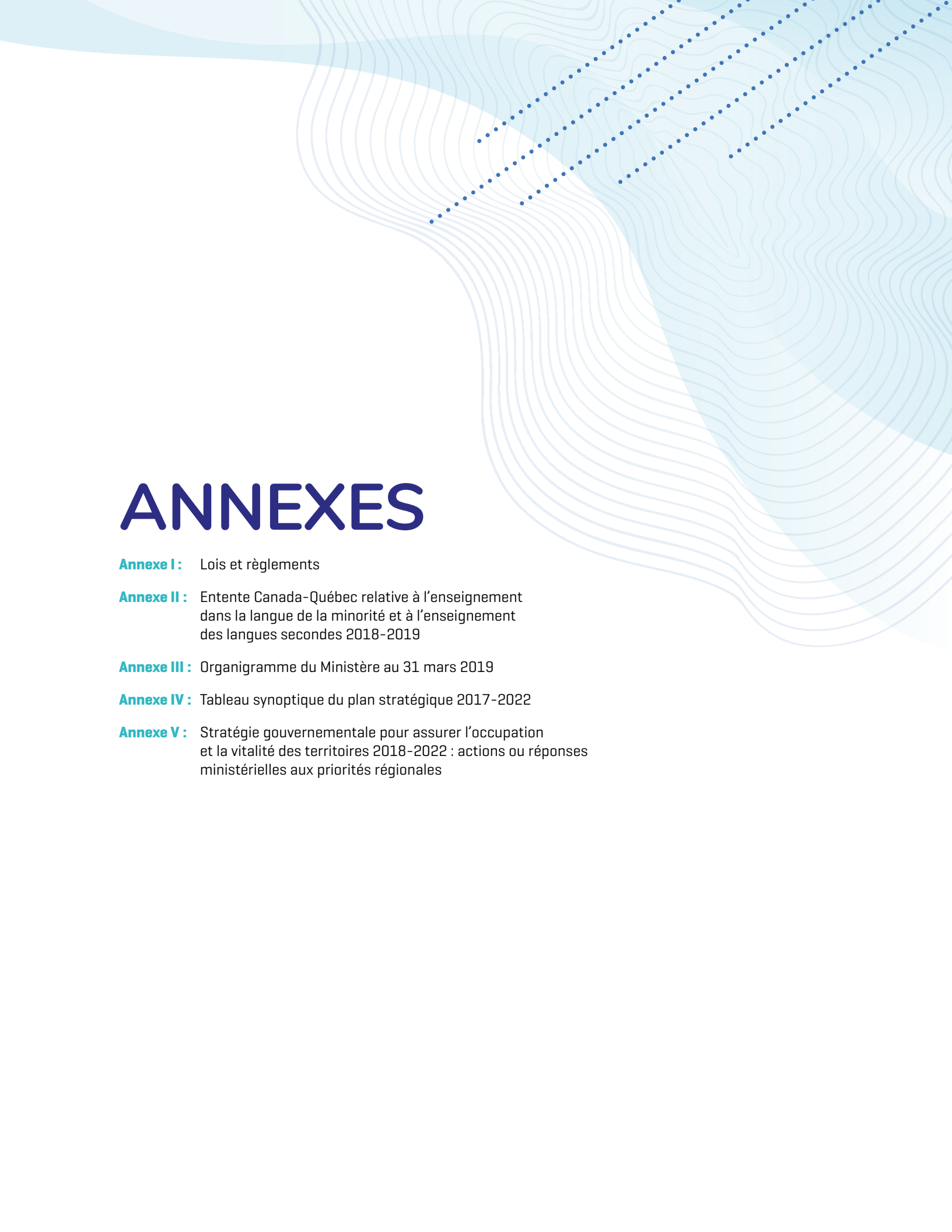
Résultats financiers du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires en 2017-2018¹

	REVENUS [M\$]	DÉPENSES [M\$]	SURPLUS [M\$]
Placements Universités	25,00	25,00	[0,00]
Total	25,00	25,00	[0,00]
Surplus cumulés du Fonds au 31 mars 2018			0,00

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

1. Les données de l'année 2018-2019 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. À titre d'information, celles de l'année 2017-2018 sont présentées.

Les règles du Fonds obligent le Ministère à verser aux établissements universitaires des subventions égales aux dons et aux legs qu'ils reçoivent d'autres sources.



ANNEXES

Annexe I : Lois et règlements

Annexe II : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2018-2019

Annexe III : Organigramme du Ministère au 31 mars 2019

Annexe IV : Tableau synoptique du plan stratégique 2017-2022

Annexe V : Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 : actions ou réponses ministérielles aux priorités régionales

ANNEXE I

LES LOIS ET RÈGLEMENTS

Le 18 octobre 2018, par le décret n° 1275-2018, il a été édicté que le ministre et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le ministre et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport seront désignés ministre et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La même journée, par le décret n° 1295-2018, il a été édicté que la ministre déléguée à l'Éducation aura pour fonctions de seconder le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celui-ci à l'égard de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, du loisir et du sport.

Le 6 février 2019, par le décret n° 68-2019 concernant la ministre responsable de la Condition féminine, il a été édicté que les fonctions et les responsabilités suivantes seront notamment confiées à la ministre :

1. les fonctions et les responsabilités du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, à l'égard de la condition féminine, prévues à la *Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine* [RLRQ, chap. M-17.2];
2. la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine;
3. la responsabilité des effectifs, des activités et des programmes ainsi que des crédits du portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur » afférents à ces fonctions et à ces responsabilités.

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 17 OCTOBRE 2018 (PAR L'EFFET DU DÉCRET N^O 107-2016 DU 22 FÉVRIER 2016)

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (RLRQ, chap. C-60)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (RLRQ, chap. E-1)

- Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires [RLRQ, chap. E-2.3, r. 1]

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chap. E-9.1)

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé [RLRQ, chap. E-9.1, r. 1]
- Règlement sur la définition de résident du Québec [RLRQ, chap. E-9.1, r. 2]
- Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence [RLRQ, chap. E-9.1, r. 2.1]
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire [RLRQ, chap. E-9.1, r. 3]

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (RLRQ, chap. F-4.003)

Loi sur l'Institut national des mines (RLRQ, chap. I-13.1.2)

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chap. I-13.3)

- Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire [RLRQ, chap. I-13.3, r. 1]
- Règlement sur les autorisations d'enseigner [RLRQ, chap. I-13.3, r. 2]
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 [RLRQ, chap. I-13.3, r. 3.7] [abrogé]
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 [RLRQ, chap. I-13.3, r. 3.8]
- Règlement sur la définition de résident du Québec [RLRQ, chap. I-13.3, r. 4]
- Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire [RLRQ, chap. I-13.3, r. 5]
- Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire [RLRQ, chap. I-13.3, r. 6]
- Règlement sur l'enseignement à la maison [RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.01]
- Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence [RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.1]

- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 7]
- *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 7.1]
- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 8]
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 9]
- *Régime pédagogique de la formation professionnelle* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 10]
- *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 11]
- *Règlement sur le transport des élèves* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 12]
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* [A. M. 2012-05-10, 2012 G. O. 2, p. 2904], et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* [C. T. 201768, 2004 G. O. 2, p. 5323], et ses modifications subséquentes

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis [RLRQ, chap. I-14]

Selon l'article 722 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont régies par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis telle qu'elle se lisait le 8 juin 1978 et avec ses modifications dans la mesure où ces modifications leur sont expressément applicables. Il en est de même des règlements adoptés en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables. Toujours selon l'article 722, le Comité naskapi de l'éducation est régi par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis telle qu'elle se lisait le 22 juin 1979 et telle qu'elle a été modifiée par la suite dans la mesure où ces modifications lui sont expressément applicables. Il en est de même des règlements pris en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables.

- *Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* [RLRQ, chap. I-14, r. 1]
- *Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* [RLRQ, chap. I-14, r. 2]
- *Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire crie* [RLRQ, chap. I-14, r. 3]

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [RLRQ, chap. M-15]

- *Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport* [RLRQ, chap. M-15, r. 1]

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, chap. S-3.1)

[à l'exception des mesures suivantes, qui relèvent du ministre de la Sécurité publique : le chapitre V, « Sports de combat pratiqués par des professionnels », le chapitre V.3, « Tir à la cible », l'article 55.3 ainsi que les articles 20, 21, 26 à 30 et 47 à 53 à l'égard de la pratique du tir à la cible]

- *Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* [RLRQ, chap. S- 3.1, r. 1]
- *Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 2]
- *Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 3]
- *Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 4]
- *Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 5]
- *Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 8]
- *Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 10]

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 17 OCTOBRE 2018 (PAR L'EFFET DU DÉCRET N^O 982-2017 DU 11 OCTOBRE 2017)

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, chap. A-3.01)

- *Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire* [RLRQ, chap. A-3.01, r. 1]

Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chap. A-13.3)

- *Règlement sur l'aide financière aux études* [RLRQ, chap. A-13.3, r. 1]

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chap. C-29)

- *Règlement sur la définition de résident du Québec* [RLRQ, chap. C-29, r. 1]
- *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* [RLRQ, chap. C-29, r. 2]
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel* [RLRQ, chap. C-29, r. 3]
- *Règlement sur le régime des études collégiales* [RLRQ, chap. C-29, r. 4]
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* [C. T. 202574, 2005 G. O. 2, p. 3446], et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* [C. T. 202573, 2005 G. O. 2, p. 3419], et ses modifications subséquentes

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial [RLRQ, chap. C-32.2]

Loi sur l'enseignement privé [RLRQ, chap. E-9.1]

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé [RLRQ, chap. E-9.1, r. 1]
- Règlement sur la définition de résident du Québec [RLRQ, chap. E-9.1, r. 2]
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial [RLRQ, chap. E-9.1, r. 4]

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire [RLRQ, chap. E-14.1]

Loi sur les fondations universitaires [RLRQ, chap. F-3.2.0.1]

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec [RLRQ, chap. I-13.02]

- Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec [RLRQ, chap. I-13.02, r. 1]

Loi sur les investissements universitaires [RLRQ, chap. I-17]

- Règlement sur les investissements universitaires [RLRQ, chap. I-17, r. 1]

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie [RLRQ, chap. M-15.1.0.1]

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine [RLRQ, chap. M-17.2]

- Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits concernant l'application de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'égard de la condition féminine [RLRQ, chap. M-17.2, r. 1]

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [RLRQ, chap. P-22.1]

Loi sur l'Université du Québec [RLRQ, chap. U-1]

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU 18 OCTOBRE 2018 AU 31 MARS 2019 (PAR L'EFFET DU DÉCRET N° 1275-2018 DU 18 OCTOBRE 2018)

***Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* [RLRQ, chap. A-3.01]**

- *Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire* [RLRQ, chap. A-3.01, r. 1]

***Loi sur l'aide financière aux études* [RLRQ, chap. A-13.3]**

- *Règlement sur l'aide financière aux études* [RLRQ, chap. A-13.3, r. 1]

***Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* [RLRQ, chap. C-29]**

- *Règlement sur la définition de résident du Québec* [RLRQ, chap. C-29, r. 1]
- *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* [RLRQ, chap. C-29, r. 2]
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel* [RLRQ, chap. C-29, r. 3]
- *Règlement sur le régime des études collégiales* [RLRQ, chap. C-29, r. 4]
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* [C. T. 202574, 2005 G. O. 2, p. 3446], et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* [C. T. 202573, 2005 G. O. 2, p. 3419], et ses modifications subséquentes

***Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* [RLRQ, chap. C-32.2]**

***Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* [RLRQ, chap. C-60]**

***Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture* [RLRQ, chap. E-1]**

***Loi sur les élections scolaires* [RLRQ, chap. E-2.3]**

- *Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires* [RLRQ, chap. E-2.3, r. 1]

***Loi sur l'enseignement privé* [RLRQ, chap. E-9.1]**

- *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* [RLRQ, chap. E-9.1, r. 1]
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* [RLRQ, chap. E-9.1, r. 2]
- *Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* [RLRQ, chap. E-9.1, r. 2.1]

- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* [RLRQ, chap. E-9.1, r. 3]
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial* [RLRQ, chap. E-9.1, r. 4]

***Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* [RLRQ, chap. E-14.1]**

***Loi sur les fondations universitaires* [RLRQ, chap. F-3.2.0.1]**

***Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* [RLRQ, chap. F-4.003]**

***Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec* [RLRQ, chap. I-13.02]**

- *Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec* [RLRQ, chap. I-13.02, r. 1]

***Loi sur l'Institut national des mines* [RLRQ, chap. I-13.1.2]**

***Loi sur l'instruction publique* [RLRQ, chap. I-13.3]**

- *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 1]
- *Règlement sur les autorisations d'enseigner* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 2]
- *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 3.7] [abrogé]
- *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2018-2019* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 3.8]
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 4]
- *Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 5]
- *Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 6]
- *Règlement sur l'enseignement à la maison* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.01]
- *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.1]
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 7]
- *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 7.1]
- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 8]
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 9]
- *Régime pédagogique de la formation professionnelle* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 10]

- *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 11]
- *Règlement sur le transport des élèves* [RLRQ, chap. I-13.3, r. 12]
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* [A. M. 2012-05-10, 2012 G. O. 2, p. 2904], et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* [C. T. 201768, 2004 G. O. 2, p. 5323], et ses modifications subséquentes

***Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* [RLRQ, chap. I-14]**

Selon l'article 722 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont régies par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 8 juin 1978 et avec ses modifications dans la mesure où ces modifications leur sont expressément applicables. Il en est de même des règlements adoptés en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables. Toujours selon l'article 722, le Comité naskapi de l'éducation est régi par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 22 juin 1979 et telle qu'elle a été modifiée par la suite dans la mesure où ces modifications lui sont expressément applicables. Il en est de même des règlements pris en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables.

- *Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* [RLRQ, chap. I-14, r. 1]
- *Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* [RLRQ, chap. I-14, r. 2]
- *Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire crie* [RLRQ, chap. I-14, r. 3]

***Loi sur les investissements universitaires* [RLRQ, chap. I-17]**

- *Règlement sur les investissements universitaires* [RLRQ, chap. I-17, r. 1]

***Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* [RLRQ, chap. M-15]**

- *Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport* [RLRQ, chap. M-15, r. 1]

***Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* [RLRQ, chap. M-15.1.0.1]**

***Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* [RLRQ, chap. P-22.1]**

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, chap. S-3.1)

[à l'exception des mesures suivantes, qui relèvent du ministre de la Sécurité publique : le chapitre V, « Sports de combat pratiqués par des professionnels », le chapitre V.3, « Tir à la cible », l'article 55.3 ainsi que les articles 20, 21, 26 à 30 et 47 à 53 à l'égard de la pratique du tir à la cible]

- *Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 1]
- *Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 2]
- *Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 3]
- *Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 4]
- *Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 5]
- *Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 8]
- *Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* [RLRQ, chap. S-3.1, r. 10]

Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chap. U-1)

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, D'UN MINISTRE AUTRE, MAIS EN VERTU DESQUELS LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PAR L'EFFET DU DÉCRET 1275-2018 DU 18 OCTOBRE 2018) EXERCE CERTAINES FONCTIONS

Charte de la langue française (RLRQ, chap. C-11), chapitre VIII, « La langue de l'enseignement »

- *Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick* [RLRQ, chap. C-11, r. 2]
- *Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions* [RLRQ, chap. C-11, r. 2.1]
- *Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais* [RLRQ, chap. C-11, r. 5]
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage* [RLRQ, chap. C-11, r. 6]
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire* [RLRQ, chap. C-11, r. 7]
- *Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne* [RLRQ, chap. C-11, r. 8]

AUTRES LOIS QUI NE SONT PAS INTÉGRÉES AU RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC ET DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, D'UN AUTRE MINISTRE, MAIS EN VERTU DESQUELLES LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PAR L'EFFET DU DÉCRET N° 1275-2018 DU 18 OCTOBRE 2018) EXERCE CERTAINES FONCTIONS

***Loi sur la Commission scolaire du Littoral* [SQ, 1966-67, chap. 125]**

À l'origine, il s'agissait de la *Loi concernant la Commission scolaire de la Côte Nord du golfe Saint-Laurent* [SQ, 1966-67, chap. 125]. Le titre de la loi a été remplacé par *Loi sur la Commission scolaire du Littoral*, puis par *Loi sur l'instruction publique* [LQ, 1988, chap. 84, art. 686].

***Loi du mérite scolaire* [SRQ, 1964, chap. 245]**

LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 17 OCTOBRE 2018 (PAR L'EFFET DU DÉCRET N° 984-2017 DU 11 OCTOBRE 2017)

***Loi sur la Commission de la capitale nationale* [RLRQ, chap. C-33.1]**

***Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* [RLRQ, chap. M-22.1]**

[pour la région de la Capitale-Nationale, la responsabilité de l'application des sections IV.4 et IV.5 et de toute autre disposition de cette loi requise pour l'application de ces sections]

***Loi sur le ministère du Conseil exécutif* [RLRQ, chap. M-30], section III.1.1**

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE DU 6 FÉVRIER 2019 AU 31 MARS 2019 (PAR L'EFFET DU DÉCRET N° 68-2019 DU 6 FÉVRIER 2019)

***Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine* [RLRQ, chap. M-17.2]**

- *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits concernant l'application de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'égard de la condition féminine* [RLRQ, chap. M-17.2, r. 1]

LOIS ET RÈGLEMENTS ÉDICTÉS ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2018 ET LE 31 MARS 2019 DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DU LOISIR ET DU SPORT

Lois

Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance

Projet de loi no 185, sanctionné le 6 juin 2018
LQ, 2018, c. 15

Règlements

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel

Arrêté de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur en date du 30 avril 2018 [2018, G. O. 2, 3595]

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Arrêté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 30 avril 2018 [2018, G. O. 2, 3596]

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel

Arrêté de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur en date du 30 avril 2018 [2018, G. O. 2, 3598]

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Arrêté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 30 avril 2018 [2018, G. O. 2, 3599]

Règlement sur l'enseignement à la maison

Décret n° 644-2018 du 30 mai 2018
[2018, G. O. 2, 3869]

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Décret n° 754-2018 du 13 juin 2018
[2018, G. O. 2, 4209]

Règlement modifiant le règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Arrêté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 17 août 2018 [2018, G. O. 2, 6996]

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel

Arrêté de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur en date du 17 août 2018 [2018, G. O. 2, 6999]

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Arrêté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 17 août 2018 [2018, G.O. 2, 7000]

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel

Arrêté de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur en date du 17 août 2018 [2018, G.O. 2, 6995]

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études

Décret n° 108-2019 du 13 février 2019 [2018, G.O. 2, 479]

ANNEXE II

ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ ET À L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES 2018-2019

ORIENTATION 1

SOUTENIR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES AUPRÈS DE TOUS LES ÉLÈVES

OBJECTIF 1 – Enseignement dans la langue de la minorité [LM]

DOMAINES	CODE DE L'INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES (SI 2 OU 3)	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		26 248 388 \$	26 248 388 \$	27 060 984 \$	27 060 984 \$
	LM 2.2	Plan d’action sur la lecture, Pop Explo et Livres ouverts pour l’ALE, bibliothèques et campagnes gouvernementales	1		725 000 \$	725 000 \$	603 230 \$	603 230 \$
	LM 2.3	Immobilisations	-		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	1		436 090 \$	436 090 \$	445 472 \$	445 472 \$
4. Milieux scolaires enrichis	LM 4.1	Centres scolaires et communautaires	1		1 914 400 \$	1 914 400 \$	1 909 400 \$	1 909 400 \$
5. Accès à l’enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l’accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 206 095 \$	1 206 095 \$	1 206 095 \$	1 206 095 \$
	LM 5.2	Recherche ayant des retombées sur l’enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	1		3 001 359 \$	3 001 359 \$	3 000 317 \$	3 000 317 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche sur les innovations pédagogiques, recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et éducation à la sexualité, du préscolaire à la fin du secondaire	1		1 316 574 \$	1 316 574 \$	1 312 435 \$	1 312 435 \$

ORIENTATION 1

SOUTENIR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES AUPRÈS DE TOUS LES ÉLÈVES [SUITE]

OBJECTIF 2 – Français, langue seconde [FLS]

DOMAINES	CODE DE L'INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES (SI 2 OU 3)	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
2. Offre de programmes	FLS 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes pour l'apprentissage du français, langue seconde et appui aux bibliothèques scolaires	2		1 652 980 \$	1 652 980 \$	1 634 160 \$	1 634 160 \$
3. Rendement des élèves	FLS 3.1	Mesure d'accueil en français, langue seconde	1		1 302 730 \$	1 302 730 \$	1 373 699 \$	1 373 699 \$
4. Milieux scolaires enrichis	FLS 4.1	Enrichissement de l'apprentissage de la langue seconde par des initiatives scolaires, communautaires et parascolaires	1		423 600 \$	423 600 \$	428 323 \$	428 323 \$
	FLS 4.2	Assistants en FLS	-		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint.

OBJECTIF 3 – Anglais, langue seconde [ALS]

DOMAINES	CODE DE L'INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES (SI 2 OU 3)	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
2. Offre de programmes	ALS 2.1	Soutien à l'offre de programmes	1		13 948 616 \$	13 948 616 \$	14 452 244 \$	14 452 244 \$
3. Rendement des élèves	ALS 3.1	Utilisation du site Québec Reading Connection	1		173 180 \$	173 180 \$	213 209 \$	213 209 \$
	ALS 3.2	Soutien aux pratiques évaluatives	2	Retard connu dans l'élaboration des prototypes d'épreuve. La signature tardive des mesures provisoires 2018-2019 a affecté le début du lancement de certains projets.	90 000 \$	90 000 \$	69 420 \$	69 420 \$
4. Milieux scolaires enrichis	ALS 4.1	Programme d'échanges et d'immersion	2	Le nombre de bourses Explore additionnelles visé n'a pas été atteint.	2 366 070 \$	2 366 070 \$	2 002 993 \$	2 002 993 \$
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Programme d'échanges	3	Un projet d'échanges avec les autres provinces canadiennes n'a pas pu être réalisé dans les délais prévus.	160 000 \$	160 000 \$	0 \$	0 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint.

ORIENTATION 4

SOUTENIR L'ÉCOLE DANS LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES DU XXI^e SIÈCLE ET DANS SON ÉVOLUTION AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

OBJECTIF 1 – Enseignement dans la langue de la minorité [LM]

DOMAINES	CODE DE L'INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES (SI 2 OU 3)	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
3. Rendement des élèves	LM 3.2	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	La signature tardive des mesures provisoires 2018-2019 a affecté le lancement de certains projets. Ceux-ci sont reportés à l'année 2019-2020.	525 000 \$	525 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 665 165 \$	1 665 165 \$	1 665 165 \$	1 665 165 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	1		1 337 120 \$	1 337 120 \$	1 043 120 \$	1 043 120 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint.

ORIENTATION 5

VISER UNE ADÉQUATION OPTIMALE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

OBJECTIF 1 – Enseignement dans la langue de la manorité [LM]

DOMAINES	CODE DE L'INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES (SI 2 OU 3)	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
2. Offre de programmes	LM 2.3	Valorisation de la formation professionnelle et technique	1		2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		685 377 \$	685 377 \$	685 377 \$	685 377 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignants en exercice, aux administrateurs et au personnel éducatif	1		100 000 \$	100 000 \$	340 000 \$	340 000 \$
	LM 6.2	Reconnaissance	-		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint.

ORIENTATION 7

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION ET LA RESPONSABILISATION DES PERSONNES ET DES ORGANISATIONS

OBJECTIF 1 – Enseignement dans la langue de la minorité [LM]

DOMAINES	CODE DE L'INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES [SI 2 OU 3]	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		995 480 \$	995 480 \$	926 510 \$	926 510 \$
	LM 2.2	Initiatives des représentants du réseau visant le maintien, le développement et/ou l'enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		1 505 000 \$	1 505 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	La signature tardive des mesures provisoires 2018-2019 a affecté le lancement de certains projets. Ceux-ci sont reportés à l'année 2019-2020.	156 000 \$	156 000 \$	129 433 \$	129 433 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignants en exercice, aux administrateurs et au personnel éducatif	2	Il y a eu moins de projets que prévu.	228 000 \$	228 000 \$	192 510 \$	192 510 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint.

OBJECTIF 2 – Français, langue seconde [FLS]

DOMAINES	CODE DE L'INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES [SI 2 OU 3]	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	FLS 5.1	Développement et gestion des tests d'évaluation en FLS au collégial	1		313 380 \$	313 380 \$	313 380 \$	313 380 \$
	FLS 5.2	Développement des meilleures pratiques en enseignement du FLS	1		179 250 \$	179 250 \$	179 250 \$	179 250 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	FLS 6.1	Développement professionnel et recherche	2	Il y a eu moins de projets que prévu.	606 485 \$	606 485 \$	549 613 \$	549 613 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint.

ORIENTATION 7

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION ET LA RESPONSABILISATION DES PERSONNES ET DES ORGANISATIONS [SUITE]

OBJECTIF 2 – Anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINES	CODE DE L’INITIATIVE	INITIATIVES	** ÉTAT DE RÉALISATION	COMMENTAIRES (SI 2 OU 3)	PRÉVISIONS		DÉPENSES	
					CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
5. Accès à l’enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Développement d’habiletés langagières à l’enseignement supérieur en ALS	1		665 022 \$	665 022 \$	665 022 \$	665 022 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	ALS 6.1	Soutien aux pratiques évaluatives et de recherche	2	Certains projets n’ont pas abouti.	793 774 \$	793 774 \$	793 774 \$	793 774 \$
	ALS 6.2	Perfectionnement, projets de recherche et soutien aux enseignants des commissions scolaires anglophones pour une offre de programmes adaptée	1		210 000 \$	210 000 \$	210 000 \$	210 000 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint.

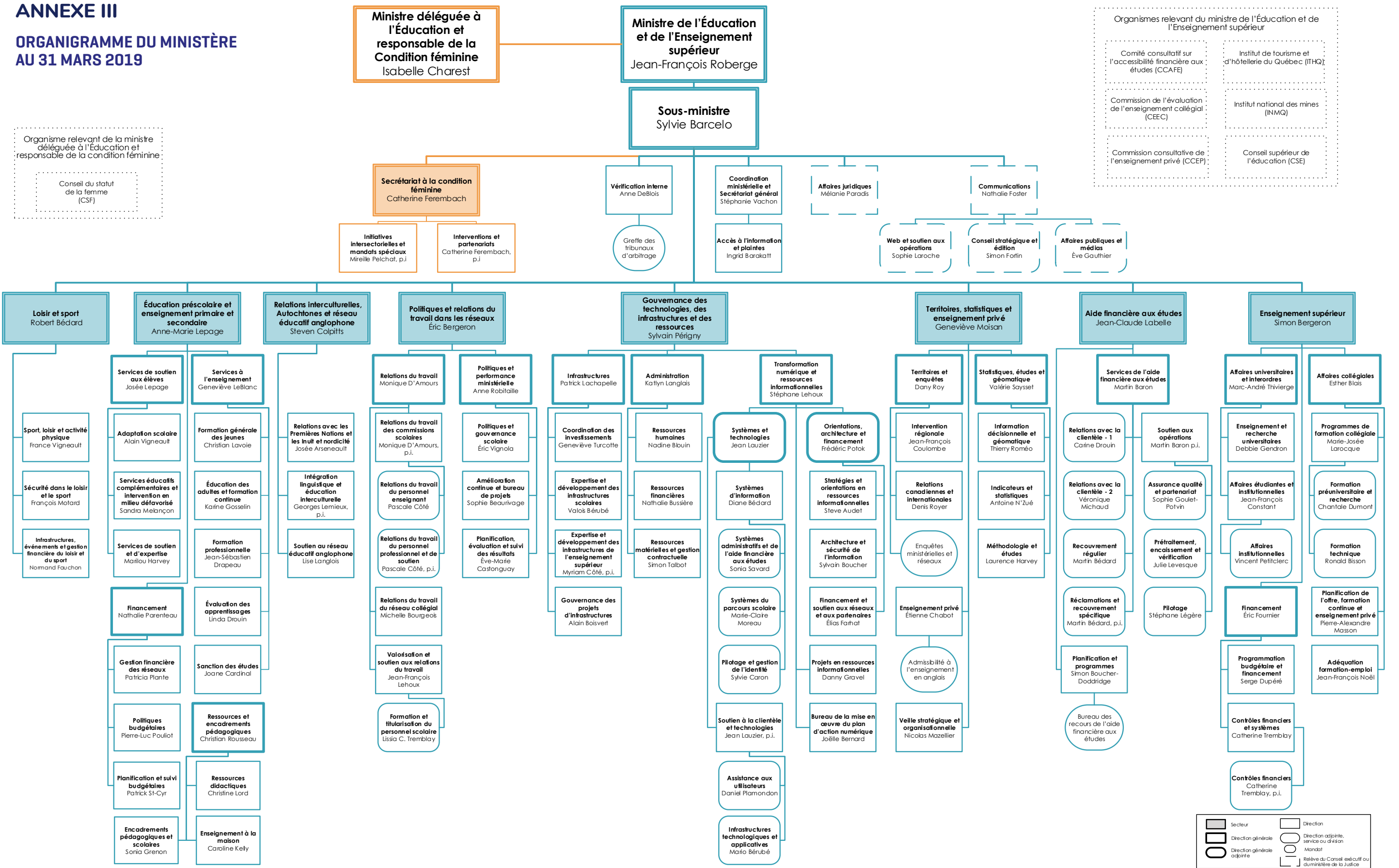
SYNTHÈSE DES ÉTATS FINANCIERS POUR 2018-2019

OBJECTIF PAR ORIENTATION	PRÉVISIONS PAR ORIENTATION		DÉPENSES PAR ORIENTATION	
	2018-2019		2018-2019	
	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
ORIENTATION 1	54 965 082 \$	54 965 082 \$	55 711 981 \$	55 711 981 \$
Enseignement dans la langue de la minorité [LM]	34 847 906 \$	34 847 906 \$	35 537 993 \$	35 537 993 \$
Français, langue seconde [FLS]	3 379 310 \$	3 379 310 \$	3 436 182 \$	3 436 182 \$
Anglais, langue seconde [ALS]	16 737 866 \$	16 737 866 \$	16 737 866 \$	16 737 866 \$
ORIENTATION 4	3 527 285 \$	3 527 285 \$	2 733 285 \$	2 733 285 \$
Enseignement dans la langue de la minorité [LM]	3 527 285 \$	3 527 285 \$	2 733 285 \$	2 733 285 \$
Français, langue seconde [FLS]	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Anglais, langue seconde [ALS]	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
ORIENTATION 5	787 377 \$	787 377 \$	1 027 377 \$	1 027 377 \$
Enseignement dans la langue de la minorité [LM]	787 377 \$	787 377 \$	1 027 377 \$	1 027 377 \$
Français, langue seconde [FLS]	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Anglais, langue seconde [ALS]	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
ORIENTATION 7	5 652 391 \$	5 652 391 \$	5 459 492 \$	5 459 492 \$
Enseignement dans la langue de la minorité [LM]	2 884 480 \$	2 884 480 \$	2 748 453 \$	2 748 453 \$
Français, langue seconde [FLS]	1 099 115 \$	1 099 115 \$	1 042 243 \$	1 042 243 \$
Anglais, langue seconde [ALS]	1 668 796 \$	1 668 796 \$	1 668 796 \$	1 668 796 \$
Total LM	42 047 048 \$	42 047 048 \$	42 047 048 \$	42 047 048 \$
Total FLS	4 478 425 \$	4 478 425 \$	4 478 425 \$	4 478 425 \$
Total ALS	18 406 662 \$	18 406 662 \$	18 406 662 \$	18 406 662 \$
GRAND TOTAL	64 932 135 \$	64 932 135 \$	64 932 135 \$	64 932 135 \$

ANNEXE III

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

AU 31 MARS 2019



ANNEXE IV

TABLEAU SYNOPTIQUE
DU PLAN STRATÉGIQUE
2017-2022

mission
vision

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

Un système d'éducation inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, préparés au monde numérique et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs de façon sécuritaire.

ENJEU 1
L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1

Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

AXE LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

OBJECTIFS

- 1.1.1 Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise
- 1.1.2 Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités (PEVR)*
- 1.1.3 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population (PEVR)
- 1.1.4 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence (PEVR)
- 1.1.5 Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants

ORIENTATION 2

Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

AXE 1 LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIFS

- 2.1.1 Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves
- 2.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif (PEVR)

AXE 2 DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

OBJECTIF

- 2.2.1 Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes (PEVR)

* La mention PEVR identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans le Plan d'engagement vers la réussite des commissions scolaires.

ENJEU 2
DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS,
STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 3

Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes

AXE 1 LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

OBJECTIFS

- 3.1.1 Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation
- 3.1.2 Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs

AXE 2 LES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF

- 3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs (PEVR)

ORIENTATION 4

Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique

AXE 1 LES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

OBJECTIFS

- 4.1.1 Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes
- 4.1.2 Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21^e siècle

AXE 2 LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

OBJECTIFS

- 4.2.1 Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance
- 4.2.2 Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement
- 4.2.3 Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale

AXE 3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE

OBJECTIFS

- 4.3.1 Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail
- 4.3.2 Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec

ORIENTATION 5

Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives

AXE 1 LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

OBJECTIF

- 5.1.1 Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales

AXE 2 LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

OBJECTIF

- 5.2.1 Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives

AXE 3 L'UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

- 5.3.1 Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques
- 5.3.2 Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire
- 5.3.3 Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques

ENJEU 3
L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION
DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

ORIENTATION 6

Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires

AXE 1 LES PARENTS ET LA FAMILLE

OBJECTIF

- 6.1.1 Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif

AXE 2 LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT

OBJECTIF

- 6.2.1 Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs

AXE 3 DES VALEURS COLLECTIVES ET UN MESSAGE COMMUN

OBJECTIFS

- 6.3.1 Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent
- 6.3.2 Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau

AXE 4 LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES

OBJECTIFS

- 6.4.1 Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions
- 6.4.2 Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

ORIENTATION 7

Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle

AXE 1 LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF

- 7.1.1 Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources

AXE 2 LA CONFIANCE DU PUBLIC

OBJECTIF

- 7.2.1 Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif

ANNEXE V

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 : actions ou réponses ministérielles aux priorités régionales

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

PRIORITÉS 1, 3 ET 5	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu ²⁷
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu
PRIORITÉ 2	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu

27. Le terme *en continu* a été ajouté pour qualifier l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme *en cours*.

Région 01 – Bas-Saint-Laurent [Suite]

PRIORITÉ 4	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles par des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , par des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre et par une contribution au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat	En continu
Soutenir financièrement les cégeps qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes	En continu
Assurer un financement aux établissements d'enseignement supérieur de la région pour la création du pôle régional	Réalisée

Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

PRIORITÉ 5	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Poursuivre la collaboration pour le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional	En continu

PRIORITÉ 8	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Déléguer des responsabilités aux collègues pour leur permettre de répondre aux besoins particuliers de leur région, notamment par de la formation créditée conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) ou par de la formation sur mesure non créditée	En cours
Soutenir financièrement l'adaptation de l'offre de formation aux besoins régionaux en finançant les commissions scolaires pour l'élaboration de programmes d'études qui mènent à une attestation d'études professionnelles (AEP)	En continu
Assurer un financement aux établissements d'enseignement supérieur de la région pour la création d'un pôle régional en enseignement supérieur	Réalisée
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux de ce marché en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région	En continu
Soutenir financièrement les cégeps qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme	En continu

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean [Suite]

PRIORITÉ 11	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative	En continu
Adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations	En cours
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu
Subventionner l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones	En continu

Région 03 – Capitale-Nationale

PRIORITÉ 4	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les écoles québécoises, les cégeps et les universités dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec	En continu

Région 04 – Mauricie

PRIORITÉ 11	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux de ce marché en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail	En continu
Financer les commissions scolaires pour qu'elles bonifient leur offre de formation professionnelle en vue de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) directement associée aux compétences recherchées par les entreprises et les organisations, telles qu'elles ont été définies par les instances régionales de concertation	En continu
PRIORITÉ 12	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu

Région 05 – Estrie

PRIORITÉS 5 ET 7	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
PRIORITÉ 8	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Soutenir financièrement les universités québécoises pour faciliter l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences, en plus d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux	En continu
Soutenir financièrement les établissements pour qu'ils offrent de la formation d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration dans un ordre professionnel	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu

Région 06 – Montréal

PRIORITÉS 3 ET 4	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative	En continu
Mettre sur pied une table montréalaise en éducation pour qu'elle trouve des solutions aux défis propres au territoire de la métropole en matière de réussite éducative	Réalisée
Collaborer aux efforts gouvernementaux pour faciliter le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent et encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé	En cours
Soutenir financièrement les universités québécoises pour faciliter l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences, en plus d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux	En continu
Soutenir financièrement les établissements pour qu'ils offrent de la formation d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration dans un ordre professionnel	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
PRIORITÉ 6	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Allouer une aide financière aux écoles pour la réalisation de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones	En continu
PRIORITÉ 8	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements	En continu
Soutenir les écoles québécoises, les cégeps et les universités dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec	En continu

Région 07 – Outaouais

PRIORITÉ 3	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
PRIORITÉ 5	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Allouer une aide financière aux écoles pour la réalisation de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones	En continu
PRIORITÉ 11	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée
Aider financièrement les universités et les cégeps de la région pour qu'ils puissent soutenir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours	En continu
Assurer un financement aux établissements d'enseignement supérieur de la région pour la création du pôle régional	Réalisée
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

PRIORITÉ 2	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative	En continu
Aider financièrement les commissions scolaires de la région pour qu'elles puissent soutenir des cohortes plus petites et diversifier leur offre de cours	En continu
Aider financièrement les universités et les cégeps de la région pour qu'ils puissent soutenir des petites cohortes et diversifier leur offre de cours	En continu
Adopter des orientations ministérielles pour favoriser le déploiement de la formation à distance à l'enseignement primaire et secondaire en fonction de la réalité des différents milieux	Réalisée
Financer la création d'un pôle régional en enseignement supérieur	Réalisée
Financer le centre collégial de transfert de technologie de la région pour l'exercice de ses activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information ainsi que pour ses infrastructures de recherche	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée
PRIORITÉ 3	
ACTIONS ET RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) directement associée aux compétences recherchées par les entreprises et les organisations, telles qu'elles ont été définies par les instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les universités québécoises pour faciliter l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences, en plus d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux	En continu

PRIORITÉ 4	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Allouer une aide financière aux écoles pour la réalisation de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones	En continu
PRIORITÉ 6	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	En continu

Région 09 – Côte-Nord

PRIORITÉ 1	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale [CAR] de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région en vue de proposer des recommandations pour adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région	En cours
PRIORITÉ 5	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Subventionner l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour la réalisation de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones	En continu
PRIORITÉ 6	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Assurer, par l'intermédiaire des centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences, un soutien pour améliorer et accroître l'offre de service en reconnaissance des acquis et des compétences et contribuer à l'harmonisation des pratiques	En continu
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux de ce marché en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail	En continu

PRIORITÉ 7	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative	En continu
Aider financièrement les universités et les cégeps de la région pour qu'ils puissent soutenir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours	En continu
Soutenir financièrement un organisme sans but lucratif qui coordonne l'offre de formation universitaire dans la région	En continu
Adopter des orientations ministérielles pour favoriser le déploiement de la formation à distance à l'enseignement primaire et secondaire en fonction de la réalité des différents milieux	En continu
Financer des frais pour résident d'une région périphérique visant les étudiants réputés recevoir une contribution parentale et dont la résidence des parents ou l'établissement d'enseignement est situé dans une région périphérique	En continu
Ajouter un second aller-retour à la mesure relative aux frais de transport aérien lorsqu'il n'existe aucun lien terrestre entre le domicile et l'établissement d'enseignement ou le lieu de stage de l'étudiant, les deux étant situés au Québec	Réalisée

Région 10 – Nord-du-Québec

PRIORITÉ 1	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux de ce marché en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail	En continu

PRIORITÉ 6	
ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer avec les acteurs régionaux en éducation en considérant leur situation régionale	En continu

Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

PRIORITÉ 3	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) directement associée aux compétences recherchées par les entreprises et les organisations, telles qu'elles ont été définies par les instances régionales de concertation	En continu
Financer les centres collégiaux de transfert de technologie de la région pour l'exercice de leurs activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information ainsi que pour leurs infrastructures de recherche	En continu
Financer les activités qui entourent l'alternance travail-études et l'adéquation formation-emploi, en plus d'offrir du soutien pour de plus petites cohortes à l'enseignement supérieur	En continu
Financer les commissions scolaires pour qu'elles bonifient leur offre de formation professionnelle en vue de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes	En continu
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisé
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique en plus d'appuyer la Stratégie numérique du Québec dans les cégeps et les universités	En continu
Financer la création d'un pôle régional en enseignement supérieur	Réalisée
PRIORITÉ 4	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu

Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (Suite)

PRIORITÉ 5	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	En continu
Offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité, en plus d'enrichir l'environnement éducatif, de favoriser la collaboration et de soutenir l'innovation pédagogique dans les petites écoles	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu

Région 12 – Chaudière-Appalaches

PRIORITÉ 6	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu
PRIORITÉ 9	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail	En continu
Aider financièrement les universités et les cégeps de la région pour qu'ils puissent soutenir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours	En continu
Soutenir financièrement un organisme sans but lucratif qui coordonne l'offre de formation universitaire dans la région	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
PRIORITÉ 10	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles par des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , par des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre et par une contribution au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat	En continu
Financer les centres collégiaux de transfert de technologie de la région pour l'exercice de leurs activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information ainsi que pour leurs infrastructures de recherche	En continu

Région 13 – Laval

PRIORITÉ 1	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	En continu
PRIORITÉ 2	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée

Région 14 – Lanaudière

PRIORITÉ 2	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) directement associée aux compétences recherchées par les entreprises et les organisations, telles qu'elles ont été définies par les instances régionales de concertation	En continu
Aider financièrement les universités et les cégeps de la région pour qu'ils puissent soutenir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours	En continu
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles par des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , par des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre et par une contribution au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation	En continu
PRIORITÉ 7	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu

Région 14 – Lanaudière [Suite]

PRIORITÉ 12	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu
Soutenir financièrement les commissions scolaires afin de proposer des petits groupes et des premières cohortes en formation professionnelle	En continu

Région 15 – Laurentides

PRIORITÉ 1	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail	En continu
PRIORITÉ 2	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu

Région 16 – Montérégie

PRIORITÉ 4	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles par des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , par des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre et par une contribution au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat	En continu
Aider financièrement les universités et les cégeps de la région pour qu'ils puissent soutenir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) directement associée aux compétences recherchées par les entreprises et les organisations, telles qu'elles ont été définies par les instances régionales de concertation	En continu
PRIORITÉS 5 ET 7	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport	En continu

Région 17 – Centre-du-Québec

PRIORITÉ 1	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles par des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , par des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre et par une contribution au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat	En continu
PRIORITÉ 2	
ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Financer les commissions scolaires pour qu'elles bonifient leur offre de formation professionnelle en vue de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) directement associée aux compétences recherchées par les entreprises et les organisations, telles qu'elles ont été définies par les instances régionales de concertation	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation	En continu
Soutenir et financer les commissions scolaires pour qu'elles assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région	En continu
Officialiser la collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité	Réalisée

